

**Emplacement des panneaux**

## PANNEAUX EN MAIRIES

Dans l'ensemble des mairies, je constate sur les panneaux d'affichage extérieur la présence de l'avis d'enquête publique sur une page de format A4 contenant les mêmes éléments que les affiches figurant sur site.

### MAIRIE D'AULNAY DE SAINTONGE

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

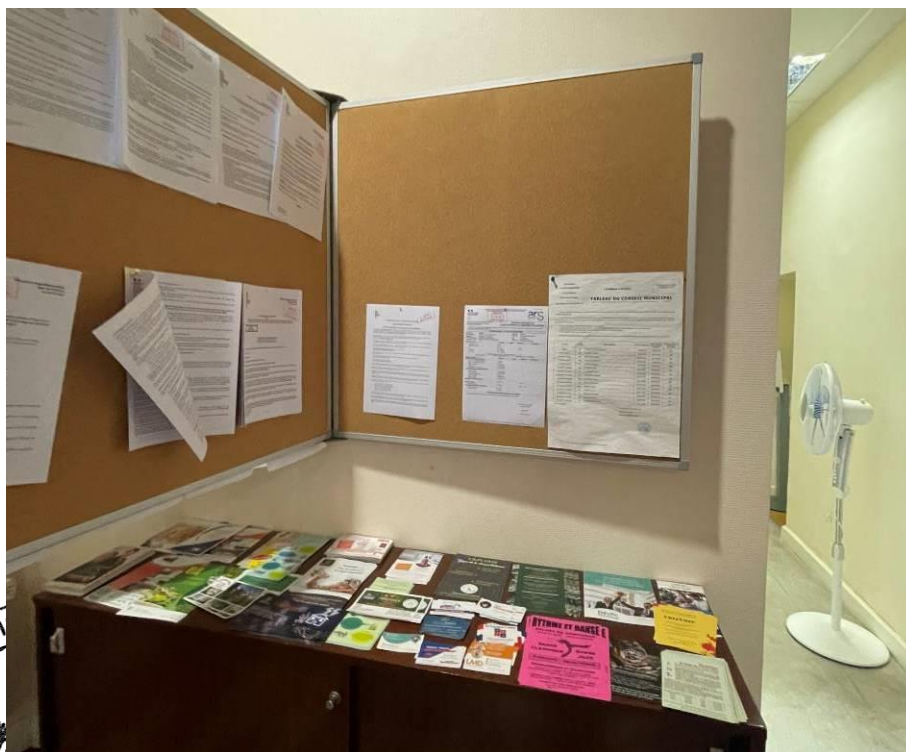
La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

*Affiché le 16/08/2023*





Je constate également que l'avis d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage situé à l'intérieur de la mairie.







21 AOUT 2023  
Mairie d'AULNAY

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Représenté de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 13h00

Il présentera son rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demander un délai de report de délai prévu à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statue par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



# MAIRIE DE PAILLE



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : [valléesdesvignes@enertrag.com](mailto:valléesdesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prébambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Affiché le  
04/07/23



FOR  
PROJE  
DE LA







**MAIRIE LES EGLISES D'ARGENTEUIL**















**MAIRIE DE POURSAY GARNAUD**





Nicolas BASSELIER

Site Mangin - avenue des Coroliers  
S 60000 - 17018 La Rochelle cedex



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 35 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou déposées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les transmettra au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Patricia AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra son rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête sous réserve de la factuelle demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être consultée sur simple demande adressée au Préfet.

Site Mangin - 89 avenue des Coroliers  
CS 60000 - 17018 La Rochelle cedex  
Téléphone : 09 18 49 61 00  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)



# MAIRIE DE VERVANT

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Day Lussac 94000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 66 09. Adresse mail : [valleelessvignes@enertrag.com](mailto:valleelessvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : [pref-participationspublic@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participationspublic@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

Il sera pu  
publique  
l'environ  
poste de

Des inf  
dont le

Les int  
préfet

Le des  
matière

Les ob  
préfet

Elles  
public

Un re

htps:

Ainsi  
proj

Un a  
bure

Dur  
AU

En  
JAF

enc

Me  
Gé

Le  
L

•  
•  
•  
•  
•

II  
di

A  
cl

La  
C

ob









## MAIRIE DE SAINT PARDOULT



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :  
Société ENERTRAG POITOUCHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.  
Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur déposera ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demander un délai motivé de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.





**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE. Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pre-f-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-f-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- **Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Jeu 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Vend 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00**

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







Je constate que l'arrêté du 17 mai 2023 établi sur 6 pages est également affiché sur le panneau d'affichage extérieur.

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial

COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023  
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

**Vu** le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

**Vu** l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE ;

**Vu** le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

**Vu** le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

**Vu** les décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

Article 1 : Il sera ouvert une enquête publique  
durant 36 jours  
à compter de la date de l'installation classée  
Éolien de la Vallée de la Vienne  
commune de Saint-Pardoult  
dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 Neuvville sur Oise

Des informations  
suivantes : Société  
Enertrag Poitou-Charentes XI  
Lussac 95000 Neuvville sur Oise  
Adresse mail : [enertrag@enertrag.com](mailto:enertrag@enertrag.com)

Les informations  
site internet de l'enquête  
publique (www.enertrag.com)

Le dossier, communiqué  
compétente et  
publique.

Les observations  
des participants  
à l'enquête publique  
seront recueillies  
à l'adresse suivante  
<https://www.enertrag.com>

Ainsi qu'un  
rapport d'enquête  
publique.

Un accès  
à l'installation  
Réaumur à  
habituels de la commune

Article 2 :  
Le dossier  
de commissaire  
enquêteur  
retraité, en  
l'absence de  
commissaire  
enquêteur  
suppléant

Article 3 :  
Les Basses  
Charentes  
d'ouverture  
de l'enquête  
publique

Dans ce  
cas, le  
siège de  
l'enquête  
publique  
sera fixé  
à la commune  
de Saint-Pardoult

Les observations  
des participants  
à l'enquête  
publique  
seront recueillies  
à l'adresse  
suivante : [enertrag@enertrag.com](mailto:enertrag@enertrag.com)

Les observations  
des participants  
à l'enquête  
publique  
seront recueillies  
à l'adresse  
suivante : [enertrag@enertrag.com](mailto:enertrag@enertrag.com)

de justice associée  
CONFOLENS



ARRETE

**Article 1 :** Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 .  
Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais de transport et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.



Monsieur G rard BICARD, en qualit  de commissaire enqu teur suppl mentaire,  
AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualit  de commissaire enqu teur suppl mentaire  
Le commissaire enqu teur se tiendra   la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou  crites,   la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00   12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la cl ture de l'enqu te, sous r serve de la facult  de demande motiv e de report de d lai pr vue   l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la proc dure, le Pr fet statuera par arr t  sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations class es pour la protection de l'environnement pr sent e par la Soci t  ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enqu teur, sera tenue   la disposition du public   la Pr fecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra  tre obtenue sur simple demande adress e au Pr fet.

**Article 4 :** Le commissaire enqu teur se tiendra   la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou  crites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00   12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enqu te sera publi  en caract res apparents quinze jours au moins avant le d but de l'enqu te et rappel  dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le d partement de la Charente-Maritime, par les soins du Pr fet.

Cet avis sera  galement publi  par voie d'affiches aux emplacements r serv s pour les communications officielles et  ventuellement par tout autre proc d , par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enqu te et pendant toute la dur e de celle-ci.

Dans les m mes conditions de d lai et de dur e, il sera de plus affich  par les soins des maires dans les communes suivantes, concern es par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les  glises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaill -Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergn , Vervant.

En outre et toujours dans les m mes conditions de d lai et de dur e, le ma tre d'ouvrage proc dera   l'affichage du m me avis sur les lieux pr vus pour la r alisation de l'op ration. Ces affiches devront  tre visibles et lisibles de la voie publique et  tre conformes aux dimensions et caract ristiques fix es par l'arr t  minist riel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du ma tre d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalit s.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concern es par le rayon d'affichage de l'avis d'enqu te, le conseil d partemental du D partement de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communaut  de Communes des Vals de Saintonge, sont appel s   donner leur avis sur la demande d'autorisation d s l'ouverture de l'enqu te. Ne pourront  tre pris en consid ration que les avis exprim s au plus tard dans les quinze jours suivant la cl ture de l'enqu te.



Vu l  
d cl  
Vu  
Trib  
l'en  
Vu  
mo  
Su  
Arti  
con  
Apr  
jour  
dan  
con  
dis  
L'er  
form  
Le  
les  
Le  
dos  
dur  
obs  
Le  
pr   
Le  
si   
cor  
tra  
Tri  
Le  
Le  
se  
Ar  
en  
au  
d'   
Ar  
Pr   
ou  
d'u  
Pa  
aup  
d'a



Vu les décisions n°E2300040/86 du 23 mars 2023 et n°E2300040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

**Article 3 :** Pendant Les Basses-Rues d'ouverture du pub

Dans ce lieu, un re mis à la disposition

Les observations i siège de l'enquête enquêteur qui les a

Les observations se

**Article 10 :**  
Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du  
d'affichage et de pub

**Article 11 :** Le Secr  
La Sous  
La Prési  
Le Prési  
Le Maire  
Les Mair  
Le Comr  
La Socié

sont chargés, chacun



FO  
PRO  
DE L



retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :**

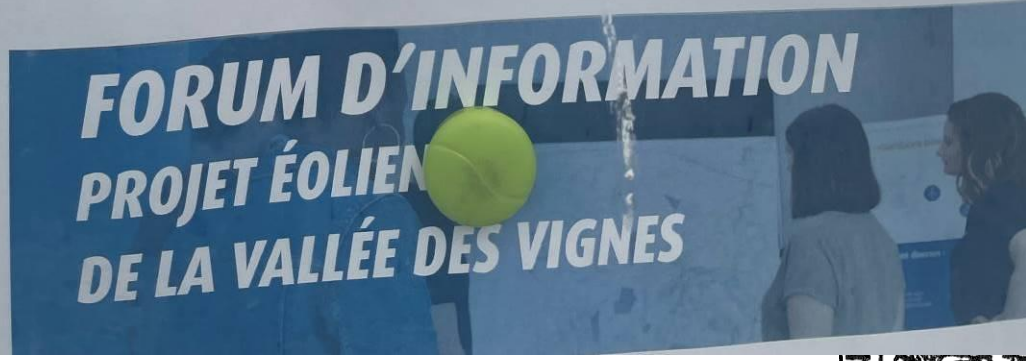
- Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,
- La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,
- La Présidente du Département de la Charente-Maritime,
- Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- Le Maire de SAINT-PARDOULT,
- Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,
- Le Commissaire Enquêteur,
- La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

Emmanuel CAYRON

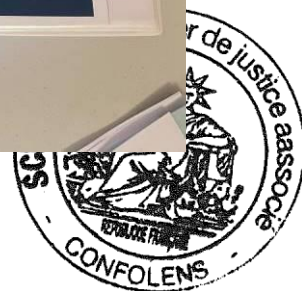




A l'intérieur de la mairie, je constate la présence de trois classeurs consultables portant chacun la mention « PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES » « COMMUNE DE SAINT PARDOULT (17400) » « ENERTRAG Poitou Charentes XI 9 mail Gay Lussac 95500 Neuville-Sur-Oise Tél. : 01 30 30 60 09 valleedesvignes@enertrag.com »

Sur la couverture du classeur 1/3, sont mentionnés les 4 points traités, à savoir :

- 1. DESCRIPTION DU PROJET
- 2. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
- 3. JUSTIFICATIFS FONCIERS
- 4. ETUDE D'IMPACT – Volet général et Bilan de la concertation







# 1. DESCRIPTION DU PROJET

## Demande d'Autorisation Environnementale

### Parc éolien de la Vallée des Vignes

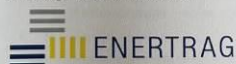
Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021  
Mis à jour en octobre 2022

#### Maître d'ouvrage :

Enertrag Poitou Charentes XI



#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



1. Description du projet

encis environnement  
SIRET : 539 973 838 0001 - COORD APE : 7112 Z  
Sage : Parc Eolier Technopole 21 rue Calanhol 87368 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tel : +33 (0)5 55 36 28 30 - E-mail : contact@encis-env.com  
www.encis-environnement.fr

Description du projet / Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de la Vallée des Vignes (17)

2021

## Table des matières

Préambule .....	5
Procédure d'autorisation environnementale.....	5
Régime ICPE.....	5
1 Identité du demandeur .....	8
1.1 Information pratique de ENERTRAG POITOU CHARENTES XI.....	8
2 Localisation de l'installation.....	9
3 Nature et volume des activités .....	12
4 Procédés de fabrication (PJ n°46).....	13
4.1 Principe de fonctionnement d'une éolienne.....	13
4.2 Matières mises en œuvre.....	14
4.3 Produits fabriqués : déchets .....	14
5 Moyens mis en œuvre.....	15
5.1 Normes de construction et de sécurité.....	15
5.2 Suivi et surveillance.....	16
5.3 Intervention en cas d'incident ou d'accident.....	16
6 Garanties financières et remise en état du site.....	17
6.1 Garanties financières (PJ n°60 et 68).....	17
6.2 Remise en état du site.....	17

## 2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021  
Mis à jour en octobre 2022

#### Maître d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



#### Contact

Perrine LECOQ  
valleedesvignes@enertrag.com  
Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie  
Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement  
Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



2. Note de présentation  
non technique

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B  
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columba - 87 508 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)1 53 30 30 09 - E-mail : contact@encis-en.com  
www.encis-environnement.fr

#### Table des matières

1	Identité du demandeur	5	6.3	Ecologie	20
1.1	Information pratique de ENERTRAG POITOU CHARENTES XI	5	6.3.1	Phase de construction	20
1.2	Présentation du demandeur	5	6.3.2	Phase d'exploitation	21
2	Localisation de l'installation	6	7	Synthèse des mesures	23
3	Description du projet	8	8	Synthèse de l'étude de dangers	25
3.1	Un site présentant des atouts	8			
3.2	Historique	8			
3.3	Éléments techniques	8			
3.3.1	Les éoliennes	8			
3.3.2	Les postes de livraison	9			
3.3.3	Les pistes, plateformes et aires de stationnement	9			
3.3.4	Les réseaux	9			
3.3.5	Les espaces libres, plantations à conserver et à créer	9			
3.3.6	La sécurité incendie	10			
4	Garanties financières et remise en état du site	11			
4.1	Garanties financières	11			
4.2	Remise en état du site	11			
5	Principaux enjeux environnementaux	12			
5.1	Acoustique	12			
5.1.1	Résultats des campagnes de mesure	12			
5.1.2	Standardisation des niveaux de bruit résiduel	12			
5.2	Paysage	13			
5.3	Ecologie	17			
5.3.1	Synthèse des zonages du patrimoine naturel	17			
5.3.2	Flore et habitats naturels	17			
5.3.3	Avifaune	18			
5.3.4	Chiroptères	18			
5.3.5	Amphibiens et reptiles	18			
5.3.6	Amphibiens et reptiles	18			
5.3.7	Mammifères terrestres	18			
6	Principaux impacts et mesures associées	19			
6.1	Acoustique	19			
6.1.1	Phase de construction	19			
6.1.2	Phase d'exploitation	19			
6.2	Paysage	19			
6.2.1	Phase de construction	19			
6.2.2	Phase d'exploitation	19			



### 3. JUSTIFICATIF DE LA MAITRISE FONCIERE

#### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021

Mis à jour en octobre 2022

#### Maître d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie  
Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement  
Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



3. Justificatif de la  
maîtrise foncière

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B  
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Colombe - 87 568 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-en.com  
www.encis-environnement.fr

### ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

#### Tome 4.1 de la Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021

Mis à jour en juin 2023

#### Maître d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie  
Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement  
Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



Tome n°4.1 :  
Etude d'impact sur  
l'environnement

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B  
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Colombe - 87 568 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-en.com  
www.encis-environnement.fr

## Table des matières

<b>Partie 1 : Présentation.....</b>	<b>9</b>	2.4.2	Méthodologie utilisée pour l'analyse de l'état actuel du milieu humain	40	
1.1 <b>Présentation du porteur de projet.....</b>	<b>11</b>	2.4.3	Méthodologie utilisée pour l'analyse des impacts du milieu humain	42	
1.1.1 Présentation du Maître d'Ouvrage.....	11	2.4.4	Calcul des ombres portées.....	42	
1.2 <b>Localisation et présentation du site.....</b>	<b>14</b>	<b>2.5 Méthodologie utilisée pour l'étude acoustique.....</b>	<b>44</b>	2.5.1 Rappel du contexte réglementaire.....	44
1.3 <b>Cadre politique et réglementaire.....</b>	<b>16</b>	2.5.2 Déroulement de la campagne de mesures.....	44	2.5.3 Méthodologie de la campagne de mesures.....	45
1.3.1 Engagements européens et nationaux.....	16	2.5.4 Analyse du bruit résiduel en fonction de la vitesse du vent.....	46	2.5.5 Analyse prévisionnelle.....	46
1.3.2 Contexte réglementaire de l'étude d'impact.....	17	<b>2.6 Méthodologie utilisée pour l'étude paysagère et patrimoniale.....</b>	<b>48</b>	2.6.1 Choix des aires d'étude.....	48
1.4 <b>Les plans et programmes locaux de référence.....</b>	<b>23</b>	2.6.2 Analyse de l'état actuel du paysage.....	50	2.6.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine.....	51
1.4.1 Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).....	23	<b>2.7 Méthodologie utilisée pour l'étude du milieu naturel.....</b>	<b>53</b>	2.7.1 Recueil de données.....	53
1.4.2 Schéma Régional Eolien (SRE).....	23	2.7.2 Prospections naturalistes.....	53	<b>2.8 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées.....</b>	<b>67</b>
1.4.3 Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (SRER).....	23	2.8.1 Milieu physique.....	67	2.8.2 Milieu humain.....	67
1.4.4 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien.....	23	2.8.3 Environnement acoustique.....	67	2.8.4 Paysage.....	67
1.4.5 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).....	24	2.8.5 Milieu naturel.....	67	2.8.6 Analyse des impacts.....	69
<b>Partie 2 : Analyse des méthodes utilisées.....</b>	<b>25</b>	<b>Partie 3 : Analyse de l'état actuel de l'environnement et de son évolution.....</b>	<b>71</b>	<b>3.1 Analyse de l'état actuel du milieu physique.....</b>	<b>73</b>
2.1 <b>Présentation des auteurs et intervenants de l'étude.....</b>	<b>27</b>	3.1.1 Contexte climatique.....	73	3.1.2 Sols, sous-sols et eaux souterraines.....	76
2.1.1 Rédaction et coordination de l'étude d'impact.....	27	3.1.3 Relief et eaux superficielles.....	81	3.1.4 Usages, gestion et qualité de l'eau.....	87
2.1.2 Rédaction du volet acoustique.....	27	3.1.5 Risques naturels.....	91	<b>3.2 Analyse de l'état actuel du milieu humain.....</b>	<b>100</b>
2.1.3 Rédaction du volet paysager et patrimonial.....	28	3.2.1 Situation géographique et administrative.....	100	3.2.2 Démographie et habitat.....	102
2.1.4 Rédaction du volet milieux naturels.....	28	3.2.3 Activités économiques.....	115	3.2.4 Servitudes et contraintes liées aux réseaux et équipements.....	126
2.2 <b>Méthodologie et démarche générale.....</b>	<b>29</b>	3.2.5 Patrimoine culturel et vestiges archéologiques.....	128	3.2.6 Risques technologiques.....	128
2.2.1 Démarche générale.....	29	<b>4.3 Un site compatible avec le Schéma Régional Eolien.....</b>	<b>198</b>	<b>4.4 Historique et raisons du choix du site.....</b>	<b>200</b>
2.2.2 Aires d'études.....	30	4.4.1 Historique du projet.....	200	4.4.2 Raisons du choix du site.....	200
2.2.3 Méthode d'analyse des enjeux et des sensibilités de l'état actuel de l'environnement.....	32	<b>4.5 Solutions envisagées et choix de l'implantation.....</b>	<b>201</b>	4.5.1 Implantation proposée par le Comité de Pilotage (COPIL).....	201
2.2.4 Méthode du choix de la variante d'implantation.....	34	4.5.2 Le choix d'une variante de projet.....	203	<b>4.6 Concertation et information autour du projet.....</b>	<b>221</b>
2.2.5 Méthodes d'évaluation des impacts sur l'environnement.....	35	4.6.1 Concertation publique.....	221	4.6.2 Concertation des experts.....	226
2.2.6 Evaluation des effets cumulés.....	36	<b>Partie 5 : Description du projet retenu.....</b>	<b>227</b>	<b>5.1 Description des éléments du projet.....</b>	<b>229</b>
2.2.7 Méthode de définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.....	36	5.1.1 Synthèse technique du projet.....	229	5.1.2 Caractéristiques des éoliennes.....	229
2.3 <b>Méthodologie utilisée pour l'étude du milieu physique.....</b>	<b>38</b>	5.1.3 Caractéristiques des fondations.....	231	5.1.4 Raccordement au réseau électrique.....	237
2.3.1 Aires d'étude du milieu physique.....	38	5.1.5 Réseaux de communication.....	237	5.1.6 Caractéristiques des pistes d'accès aux éoliennes.....	241
2.3.2 Méthodologie utilisée pour l'analyse de l'état actuel du milieu physique.....	39	5.1.7 Caractéristiques des aires de montage.....	241	5.1.8 Plan de masse des constructions.....	243
2.3.3 Méthodologie utilisée pour l'analyse des impacts du milieu physique.....	40	<b>5.2 Phase de construction.....</b>	<b>249</b>	5.2.1 Période et durée du chantier.....	249
2.4 <b>Méthodologie utilisée pour l'étude du milieu humain.....</b>	<b>40</b>	5.2.2 Equipements de chantier et personnel.....	249	5.2.3 Acheminement du matériel.....	249
2.4.1 Aires d'étude du milieu humain.....	40	5.2.4 Travaux d'abatage de haies.....	250	5.2.5 Description des travaux de voie.....	251



3.2.7 Consommation et sources d'énergie actuelles.....	130	<b>et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....</b>	<b>198</b>
3.2.8 Qualité de l'air.....	133	<b>4.3 Un site compatible avec le Schéma Régional Eolien.....</b>	<b>198</b>
3.2.9 Plans et programmes.....	134	<b>4.4 Historique et raisons du choix du site.....</b>	<b>200</b>
<b>3.3 Etude acoustique - Etat actuel.....</b>	<b>135</b>	4.4.1 Historique du projet.....	200
3.3.1 Conditions météorologiques.....	135	4.4.2 Raisons du choix du site.....	200
3.3.2 Résultats des campagnes de mesure.....	135	<b>4.5 Solutions envisagées et choix de l'implantation.....</b>	<b>201</b>
3.3.3 Standardisation des niveaux de bruit résiduel.....	137	4.5.1 Implantation proposée par le Comité de Pilotage (COPIL).....	201
<b>3.4 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine.....</b>	<b>138</b>	4.5.2 Le choix d'une variante de projet.....	203
3.4.1 Structures paysagères et perceptions.....	138	<b>4.6 Concertation et information autour du projet.....</b>	<b>221</b>
3.4.2 Occupation humaine et cadre de vie.....	141	4.6.1 Concertation publique.....	221
3.4.3 Elements patrimoniaux et touristiques.....	143	4.6.2 Concertation des experts.....	226
3.4.4 Effets cumulés potentiels.....	145	<b>Partie 5 : Description du projet retenu.....</b>	<b>227</b>
<b>3.5 Analyse de l'état actuel du milieu naturel.....</b>	<b>146</b>	<b>5.1 Description des éléments du projet.....</b>	<b>229</b>
3.5.1 Synthèse des zonages du patrimoine naturel.....	146	5.1.1 Synthèse technique du projet.....	229
3.5.2 Continuités et fonctionnalités écologiques.....	146	5.1.2 Caractéristiques des éoliennes.....	229
3.5.3 Flore et habitats naturels.....	146	5.1.3 Caractéristiques des fondations.....	231
3.5.4 Zones humides.....	149	5.1.4 Raccordement au réseau électrique.....	237
3.5.5 Avifaune.....	154	5.1.5 Réseaux de communication.....	237
3.5.6 Chiroptères.....	156	5.1.6 Caractéristiques des pistes d'accès aux éoliennes.....	241
3.5.7 Amphibiens et reptiles.....	165	5.1.7 Caractéristiques des aires de montage.....	241
3.5.8 Insectes.....	168	5.1.8 Plan de masse des constructions.....	243
3.5.9 Mammifères terrestres.....	171	<b>5.2 Phase de construction.....</b>	<b>249</b>
<b>3.6 Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....</b>	<b>175</b>	5.2.1 Période et durée du chantier.....	249
3.6.1 Historique de la dynamique du site de la Vallée des Vignes.....	175	5.2.2 Equipements de chantier et personnel.....	249
3.6.2 Le changement climatique et ses conséquences dans l'évolution des territoires.....	177	5.2.3 Acheminement du matériel.....	249
3.6.3 Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....	179	5.2.4 Travaux d'abatage de haies.....	250
<b>3.7 Synthèse globale des enjeux et sensibilités.....</b>	<b>181</b>	5.2.5 Description des travaux de voie.....	251
3.7.1 Synthèse de l'analyse du milieu physique.....	182	5.2.6 Travaux de génie civil pour les fondations.....	251
3.7.2 Synthèse de l'analyse du milieu humain.....	185	5.2.7 Travaux de génie électrique.....	252
3.7.3 Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale.....	185	5.2.8 Travaux du réseau de communication.....	253
3.7.4 Synthèse de l'analyse du milieu naturel.....	189	5.2.9 Montage et assemblage des éoliennes.....	254
<b>Partie 4 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet.....</b>	<b>195</b>	<b>5.3 Phase d'exploitation.....</b>	<b>254</b>
4.1 <b>Une politique nationale en faveur du développement éolien.....</b>	<b>197</b>	5.3.1 Fonctionnement du parc éolien.....	254
4.2 <b>Un site compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable.....</b>	<b>197</b>	5.3.2 Télésurveillance et maintenance d'un parc éolien.....	254
		<b>5.4 Phase de démantèlement.....</b>	<b>256</b>
		5.4.1 Contexte réglementaire.....	256



Etude d'impact sur l'environnement et la santé humaine / Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de la Vallée des Vignes (17) 2021

198	5.4.2 Description du démantèlement	257	7.1 Effets cumulés prévisibles selon le type de projet	387
199	5.4.3 Garanties financières	258	7.2 Inventaire des projets existants ou approuvés	388
200	<b>5.5 Consommation de surfaces</b>	<b>258</b>	7.2.1 Les projets éoliens et autres projets de grande hauteur	388
200			7.2.2 Les autres projets existants ou approuvés	390
201	<b>Partie 6 : Evaluation des impacts du projet sur l'environnement et la santé humaine</b>	<b>259</b>	7.3 Impacts cumulés sur le milieu physique	391
201	6.1 Impacts de la phase de construction du parc éolien	262	7.4 Impacts cumulés sur le milieu humain	391
203	6.1.1 Impacts de la construction sur le milieu physique	262	7.5 Impacts cumulés sur l'environnement acoustique	391
203	6.1.2 Impacts de la construction sur le milieu humain	269	7.6 Impacts cumulés sur la santé humaine	393
221	6.1.3 Impacts de la construction sur l'environnement acoustique	272	7.7 Impacts cumulés sur le paysage et le patrimoine	393
227	6.1.4 Impacts de la construction sur la santé humaine	273	7.8 Impacts cumulés sur le milieu naturel	399
229	6.1.5 Impacts de la construction sur le paysage	276	7.8.1 Effets cumulés sur l'agriculture	399
229	6.1.6 Impacts de la construction sur le milieu naturel	278	7.8.2 Effets cumulés sur les chiroptères	401
231	6.2 Impacts de la phase d'exploitation du parc éolien	287	7.8.3 Effets cumulés sur la faune terrestre, la flore et les habitats naturels	402
237	6.2.1 Impacts de l'exploitation sur le milieu physique	287	<b>Partie 8 : Plans et programmes</b>	<b>403</b>
237	6.2.2 Impacts de l'exploitation sur le milieu humain	291	8.1 Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)	406
241	6.2.3 Impacts de l'exploitation sur l'environnement acoustique	305	8.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	407
241	6.2.4 Impacts de l'exploitation sur la santé humaine	311	8.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	408
241	6.2.5 Impacts de l'exploitation sur le paysage et le patrimoine	328	8.4 Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	409
249	6.2.6 Impacts de l'exploitation sur le milieu naturel	335	8.5 Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGR)	410
249	<b>6.3 Impacts de la phase de démantèlement du parc éolien</b>	<b>353</b>	8.6 Schémas National des Infrastructures de Transport	410
250	6.3.1 Impacts du démantèlement sur le milieu physique	353	8.7 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	411
250	6.3.2 Impacts du démantèlement sur le milieu humain	354	8.8 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	414
252	6.3.3 Impacts du démantèlement sur l'environnement acoustique	355	8.9 Document d'urbanisme en vigueur	415
253	6.3.4 Impacts du démantèlement sur la santé humaine	356	8.9.1 Document d'urbanisme de la commune de Saint-Pardoux	415
254	6.3.5 Impacts du démantèlement sur le paysage et le patrimoine	356	<b>Partie 9 : Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement (PJ n°8)</b>	<b>417</b>
254	6.3.6 Impacts du démantèlement sur le milieu naturel	357	9.1 Mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase de conception	420
254	<b>6.4 Synthèse des impacts du projet sur l'environnement</b>	<b>358</b>	9.2 Mesures prises lors de la phase de construction	421
254	6.4.1 Synthèse des impacts en phase de construction	372	9.2.1 Système de Management Environnemental du chantier	421
254	6.4.2 Synthèse des impacts en phase d'exploitation	383		
256	<b>6.5 Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet</b>	<b>383</b>		
256	6.5.1 Milieu physique	383		
256	6.5.2 Contexte socio-économique	383		
256	6.5.3 Environnement acoustique	383		
256	6.5.4 Paysage	383		
256	6.5.5 Biodiversité	383		
	<b>Partie 7 : Impacts cumulés avec les projets existants ou approuvés</b>	<b>385</b>		

Maitre d'ouvrage : ENERTRAG / Bureau d'études : ENCIS Environnement

Etude d'impact sur l'environnement et la santé humaine / Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de la Vallée des Vignes (17) 2021

422	9.2.2 Phase chantier : mesures pour le milieu physique	422
424	9.2.3 Phase chantier : mesures pour le milieu humain	424
426	9.2.4 Phase chantier : mesures pour la santé humaine et la sécurité	426
426	9.2.5 Phase chantier : mesures pour le paysage	426
428	9.2.6 Phase chantier : mesures pour le milieu naturel	428
432	<b>9.3 Mesures prises lors de la phase d'exploitation</b>	<b>432</b>
432	9.3.1 Phase exploitation : mesures pour le milieu physique	432
433	9.3.2 Phase exploitation : mesures pour le milieu humain	433
434	9.3.3 Phase exploitation : mesures pour l'environnement acoustique	434
435	9.3.4 Phase exploitation : mesures pour la santé humaine et la sécurité	435
436	9.3.5 Phase exploitation : mesures pour le paysage	436
437	9.3.6 Phase exploitation : mesures pour le milieu naturel	437
444	<b>9.4 Mesures prises lors de la phase de démantèlement</b>	<b>444</b>
444	9.4.1 Mesures équivalentes à la phase construction	444
444	9.4.2 Phase démantèlement : remise en état du site	444
445	9.4.3 Phase démantèlement : mesures pour le milieu humain	445
448	<b>9.5 Synthèse des mesures</b>	<b>448</b>
451	<b>Tables des illustrations</b>	<b>451</b>
456	<b>Bibliographie</b>	<b>456</b>
462	<b>Table des annexes</b>	<b>462</b>

Les expertises « Acoustique », « Volet paysager et patrimonial » et « Volet milieu naturel » sont jointes à ce dossier dans les tomes suivants :

Tome 4.2 : Volet acoustique de l'étude d'impact du projet éolien de la Vallée des Vignes / EREA INGENIERIE

Tome 4.3 : Volet paysager et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de la Vallée des Vignes / ENCIS Environnement

Tome 4.4 : Volet milieu naturel, faune et flore de l'étude d'impact du projet éolien de la Vallée des Vignes et étude d'incidence NATURA 2000 / NCA Environnement

Maitre d'ouvrage : ENERTRAG / Bureau d'études : ENCIS Environnement

## ANNEXE 4 : Bilan de la concertation

Plan



### PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES



### Bilan de la démarche de concertation Novembre 2022



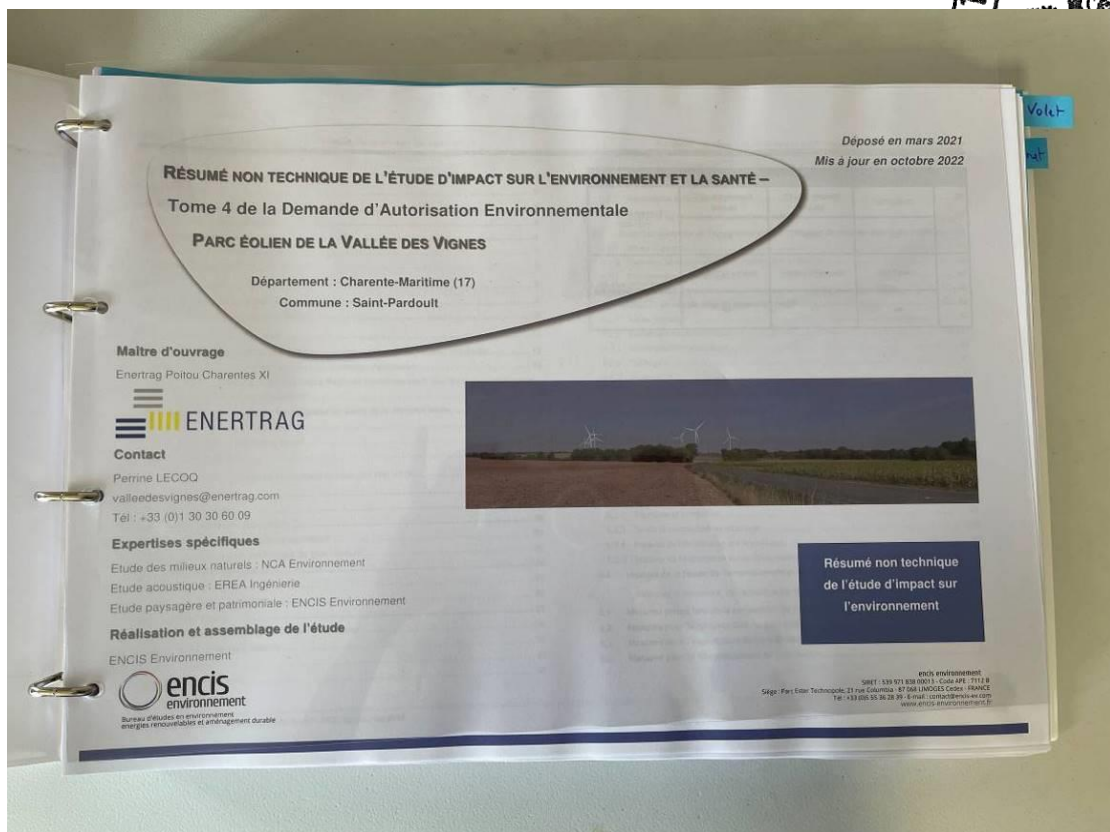
#### Sommaire

Partie 1 : Définition et enjeux	2
1.1 La genèse de la démarche de concertation	2
1.2 Le calendrier	3
Partie 2 : les actions de concertation	4
2.1 Comité de pilotage du 18 janvier 2022	5
2.2 Comité de pilotage du 1er mars 2022	7
2.3 Comité de pilotage du 5 avril 2022	12
2.4 Comité de pilotage du 30 mai 2022	17
2.5 Comité de pilotage du 6 octobre 2022	20
2.7 Comité des élus du 19 octobre 2022	23
Partie 3 : Les outils d'information	26
3.1 Les lettres d'information	27
3.2 Le porte-à-porte	28
3.3 Le site internet	29
Partie 4 : Conclusion et les actions à venir	30
Partie 5 : Annexes	32



Sur la couverture du classeur 2/3, il est précisé la mention suivante :

- 4. ANNEXES de l'ETUDE d'IMPACT : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT, VOLET PAYSAGER, CARNET DE PHOTOMONTAGES



Résumé non technique de l'étude d'impact / Projet de parc éolien de la Vallée des Vignes (17) 2021

2021

**Table des matières**

**AVANT-PROPOS** ..... 5

**Contenu de l'étude d'impact** ..... 5

**Rédacteurs de l'étude d'impact** ..... 5

**Responsables du projet** ..... 6

Présentation du porteur de projet ..... 6

Présentation du Maître d'ouvrage ..... 6

**1. Présentation du projet** ..... 9

**1.1 Localisation du projet et présentation du site** ..... 9

**1.2 Caractéristiques du parc éolien** ..... 10

**2. Justification du projet** ..... 13

**2.1 Compatibilité de l'énergie éolienne avec les politiques nationales et locales** ..... 13

2.1.1 Une politique nationale en faveur du développement éolien ..... 13

2.1.2 Un site compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ..... 13

**2.2 Démarche de sélection du site jusqu'au choix de la variante finale** ..... 14

2.2.1 Choix du site d'implantation ..... 15

2.2.2 Choix d'une variante de projet ..... 15

2.2.3 La Concertation ..... 22

**3. Synthèse des enjeux environnementaux de l'état initial** ..... 23

**3.1 Milieu physique** ..... 23

**3.2 Milieu humain** ..... 24

**3.3 Environnement acoustique** ..... 25

3.3.1 Résultats des campagnes de mesure ..... 25

3.3.2 Standardisation des niveaux de bruit résiduel ..... 25

**3.4 Paysage et patrimoine** ..... 26

3.4.1 Méthodologie ..... 26

3.4.2 Les enjeux paysagers ..... 26

**3.5 Milieu naturel** ..... 32

3.5.1 Synthèse des zonages du patrimoine naturel ..... 32

3.5.2 Flore et habitats naturels ..... 32

3.5.3 Oiseaux ..... 35

3.5.4 Chauves-souris ..... 36

3.5.5 Amphibien et reptiles ..... 36

3.5.6 Insectes ..... 38

3.5.7 Mammifères terrestres ..... 38

**4. Scénario de référence et évolution probable** ..... 39

**4.1 Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet** ..... 39

4.1.1 Milieu physique ..... 39

4.1.2 Evolution socioéconomique et planification territoriale ..... 39

4.1.3 Environnement acoustique ..... 40

4.1.4 Biodiversité / Paysage ..... 40

**4.2 Evolution en cas de mise en œuvre du projet** ..... 40

4.2.1 Milieu physique ..... 40

4.2.2 Contexte socioéconomique ..... 41

4.2.3 Environnement acoustique ..... 41

4.2.4 Paysage ..... 41

4.2.5 Biodiversité ..... 41

**5. Evaluation des impacts du projet sur l'environnement** ..... 42

**5.1 Les impacts de la phase construction** ..... 42

5.1.1 Impacts du chantier sur le milieu physique ..... 42

5.1.2 Impacts du chantier sur le milieu humain ..... 43

5.1.3 Impacts du chantier sur le paysage ..... 43

5.1.4 Impacts du chantier sur le milieu naturel ..... 43

**5.2 Impacts de la phase exploitation du parc éolien** ..... 46

5.2.1 Bénéfices du parc éolien ..... 46

5.2.2 Tourisme et immobilier ..... 46

5.2.3 Santé et commodité du voisinage ..... 46

5.2.4 Impacts de l'exploitation sur le paysage ..... 47

5.2.5 Impacts de l'exploitation sur le milieu naturel ..... 59

**5.3 Impacts de la phase de démantèlement et de remise en état du site** ..... 60

**6. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts** ..... 61

**6.1 Mesures prises lors de la conception du projet** ..... 61

**6.2 Mesures pour la construction du parc éolien** ..... 62

**6.3 Mesures pour l'exploitation du parc éolien** ..... 64

**6.4 Mesures pour le démantèlement du parc éolien** ..... 65

9

Maître d'ouvrage : ENERTRAG / Bureau d'études : ENCIS Environnement

er de justice associée

Octobre 2022


**VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ÉTUDE D'IMPACT  
DU PROJET ÉOLIEN DE LA VALLÉE DES VIGNES**

**Tome 4.3 de la demande d'Autorisation Environnementale**

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardoult

Maître d'ouvrage  
**ENERTRAG**  
Une énergie d'avance

Contact  
Perrine LECOQ, chef de projets éoliens  
ENERTRAG Poitou-Charentes XI  
9 mail Gay Lussac  
95000 NEUVILLE-SUR-OISE



Réalisation de l'étude  
**encis**  
environnement  
Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable

Tome n°4.3  
Volet paysage et  
patrimoine

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Cofe APE : 7112 B  
Siège : Parc Esprit Technopôle, 21 rue Colmanin, 87188 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com  
www.encis-environnement.fr



## Sommaire

<b>1. Introduction</b> .....	7	3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	42
<b>1.1 Les acteurs du projet</b> .....	9	3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	45
1.1.1 Le porteur de projet	9	3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés	48
1.1.2 Le bureau d'études paysagères	10	<b>3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée</b> .....	49
<b>1.2 Les documents de référence éolien / paysage</b> .....	11	3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	49
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	11	3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	52
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien	13	3.2.3 Le contexte touristique	57
1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	13	<b>3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée</b> .....	60
<b>2. Méthodologie</b> .....	15	3.3.1 L'analyse des structures paysagères	60
<b>2.1 Méthodologie générale et définitions</b> .....	17	3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	62
2.1.1 Démarche globale	17	3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	73
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	17	3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	83
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	17	<b>3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate</b> .....	85
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	18	3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	85
<b>2.2 Définition des aires d'étude</b> .....	19	3.4.2 Les espaces vécus	88
<b>2.3 Méthodologie détaillée</b> .....	21	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	104
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	21	<b>3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle</b> .....	112
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	24	3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	112
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	25	3.5.2 Les secteurs à enjeux	112
<b>2.4 Limites et difficultés rencontrées</b> .....	30	3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet	114
<b>3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet</b> .....	31	<b>3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien</b> .....	117
<b>3.1 Le contexte paysager du territoire</b> .....	33	<b>4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien</b> .....	121
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	33	<b>4.1 L'objet « éolienne » et le paysage</b> .....	123
3.1.2 Les unités paysagères	36	4.1.1 Les rapports d'échelle	123
		4.1.2 La couleur	128
		4.1.3 L'éclaircissement	128
		4.1.4 Le balisage des éoliennes	128
		4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief	128
		4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne	129

4.1.7 L'angle de vue	129	Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien	160
4.1.8 Typologies de perceptions statiques	131	6.1.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens	161
4.1.9 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)	131	6.1.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens	162
<b>4.2 Principales problématiques éolien / paysage</b> .....	132	<b>6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage</b> .....	163
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force	132	6.2.1 Phase d'installation de la base vie	163
4.2.2 Les notions de saturation / respiration	132	6.2.2 Phase de coupe de haies et d'élagage	163
4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité	133	6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements	163
4.2.4 Composition d'un parc éolien	134	6.2.4 Phase de construction	164
<b>5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet</b> .....	135	<b>6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude</b> .....	165
<b>5.1 Préconisations du projet paysager</b> .....	137	6.3.1 Rappel méthodologique	165
<b>5.2 Travaux d'implantation avec le Comité de Pilotage</b> .....	138	6.3.2 Présentation des photomontages	165
<b>5.3 Choix d'une variante de projet</b> .....	139	6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet	166
5.3.1 Variante n°1	139	6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée	169
5.3.2 Variante n°2	139	6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	178
5.3.3 Variante n°3	139	6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate	192
5.3.4 Variante n°4	139	6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation	210
5.3.5 Analyse comparative des variantes de projet	142	6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	212
5.3.6 Synthèse de l'analyse des variantes	150	<b>6.4 Synthèse des impacts</b> .....	230
<b>5.4 Description de la variante de projet retenue</b> .....	151	<b>7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet</b> .....	233
5.4.1 Les éoliennes	151	<b>7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception</b> .....	236
5.4.2 Les aménagements connexes	151	<b>7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)</b> .....	236
5.4.3 La description des travaux	152	<b>7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)</b> .....	237
5.4.4 La description des modalités d'exploitation	152	<b>7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement</b> .....	239
5.4.5 Plan de masse	152		
<b>6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine</b> .....	155		
<b>6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens</b> .....	157		
6.1.1 Les observateurs	157		
6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien	157		
6.1.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien	159		
6.1.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la			



**Carnet de photomontages du projet éolien de la Vallée des Vignes**  
ANNEXE AU VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



**Etude réalisée par :**  
ENCIS Environnement  
Parc Esser Technopôle  
21, rue Columbia  
87068 LIMOGES

**Maître d'ouvrage**  
ENERTRAG Poitou-Charentes XI  
9 mail Gay Lussac  
95000 NEUVILLE-SUR-OISE



**Table des matières**

<b>1 Méthodologie</b> .....	7	Vue 34 : Prise de vue depuis l'est de Pouzou.....	164
<b>1.1 Auteurs</b> .....	9	Vue 35 : Prise de vue depuis la D107 au nord-ouest.....	168
<b>1.2 Méthodologie</b> .....	9	Vue 36 : Prise de vue depuis la D220E2 à proximité du château de Mornay (MH).....	172
<b>1.3 Les prises de vues retenues pour les photomontages</b> .....	10	Vue 37 : Prise de vue depuis la D107 à La Jarrie-Audouin.....	176
<b>1.4 Le contexte éolien</b> .....	12	Vue 38 : Prise de vue depuis le parc du château de Mornay (MH).....	180
<b>2 Photomontages de l'aire d'étude éloignée</b> .....	15	Vue 39 : Prise de vue depuis la D127 au niveau du doîmen de la Grosse Pierre.....	184
Vue 1 : Prise de vue depuis la D121 au nord de Matha, dans l'unité paysagère du Pays Bas.....	18	Vue 40 : Prise de vue depuis Fief Méchain.....	188
Vue 2 : Prise de vue à proximité de la Gulberderie (commune de Mazeray), dans l'unité paysagère des Borderies et des Fins Bois.....	22		
Vue 3 : Prise de vue depuis la D739E (commune des Nouillers), dans l'unité paysagère de la plaine du nord de la Saintonge.....	26		
Vue 4 : Prise de vue depuis le GR36, dans l'unité paysagère de la Marche Boisée.....	30		
Vue 5 : Prise de vue depuis le GR655 au niveau de la D22E1, dans l'unité paysagère de la plaine du nord de la Saintonge.....	34		
Vue 6 : Prise de vue depuis la D650 au sud de Beauvoir-sur-Niort.....	38		
Vue 7 : Prise de vue depuis le site inscrit du Moulin de Rimbault (site inscrit).....	42		
<b>3 Photomontages de l'aire d'étude rapprochée</b> .....	47		
Vue 8 : Prise de vue depuis la D939 en périphérie nord de Saint-Jean-d'Angély.....	50		
Vue 9 : Prise de vue depuis la D129E1 au nord d'Aulnay.....	54		
Vue 10 : Prise de vue depuis le lotissement à l'extrémité ouest de Loulay.....	58		
Vue 11 : Prise de vue depuis la D950 aux Eglises-d'Argenteuil.....	62		
Vue 12 : Prise de vue depuis la D150 au nord de Saint-Jean-d'Angély.....	66		
Vue 13 : Prise de vue depuis la D115 (commune de Vergné).....	72		
Vue 14 : Prise de vue depuis la D739E au sud-ouest de Saint-Jean-d'Angély.....	76		
Vue 15 : Prise de vue depuis le sommet de la tour nord de l'abbaye Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-d'Angély (MH, UNESCO).....	80		
Vue 16 : Prise de vue depuis les abords du prieuré de Notre-Dame-d'Oulmes (MH) (commune de Nuaillé-sur-Boutonne).....	84		
Vue 17 : Prise de vue depuis l'église Saint-Martial (MH) (commune de Saint-Martial).....	88		
Vue 18 : Prise de vue depuis le GR655, chemin de Compostelle, à Pallié.....	92		
<b>4 Photomontages de l'aire d'étude immédiate</b> .....	97		
Vue 19 : Prise de vue depuis la D127 au nord de Saint-Pardout.....	100		
Vue 20 : Prise de vue depuis la D220E2 au sud de Saint-Pardout.....	104		
Vue 21 : Prise de vue depuis l'est de La Chapelle-Bâton.....	108		
Vue 22 : Prise de vue depuis la D220 à l'est de La Jarrie-Audouin.....	112		
Vue 23 : Prise de vue depuis l'ouest d'Antzant-la-Chapelle.....	116		
Vue 24 : Prise de vue depuis le sud-est de Nuaillé-sur-Boutonne.....	120		
Vue 25 : Prise de vue depuis la D107 au niveau de la Fontaine des Veuves.....	124		
Vue 26 : Prise de vue depuis le Petit Marais (1/2).....	128		
Vue 27 : Prise de vue depuis la Maison Neuve.....	134		
Vue 28 : Prise de vue depuis la D220 au niveau de la Vaugulon.....	140		
Vue 29 : Prise de vue depuis Pontoux.....	144		
Vue 30 : Prise de vue depuis la route d'accès à La Courance.....	148		
Vue 31 : Prise de vue depuis la D107 au Grand Breuil.....	152		
Vue 32 : Prise de vue depuis la D220E2 au niveau de Lonzay.....	156		
Vue 33 : Prise de vue depuis le Petit Breuil.....	160		
		<b>5 Table des illustrations</b> .....	193



Sur la couverture du classeur 3/3, sont mentionnés les 8 points traités, à savoir :

- 4. ANNEXES de l'ETUDE d'IMPACT :
  - o VOLET MILIEU NATUREL
  - o VOLET ACCOUSTIQUE
- 5. LISTE DES PARCELLES
- 6. ETUDE DE DANGERS ET SON RNT
- 7. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES
- 8. AVIS DE REMISE EN ETAT
- 9. CONFORMITE URBANISME
- 10. PLANS
- 11. FICHIERS SUPPLEMENTAIRES



Juin 2023

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VALLÉE DES VIGNES**

**Saint-Pardoult (17)**

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Étude d'impact sur l'environnement**

**État d'impact – Volet Milieu Naturel**



Energies renouvelables



Hydrologie et Eau  
États de l'environnement



Milieu naturel



Industrie et Environnement



Hydraulique et Eau



Agriculture  
Environnement



Photo à Orchères et Étaim blanc (photos prises sur site, ENCA Environnement, juin 2019)



FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
<b>Titre de l'étude</b>	Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement Projet éolien de la « Vallée des Vignes » Commune de Saint-Pardoult (17)	
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	ENERTRAG SE 9 mail Gay Lussac 95 000 Neuville-sur-Oise	
<b>Rédacteur</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU Représentée par Aymeric Minot	
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
-	06/2019	Rapport de phase - Printemps 2019
-	08/2019	Rapport de phase - Été 2019
-	11/2019	Rapport de phase - Automne 2019
-	02/2020	Rapport de phase - Hiver 2019-2020
-	03/2020	État initial
1	05/2020	État initial - Intégration de la bibliographie
2	07/2020	État initial - Intégration de la bibliographie - Reprises
2	11/2020	Étude d'impact - Volet Milieu Naturel
3	12/2020	Étude d'impact - Volet Milieu Naturel - Reprises
4	10/2022	Étude d'impact - Demande de compléments
5	06/2023	Étude d'impact - Dernières reprises



**ENERTRAG**  
Une énergie d'avance

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

## Sommaire

<b>I. AUTEURS DE L'ETUDE</b> .....	13
<b>II. SITUATION DU PROJET - PRESENTATION DES AIRES D'ETUDE</b> .....	14
II.1. Aire d'étude immédiate - AEI.....	14
II.2. Aire d'étude rapprochée - AER.....	14
II.3. Aire d'étude éloignée - AEE.....	14
<b>III. METHODOLOGIE</b> .....	17
III.1. Recueil de données.....	17
III.2. PROSPECTIONS NATURALISTES.....	17
III.2. a. Flore et habitats naturels.....	17
III.2. b. Zones humides.....	17
III.3. EXPERTISE FLORISTIQUE.....	18
III.4. EXPERTISE PEDOLOGIQUE.....	18
III.4. a. Prospections de l'avifaune.....	20
III.4. b. Chiroptères - Ecoutes au sol.....	33
III.4. c. Héropéfaune.....	40
III.4. d. Entomofaune.....	40
III.4. e. Mammifères terrestres.....	41
III.5. SYNTHÈSE DES PROSPECTIONS.....	43
III.6. LIMITES DE LA METHODOLOGIE.....	44
III.6. a. Avifaune.....	44
III.6. b. Chiroptères.....	44
III.6. c. Héropéfaune.....	44
III.6. d. Entomofaune.....	44
III.6. e. Mammifères.....	44
III.7. DEFINITION DES ENJEUX.....	45
III.7. a. Enjeux de l'avifaune.....	45
III.8. ENJEUX CHIROPTERES.....	49
III.8. a. Référentiels d'activité des protocoles Vigie-Chiro.....	49
III.8. b. Etablissement de la patrimonialité.....	49
III.8. c. Etablissement de l'enjeu « habitat d'espèces ».....	50
III.8. d. Etablissement de l'enjeu fonctionnel des habitats.....	50
III.9. ENJEU RELATIF AUX AUTRES GROUPES.....	53
<b>IV. ZONAGE DU PATRIMOINE NATUREL</b> .....	53
IV.1. PERIMETRES D'INFORMATION.....	53
IV.1. a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	65
IV.1. b. Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux.....	67
IV.2. PERIMETRES DE PROTECTION.....	67
IV.2. a. Réserve Natura 2000.....	71
IV.2. b. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.....	71
IV.2. c. Parc naturel régional (PNR).....	71
IV.2. d. Réserve biologique.....	72
IV.3. SYNTHÈSE DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	74
<b>V. CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES</b> .....	75
V.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA NOTION DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE.....	75
V.2. TRAME VERTS ET BLEUS.....	75
V.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE).....	75
V.3. a. Présentation générale.....	75
V.3. b. Analyse du SRCE.....	75
<b>VI. FLORE ET HABITATS NATURELS</b> .....	78
VI.1. TYPOLOGIE DES HABITATS NATURELS.....	78
VI.2. HABITATS PATRIMONIAUX ET ESPÈCES PATRIMONIALES.....	79
VI.3. HAIES.....	82
VI.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX FLORE/HABITATS.....	83
<b>VII. ZONES HUMIDES</b> .....	85
VII.1. CONTEXTE.....	85
VII.1. a. Contexte géologique.....	85
VII.1. b. Contexte pédologique.....	86
VII.1. c. Pré-localisation des zones humides.....	86
VII.1. d. Habitats naturels caractéristiques de zones humides.....	87
VII.1. e. Résultats de l'inventaire.....	90
VII.1. f. Zones humides identifiées.....	90
VII.2. BILAN DE L'EXPERTISE.....	91
<b>VIII. AVIFAUNE</b> .....	91
VIII.1. RESULTATS GLOBAUX DES PROSPECTIONS.....	91
VIII.2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	94
VIII.3. PERIODE DE MIGRATION.....	96
VIII.3. a. Synthèse bibliographique.....	96
VIII.3. b. Migration pré-nuptiale.....	99
VIII.3. c. Migration post-nuptiale.....	111
VIII.3. d. Synthèse et enjeux de l'avifaune en période de migration.....	128
VIII.4. PERIODE DE NIDIFICATION.....	133
VIII.4. a. Synthèse bibliographique.....	133
VIII.4. b. Rappels méthodologiques.....	138
VIII.4. a. Espèces observées.....	138
VIII.4. b. Identification des cortèges d'oiseaux.....	146
VIII.4. c. Espèces patrimoniales observées (hors rapaces).....	151
VIII.5. ZOOM SUR LE SUIVI DE L'OUTARDE CANEPETIERE.....	174
VIII.5. a. Zonage naturel en lien avec l'espèce.....	174
VIII.5. b. Ecologie et biologie de l'espèce.....	176
VIII.5. c. Résultats des suivis Outarde canepetière.....	178
VIII.5. d. Synthèse des suivis vis-à-vis de l'Outarde canepetière sur le site.....	181

• 3 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement

**ENERTRAG**  
Une énergie d'avance

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

VIII.5. e. Synthèse des enjeux en période de nidification.....	182
VIII.6. PERIODE D'HIVERNAGE.....	186
VIII.6. a. Synthèse bibliographique.....	186
VIII.6. b. Rappels méthodologiques.....	186
VIII.6. c. Espèces hivernantes observées.....	186
VIII.6. d. Espèces patrimoniales hivernantes.....	188
VIII.6. e. Synthèse de l'enjeu « espèce » en période hivernale.....	191
VIII.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES.....	193
VIII.7. a. Enjeu des espèces.....	193
VIII.7. b. Enjeu « habitat d'espèces ».....	196
<b>IX. CHIROPTERES</b> .....	207
IX.1. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	207
IX.1. a. Gîtes d'estivage et de reproduction (gîtes d'été).....	207
IX.1. b. Gîtes d'hivernation (gîtes d'hiver).....	209
IX.1. c. Gîtes de transit.....	211
IX.1. d. Données chiroptères relatives aux zonages.....	213
IX.1. e. Synthèse des espèces connues au sein de l'aire d'étude éloignée.....	215
IX.2. POTENTIEL DE GITES AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	215
IX.3. DIVERSITE DES ESPÈCES CONTACTÉES AU SOL.....	218
IX.4. ACTIVITÉ AU SOL - PÉRIODE PRIMAIRE.....	219
IX.4. a. Fréquence des contacts de chiroptères.....	219
IX.4. b. Synthèse de l'activité printanière.....	221
IX.4. c. Répartition spatiale de l'activité au sol.....	222
IX.5. ACTIVITÉ AU SOL - PÉRIODE ESTIVALE.....	226
IX.5. a. Fréquence des contacts de chiroptères.....	226
IX.5. b. Synthèse de l'activité estivale.....	228
IX.5. c. Répartition spatiale de l'activité au sol.....	230
IX.6. ACTIVITÉ AU SOL - PÉRIODE AUTOMNALE.....	235
IX.6. a. Fréquence des contacts de chiroptères.....	235
IX.6. b. Synthèse de l'activité automnale.....	237
IX.6. c. Répartition spatiale de l'activité au sol en période automnale.....	239
IX.7. RESULTATS DES ECOUTES EN CANOPEE.....	244
IX.7. a. Synthèse de l'activité en fonction des conditions météorologiques.....	245
IX.7. b. Synthèse de l'activité en fonction des mois et des horaires.....	247
IX.7. c. Conclusion de l'écoute en canopée.....	251
IX.8. PRESENTATION ET ENJEU DES ESPÈCES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	252
IX.9. SYNTHÈSE DES ENJEUX DES ESPÈCES DE CHIROPTERES.....	291
IX.10. LOCALISATION DES ZONES A RIEU POUR LA CONSERVATION DES CHIROPTERES.....	292
<b>X. AMPHIBIENS ET REPTILES</b> .....	294
X.1. RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	294
X.2. PRESENTATION DES AMPHIBIENS PATRIMONIAUX.....	295
X.2. a. Espèces patrimoniales d'amphibiens observées.....	295
X.2. b. Espèces patrimoniales d'amphibiens connues sur la commune (données bibliographiques).....	295
X.3. PRESENTATION DES REPTILES PATRIMONIAUX.....	296
X.3. a. Espèces patrimoniales de reptiles observés.....	296
X.3. b. Espèces patrimoniales de reptiles connues sur la commune (données bibliographiques).....	296
X.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	296
<b>XI. INSECTES</b> .....	300
XI.1. RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	300
XI.1. a. Lépidoptères (Rhopalocères).....	303
XI.1. b. Odonates.....	306
XI.1. c. Coléoptères saproxylophages.....	307
XI.1. d. Orthoptères.....	307
XI.1. e. Autres espèces.....	309
XI.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	310
<b>XII. MAMMIFERES TERRESTRES</b> .....	312
XII.1. RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	312
XII.2. PRESENTATION DES MAMMIFERES TERRESTRES PATRIMONIAUX.....	313
XII.2. a. Espèces contactées sur l'AEI.....	313
XII.2. b. Espèces connues (issues des données bibliographiques).....	313
XII.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	314
<b>XIII. SYNTHÈSE DES ENJEUX</b> .....	316
<b>XIV. IMPACTS GÉNÉRAUX EN PHASE DE CONSTRUCTION / DEMANTELLEMENT</b> .....	323
XIV.1. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR L'AVIFAUNE.....	323
XIV.1. a. Déplacement des espèces.....	323
XIV.1. b. Perte et destruction d'habitats.....	323
XIV.2. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LES CHIROPTERES.....	323
XIV.2. a. Déplacement des espèces.....	323
XIV.2. b. Perte et destruction d'habitats.....	324
XIV.2. c. Mortalité.....	324
XIV.3. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LA FAUNE TERRESTRE.....	324
XIV.3. a. Déplacement des espèces.....	324
XIV.3. b. Perte et destruction d'habitats.....	324
XIV.3. c. Mortalité.....	324
XIV.4. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LA FLORE ET LES HABITATS.....	325
<b>XV. IMPACTS GÉNÉRAUX EN PHASE D'EXPLOITATION</b> .....	325
XV.1. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR L'AVIFAUNE.....	325
XV.1. a. Perte d'habitats par effarouchement.....	325
XV.1. b. Effet barrière.....	326
XV.1. c. Mortalité par collision.....	327

• 4 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement



**ENERTRAG**  
Une énergie d'avance

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

XV. 2. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LES CHIROPTÈRES.....	332	XVII. 4. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION SUR LA FLORE ET LES HABITATS.....	397
XV. 2. a. Mortalité par collision / barotraumatisme.....	332	XVII. 5. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION SUR LES ZONES HUMIDES.....	397
XV. 2. b. Perte d'habitats.....	335	XVII. 6. EFFETS SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	397
XV. 3. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LA FAUNE TERRESTRE.....	335	<b>XIX. EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS.....</b>	<b>398</b>
XV. 4. IMPACTS GÉNÉRAUX SUR LA FLORE ET LES HABITATS.....	335	XIX. 1. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	398
<b>XVI. VARIANTES D'IMPLANTATION.....</b>	<b>336</b>	XIX. 2. EFFETS CUMULÉS POTENTIELLEMENT ATTENDUS SUIVANT LES PROJETS.....	399
XVI. 1. PRÉSENTATION DES VARIANTES.....	336	XIX. 3. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS.....	399
XVI. 2. a. Méthodologie comparative des variantes.....	339	XX. 1. a. Projets / parcelles retenus au sein des aires d'étude rapprochée et élargie.....	402
XVI. 2. b. Analyse des variantes pour le projet de parc éolien de la Vallée des Vignes.....	339	XX. 3. b. Effets cumulés sur le milieu naturel.....	402
XVI. 3. PRÉSENTATION DU PROJET RETENU.....	341	<b>XX. MESURES RELATIVES AUX EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET EN PHASE CHANTIER.....</b>	<b>404</b>
XVI. 3. a. Caractéristiques techniques du parc éolien.....	357	XX. 1. MESURES POUR LA BIODIVERSITÉ EN PHASE CHANTIER.....	405
XVI. 3. b. Description et emprise du chantier.....	357	XX. 1. a. Mesures d'évitement.....	405
XVI. 3. c. Mesures techniques de réduction des impacts.....	359	XX. 1. b. Mesure de compensation.....	407
<b>XVII. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER (CONSTRUCTION / DEMANTELEMENT).....</b>	<b>361</b>	XX. 2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	409
XVII. 1. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER SUR L'AVIFAUNE.....	361	XX. 2. a. Accompagnement écologique du chantier.....	409
XVII. 1. a. Dérangeant et perte/ destruction d'habitat.....	361	XX. 3. APPRÉHENSION DE L'IMPACT RÉSIDUEL DES EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET.....	410
XVII. 1. b. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase chantier sur l'avifaune.....	366	XX. 3. a. Synthèse des impacts résiduels temporaires sur l'avifaune.....	412
XVII. 2. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER SUR LES CHIROPTÈRES.....	366	XX. 3. b. Synthèse des impacts résiduels temporaires sur les chiroptères.....	413
XVII. 2. a. Dérangeant.....	368	XX. 3. c. Synthèse des impacts résiduels temporaires sur l'autre faune.....	414
XVII. 2. b. Perte et destruction d'habitats.....	368	<b>XXI. MESURES RELATIVES AUX EFFETS PERMANENTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>416</b>
XVII. 2. c. Mortalité.....	368	XXI. 1. MESURES D'ÉVITEMENT - RÉFLEXION SUR L'IMPLANTATION DU PROJET.....	416
XVII. 2. d. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase chantier pour les chiroptères.....	369	XXI. 2. MESURES DE RÉDUCTION.....	417
XVII. 3. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER SUR LA FAUNE TERRESTRE.....	371	XXI. 2. a. Limitation de l'attractivité des éoliennes pour la faune.....	417
XVII. 3. a. Dérangeant des espèces.....	371	XXI. 2. b. Arrêt conditionnel des éoliennes en faveur des chiroptères.....	419
XVII. 3. b. Perte et destruction d'habitats.....	371	XXI. 3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT.....	420
XVII. 3. c. Mortalité.....	371	XXI. 3. a. Création de parcelles favorables à la nidification des busards à l'extérieur du parc.....	420
XVII. 3. d. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase chantier pour la faune terrestre.....	372	XXI. 3. b. Protection des nids de busards.....	421
XVII. 4. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER SUR LA FLORE ET LES HABITATS.....	374	XXI. 3. c. Sensibilisation des acteurs locaux.....	422
XVII. 5. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER SUR LES ZONES HUMIDES.....	375	XXI. 4. MESURE DE SUIVI.....	423
<b>XVIII. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION.....</b>	<b>376</b>	XXI. 4. a. Suivi de l'activité de l'avifaune.....	424
XVIII. 1. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION SUR L'AVIFAUNE.....	376	XXI. 4. b. Suivi d'activité des chiroptères.....	424
XVIII. 1. a. Perte d'habitats et dérangeant.....	381	XXI. 4. c. Suivi de la flore et des habitats naturels.....	424
XVIII. 1. b. Effet barrière.....	384	XXI. 4. d. Suivi de mortalité avifaune / chiroptères.....	425
XVIII. 1. c. Mortalité par collision.....	384	XXI. 5. APPRÉHENSION DE L'IMPACT RÉSIDUEL.....	426
XVIII. 1. d. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase d'exploitation pour l'avifaune.....	388	XXI. 5. a. Impacts résiduels sur l'avifaune en phase d'exploitation.....	426
XVIII. 2. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION SUR LES CHIROPTÈRES.....	390	XXI. 5. b. Synthèse des impacts résiduels permanents sur l'avifaune.....	429
XVIII. 2. a. Mortalité par collision / barotraumatisme.....	390	XXI. 5. c. Impacts résiduels sur les chiroptères en phase d'exploitation.....	430
XVIII. 2. b. Perte d'habitats.....	395	XXI. 5. d. Synthèse des impacts résiduels permanents sur les Chiroptères.....	430
XVIII. 2. c. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase exploitation pour les chiroptères.....	396	<b>XXII. SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PROJET.....</b>	<b>431</b>
XVIII. 3. IMPACTS POTENTIELS BRUTS DE LA PHASE EXPLOITATION SUR LA FAUNE TERRESTRE.....	397	<b>XXIII. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>435</b>

• 5 •  
NCA, Études et Conseil en Environnement

**ENERTRAG**  
Une énergie d'avance

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

XXIII. 1. DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE.....	436
XXIII. 1. a. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....	436
XXIII. 1. b. Évolution de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet.....	438
XXIII. 2. SYNTHÈSE.....	438
<b>XXIV. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>439</b>
<b>XXV. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES.....</b>	<b>440</b>
<b>XXVI. SITES NATURA 2000 PRIS EN COMPTE DANS L'ÉVALUATION DES INCIDENCES.....</b>	<b>441</b>
XXVI. 1. MASSIF FORESTIER DE CHOU-AULNAY - ZSC FR5400450.....	443
XXVI. 1. a. Présentation du site.....	443
XXVI. 1. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	443
XXVI. 2. VALLET DE LA BOUTONNE - ZSC FR5400447.....	443
XXVI. 2. a. Présentation du site.....	443
XXVI. 2. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	443
XXVI. 3. VALLEES DE L'ANTHÈNE - ZCS FR5400473.....	444
XXVI. 3. a. Présentation du site.....	444
XXVI. 3. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	444
XXVI. 4. MARAIS POTTEVIN - ZSC FR5400446.....	445
XXVI. 4. a. Présentation du site.....	445
XXVI. 4. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	445
XXVI. 5. CARRIÈRES DE SAINT-SAVINEN - ZSC FR5400471.....	449
XXVI. 5. a. Présentation du site.....	449
XXVI. 5. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	449
XXVI. 6. PLAINE DE NINE A BRESDON - ZPS FR5412024.....	449
XXVI. 6. a. Présentation du site.....	449
XXVI. 6. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	449
XXVI. 7. PLAINE DE NOÏT SUD-EST - ZPS FR5412007.....	450
XXVI. 7. a. Présentation du site.....	450
XXVI. 7. b. Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site.....	450
XXVI. 8. ESPÈCES DES SITES NATURA 2000 FRÉQUENTANT LA ZONE DE PROJET.....	451
<b>XXVII. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000.....</b>	<b>453</b>
XXVII. 1. a. AVIFAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	453
XXVII. 1. b. CHIROPTÈRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	454
XXVII. 1. c. AUTRE FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (REPTILES, AMPHIBIENS, MAMMIFÈRES, ENTOMOFAUNE).....	454
<b>XXVIII. CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES.....</b>	<b>454</b>
<b>XXIX. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>455</b>
<b>XXX. ANNEXES.....</b>	<b>458</b>

• 6 •  
NCA, Études et Conseil en Environnement



Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Vulnérabilité naturelle de l'étude d'impact sur l'environnement

**Figures**

Figure 1 : Boqueteau au centre de l'AEI, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	12
Figure 2 : Aire d'étude immédiate	15
Figure 3 : Aires d'étude	15
Figure 4 : Méthode pour identifier une zone humide	16
Figure 5 : Exemples d'habitats caractéristiques de zones humides	18
Figure 6 : Exemples d'espèces hygrophiles	18
Figure 7 : Illustrations d'un sol caractéristique de zone humide (rédoxisol)	19
Figure 8 : Schéma représentant les sols indicateurs des zones humides	19
Figure 9 : Suivi de l'avifaune migratrice à la longue-vue, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	20
Figure 10 : Protocole de suivi de l'avifaune nicheuse	21
Figure 11 : Détail des séquences de repasses utilisées lors de l'inventaire des rapaces nocturnes. Source : ©Enquête Rapaces nocturnes (2015-2017), LPO	26
Figure 13 : Protocole de suivi des rapaces nocturnes	27
Figure 14 : Mâle d'Outarde canepetière, photo non prise sur site, ©NCA Environnement, 2016	28
Figure 15 : Rassemblement postnuptial d'Outardes canepetières, photo non prise sur site	29
Figure 16 : Femelles d'Outardes canepetières, photo non prise sur site ©NCA Environnement, 2016	29
Figure 17 : Protocole de suivi de l'Outarde canepetière	30
Figure 18 : Protocole de suivi de l'avifaune hivernante	32
Figure 19 : Point d'écoute de 20 min à la babou Pettersson D1000X, photos non prises sur site, ©NCA Environnement, 2018	33
Figure 20 : Installation d'enregistreur continu SMABAT, photos prises sur site	33
Figure 21 : Installation d'enregistreur continu SMABAT, photos prises sur site, NCA Environnement, 2019	34
Figure 22 : Prospection chioptrès - Ecoute active et passive	35
Figure 23 : Localisation des points chioptrès en écoute active et passive	35
Figure 24 : Installation de la perche en canopée, photos prises sur site, © NCA Environnement, 2019	39
Figure 25 : Fossils et ruisseaux prospectés le 13 mars 2019, photos prises sur site, © NCA Environnement, 2019	40
Figure 26 : Axurés communs ( <i>Polymmatius icarus</i> ), photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	40
Figure 27 : Chevreuil européen observé dans une culture, photo prise sur site	41
Figure 28 : Localisation du piège photo	42
Figure 29 : Chevreuil européen, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	52
Figure 30 : Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel	56
Figure 32 : SRCE Patois-Charentais - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Aout 2015	73
Figure 33 : Zone humide, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	77
Figure 34 : Prairie humide atlantique et subatlantique x Prairie de fauche thermo-atlantique méso-hygrophile du sud-ouest, renfermant une population de <i>Renonculus</i> à feuilles d'Ophioglosse, protégée au niveau national (illustration de droite), photos prises sur site, ©NCA Environnement, 2019	78
Figure 35 : Cardoncelle ( <i>Carthamus mitissimus</i> ) à gauche, photo prise sur site, et Odontite jaune ( <i>Odontites luteus</i> ) à droite, photo non prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	79
Figure 36 : <i>Mégapharbiae</i> répondant à l'association <i>Thalistro fowii - Filipendula ulmariae</i> à droite, et <i>Fritillaire pintade</i> ( <i>Fritillaria meleagris</i> ), espèce emblématique quasi-menacée et déterminante ZNIEFF en Patois Charentais, à gauche, photos prises sur site, ©NCA Environnement, 2019	79
Figure 37 : Brome purgatif ( <i>Bromus catharticus</i> ), photo non prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	79
Figure 38 : Carte des habitats naturels sur la zone d'étude	82
Figure 39 : Typologie des haies appliquée sur la zone d'étude	82
Figure 40 : Typologie des haies sur l'aire d'étude immédiate	82
Figure 41 : Enjeux des habitats naturels sur la zone d'étude et localisation des espèces floristiques remarquables	84
Figure 42 : Carte géologique du projet	85
Figure 43 : Pré-localisation des zones humides à proximité du site de projet	86
Figure 44 : Illustrations du contexte paysager	87
Figure 45 : Sondages pédologiques et zones humides	88
Figure 46 : Sondage 2 - Trats rédoxiques diffus (à partir de 15 cm de profondeur)	88
Figure 47 : Illustrations des différents profils de sols éoliques	89
Figure 48 : Typologie d'habitats des zones humides	90
Figure 49 : Carte de localisation des données avifaunes issues de faune-charente-maritime.org et nature79.org collectées entre 2010 et 2019 sur l'aire d'étude élargie	94
Figure 50 : Carte de répartition de l'effort de prospection sur l'aire d'étude élargie	94
Figure 51 : Carte de localisation des données avifaunes issues de faune-charente-maritime.org collectées entre 2010 et 2019 sur l'aire d'étude immédiate et ses alentours	95
Figure 52 : Carte de localisation des dortoirs de busards communs sur l'aire d'étude élargie	96
Figure 53 : Carte de localisation des données de rapaces patrimoniaux hivernants, migrateurs ou erratiques collectées sur la zone d'étude restreinte depuis 2010	96
Figure 54 : Carte de localisation des données de Grues cendrées observées en migration sur l'aire d'étude élargie	97
Figure 55 : Couloirs de migration des Grues cendrées en France, source LPO Champagne-Ardenne	97
Figure 56 : Carte de localisation des données d'anatidés et rallidés patrimoniaux et/ou sensibles à l'éolien migrateurs ou hivernants sur l'aire d'étude élargie	97
Figure 57 : Carte de localisation des limicoles au sein de l'aire d'étude rapprochée	98
Figure 58 : Carte de localisation des rassemblements postnuptiaux de l'Outarde canepetière et de l'Oedicnème criard sur l'aire d'étude rapprochée	99
Figure 59 : Busards Saint-Martin, mâle et femelle, observés en période de migration pré-nuptiale, mais considérés comme individus identitaires, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2019	99
Figure 60 : Vol de Cigognes blanches, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	102
Figure 61 : Zone de halte migratoire pour l'avifaune	105
Figure 62 : Fréquences d'observation (en %) de l'avifaune en période de migration pré-nuptiale (N<13h)	106
Figure 63 : Hauteur de vol (en mètres) des espèces observées (en nombre d'individus) lors du suivi de l'avifaune en période de migration pré-nuptiale	106
Figure 64 : Busard Saint-Martin mâle, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	107
Figure 65 : Milan noir, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	107
Figure 66 : Oedicnèmes criards en halte dans une culture, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	108
Figure 67 : Vol de Cigognes blanches, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	108
Figure 68 : Observation de l'avifaune en période de migration pré-nuptiale	109
Figure 69 : Observation de l'avifaune patrimoniale en période de migration pré-nuptiale	110
Figure 70 : Trois Gollands leucophes en alimentation sur une culture, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	111
Figure 71 : Compagnie de Perdrix prises issue d'élevage pour la chasse, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	111
Figure 72 : Cigogne noire, photo prise sur site (AER), ©NCA Environnement, 2019	111
Figure 73 : Synthèse des espèces observées en migration avérée en période postnuptiale (espèces migratrices)	117
Figure 74 : Cultures et prairies inondées, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	120
Figure 75 : Zones de halte migratoire pour l'avifaune	121
Figure 76 : Fréquence d'observation (en %) de l'avifaune en période de migration post-nuptiale	122
Figure 77 : Hauteur de vol (en mètres) des espèces observées (en nombre d'individus, N=2928) lors du suivi de l'avifaune en période de migration postnuptiale	123
Figure 78 : Faucon crécerelle en vol, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	123

• 7 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Vulnérabilité naturelle de l'étude d'impact sur l'environnement

**Figures**

Figure 79 : Flanion blanc en chasse, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	124
Figure 80 : Cigogne noire, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2019	125
Figure 81 : Observations de l'avifaune en période de migration postnuptiale	126
Figure 82 : Observations de l'avifaune patrimoniale en période de migration postnuptiale	127
Figure 83 : Carte de localisation des données d'oiseaux nicheurs et erratiques en période de reproduction sur l'aire d'étude élargie	133
Figure 84 : Carte de localisation des données d'oiseaux nicheurs et erratiques en période de reproduction sur l'aire d'étude immédiate et ses alentours	133
Figure 85 : Carte de localisation des données de rapaces nocturnes patrimoniaux et/ou sensibles à l'éolien en période de reproduction sur l'aire d'étude immédiate et ses alentours	134
Figure 86 : Carte de localisation des données de rapaces diurnes patrimoniaux et/ou sensibles à l'éolien en période de reproduction sur l'aire d'étude immédiate et ses alentours	134
Figure 87 : Carte de localisation des données de Cigogne blanche en période de reproduction sur l'aire d'étude élargie	135
Figure 88 : Carte de localisation des données d'ardéidés et Spatule blanche en période de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée	135
Figure 89 : Carte de localisation des données de passereaux de plaine patrimoniaux et/ou sensibles à l'éolien (hors pies-grèches) nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée	136
Figure 90 : Outarde canepetière mâle © Pierre Rigou	136
Figure 91 : Carte de localisation des données d'Outarde canepetière en période de reproduction sur l'aire d'étude élargie	136
Figure 92 : Carte de localisation des données de pies-grèches nicheuses sur l'aire d'étude élargie	137
Figure 93 : Carte de localisation des données d'autres espèces patrimoniales et/ou sensibles à l'éolien nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée	137
Figure 94 : Courbe d'accumulation des espèces patrimoniales contactées lors des points d'écoute type IPA	139
Figure 95 : Fréquences relatives des espèces observées en période de nidification sur l'AEI	143
Figure 96 : Golland leucophaea, photo prise sur site, © NCA Environnement 2019	144
Figure 97 : Richesse spécifique des points d'écoute	145
Figure 98 : Habitats arborés présents sur l'aire d'étude immédiate : haies, boqueteaux et boisements, photos prises sur site	147
Figure 99 : Habitats ouverts présents sur l'aire d'étude : sol nu, jachère, culture et prairie, photos prises sur site	148
Figure 100 : Habitats humides présents sur l'aire d'étude immédiate : ruisseau et sepières, photos prises sur site	149
Figure 101 : Habitats urbanisés présents sur l'aire d'étude immédiate : village, hangar, cimetière, photos prises sur site	150
Figure 102 : Groupe de Linottes mélodieuses, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	152
Figure 103 : Observations des espèces patrimoniales "quasi-menacées" appartenant au cortège des milieux forestiers	153
Figure 104 : Observations des espèces patrimoniales "vulnérables" et "en danger critique d'extinction" appartenant au cortège des milieux forestiers	155
Figure 105 : Observations des espèces patrimoniales inscrites à l'annexe I de la DO appartenant au cortège des milieux forestiers	156
Figure 106 : Observations des espèces patrimoniales "Quasi-menacées" et "Vulnérables" appartenant au cortège des milieux ouverts	157
Figure 107 : Observations de l'Oedicnème criard au sein de l'aire d'étude immédiate : cortège des milieux ouverts inscrits à l'annexe I de la DO	159
Figure 108 : Héronnière de Saint-Pardout, situé à 1.6km au nord de l'AEI, photo prise dans l'AEI, ©NCA Environnement, 2019	161
Figure 109 : Observations des espèces patrimoniales appartenant au cortège des milieux humides	161
Figure 110 : Observations des espèces patrimoniales appartenant au cortège des milieux urbanisés	163
Figure 111 : Busard cendré mâle, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	165
Figure 112 : Adulte et poussin de Busards des roseaux (nichée de 3 jeunes), photos prises sur site, ©NCA Environnement, 2019	166
Figure 113 : Busard Saint-Martin mâle, photo prise sur site ©NCA Environnement, 2019	166
Figure 114 : Observations du Busard cendré en nidification	167
Figure 115 : Observations du Busard des roseaux en nidification	167
Figure 116 : Observations du Busard Saint-Martin en nidification	169
Figure 117 : Flanion blanc posé sur une branche de la haie où il niche (probable), photo prise sur site	170
Figure 118 : Faucon crécerelle mâle, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	170
Figure 119 : Milan noir, photo prise sur site, ©NCA Environnement, 2019	170
Figure 120 : Observations des espèces patrimoniales de rapaces diurnes présentes sur l'aire d'étude immédiate	171
Figure 121 : Observations des espèces patrimoniales de rapaces nocturnes présentes sur l'aire d'étude immédiate	173
Figure 122 : Mâle Outarde canepetière, photo non prise sur site, ©NCA Environnement, 2018	174
Figure 123 : Zonages naturels en lien avec l'Outarde canepetière	175
Figure 124 : Femelles d'Outarde canepetière, photo non prise sur site, ©NCA Environnement, 2016	176
Figure 125 : Nidification de l'Outarde canepetière au sein de l'AEI, données LPO 17, 2019	177
Figure 126 : Occupation du sol sur l'AEI en 2012 et en 2017 (source : IGN, RPQ 2012 et 2017)	179
Figure 127 : Répartition de l'isolement sur la zone d'étude	180
Figure 128 : Oedicnème criard, photo non prise sur site, ©LPO17	186
Figure 129 : Avifaune patrimoniale observée sur l'aire d'étude immédiate en hivernage	190
Figure 130 : Busard cendré mâle, photo prise sur site en période de nidification, ©NCA Environnement, 2019	197
Figure 131 : Pluvier guignard, photo non prise sur site, ©Frank Vassen (issue de la synthèse bibliographique)	197
Figure 132 : Enjeux "habitat d'espèces" relatifs à l'avifaune migratrice sur l'aire d'étude immédiate	199
Figure 133 : Enjeux "habitat d'espèces" relatifs à l'avifaune nicheuse sur l'aire d'étude immédiate	203
Figure 134 : Enjeux "habitat d'espèces" relatifs à l'avifaune hivernante sur l'aire d'étude immédiate	205
Figure 135 : Localisation des gîtes d'estivage	208
Figure 136 : Enjeux et localisation des gîtes de reproduction sur l'AEI	208
Figure 137 : Localisation des gîtes d'hivernage	210
Figure 138 : Localisation des gîtes de transit	212
Figure 139 : Zonages en lien avec les chioptrès	214
Figure 140 : Potentiel gîte pour les chioptrès sur l'aire d'étude immédiate	216
Figure 141 : Potentiel gîte pour les chioptrès sur l'aire d'étude immédiate et ses alentours	217
Figure 142 : Courbe d'accumulation des espèces de chioptrès	218
Figure 143 : Fréquences des contacts cumulés des chioptrès au printemps	220
Figure 144 : Fréquences des contacts cumulés des chioptrès au sol au printemps (hors espèces dominantes)	220
Figure 145 : Activité globale par espèce au sol au printemps (contacts/h)	222
Figure 146 : Activité globale par espèce au sol au printemps (contacts/h), hors espèces dominantes	222
Figure 147 : Activité globale en migration printanière - Ecoute active	223
Figure 148 : Activité globale en migration printanière - Ecoute passive	224
Figure 149 : Fréquences des contacts cumulés de chioptrès en été	227
Figure 150 : Fréquences des contacts cumulés de chioptrès en été (hors espèces dominantes)	227
Figure 151 : Activité globale par espèce au sol en été (contacts/heure)	229
Figure 152 : Activité globale par espèce au sol en été (contacts/heure) hors espèces dominantes	229
Figure 153 : Activité globale en période estivale - écoute active	231
Figure 154 : Activité globale en période estivale - écoute passive	231
Figure 155 : Fréquences des contacts cumulés de chioptrès en automne	236
Figure 156 : Fréquences des contacts cumulés de chioptrès en automne (hors espèces dominantes)	236
Figure 157 : Activité globale par espèce au sol en automne (contacts/h)	238

• 8 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement



ENERTRAG  
Une énergie évasive

Projet éolien de la Vallée des Vignes (1)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

Figure 158 : Activité globale par espèce au sol en automne (contacts/h) hors espèces dominantes.....	238
Figure 159 : Activité globale en période automnale - écoute active.....	240
Figure 160 : Activité globale en période automnale - écoute passive.....	241
Figure 161 : Répartition des contacts cumulés pour l'écoute en canopée.....	244
Figure 162 : Contacts cumulés (en %) toutes espèces confondues en fonction de la température (hauteurs d'écoute confondues) - écoute en canopée.....	245
Figure 163 : Répartition du nombre de contacts cumulés pour chaque espèce ou groupe en fonction de la température - écoute en canopée.....	246
Figure 164 : Pourcentage de contacts cumulés toutes espèces et groupes confondues en fonction de la vitesse moyenne du vent - écoute en canopée.....	246
Figure 165 : Répartition du nombre de contacts cumulés pour chaque espèce et groupes en fonction de la vitesse moyenne du vent - écoute en canopée.....	247
Figure 166 : Contacts cumulés par taxons sur l'ensemble de la période 2019 - écoute en canopée.....	248
Figure 167 : Contacts cumulés sur l'année en fonction des espèces.....	248
Figure 168 : Nombre de contacts pour la perche en fonction des mois de l'année 2019 - écoute en canopée.....	248
Figure 169 : Evolution du nombre de contacts cumulés, tout taxon confondu, en fonction des heures de la nuit - écoute en canopée.....	248
Figure 170 : Synthèse des enjeux chiroptérologiques au sein de l'AEI.....	293
Figure 171 : Synthèse des enjeux chiroptérologiques au sein de l'AEI.....	293
Figure 172 : Marais favorables aux amphibiens, photos prises sur site, © NCA Environnement, 2019.....	294
Figure 173 : Friche et tas de pneus favorables aux reptiles, photos prises sur site, © NCA Environnement, 2019.....	294
Figure 174 : Triton palmé et Grenouille agile observés en bordure d'AEI, photos prises sur site (AEI), © NCA Environnement, 2019.....	295
Figure 175 : Amphibiens patrimoniaux observés et enjeux associés.....	299
Figure 176 : Reptiles patrimoniaux observés et enjeux associés.....	301
Figure 177 : Axur du serpolet sur sa plante hôte Organum vulgare, photo prise sur site.....	304
Figure 178 : Accouplement de Gomphe semblables sur une friche.....	309
Figure 179 : Criquet ensanglanté, photo prise sur site.....	311
Figure 180 : Ascalaphe ambré, photo prise sur site.....	311
Figure 181 : Synthèse des enjeux relatifs à l'entomofaune sur l'aire d'étude immédiate.....	313
Figure 182 : Hérisson d'Europe observé lors des prospections nocturnes au sein de l'AEI, photo prise sur site, © NCA Environnement, 2019.....	315
Figure 183 : Mammifères terrestres observés et enjeux associés.....	320
Figure 184 : Synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats naturels sur l'aire d'étude immédiate.....	321
Figure 185 : Synthèse des enjeux relatifs à la faune patrimoniale présente sur l'aire d'étude immédiate.....	321
Figure 186 : Rassemblement de Vanneau huppé à proximité d'un parc éolien (D'après Albouy et al., 2001).....	326
Figure 187 : Différents types de réactions face aux éoliennes (D'après Albouy et al., 2001).....	326
Figure 188 : Parc éolien orienté perpendiculairement à l'axe principal de migration (NCA, 2017).....	327
Figure 189 : Rotetel et triple bandeau retrouvé mort sous une éolienne (NCA, 2017).....	332
Figure 190 : Noctule commune morte vraisemblablement par barotraumatisme (NCA, 2017).....	332
Figure 191 : Activité cumulée des chiroptères en fonction de la vitesse du vent sur trois sites du nord-ouest de la France (RICO P., LAGRANGE H., 2015).....	332
Figure 192 : Activité des chiroptères en fonction de la distance au sol de la lièze la plus proche (KELM, 2014).....	333
Figure 193 : Variante d'implantation n°1.....	337
Figure 194 : Variante d'implantation n°2.....	338
Figure 195 : Variante d'implantation n°3.....	338
Figure 196 : Variante d'implantation n°4.....	346
Figure 197 : Variante n°1 - Enjeux chiroptérologiques.....	346
Figure 198 : Variante n°1 - Enjeux avifaunistiques.....	346

• 9 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement

ENERTRAG  
Une énergie évasive

Projet éolien de la Vallée des Vignes (1)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

Tableau 1 : Définitions des aires d'étude du milieu naturel.....	14
Tableau 2 : Données consultées et structures/organismes associés.....	17
Tableau 3 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Avifaune migratrice.....	20
Tableau 4 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Avifaune nicheuse.....	22
Tableau 5 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Rapaces nocturnes.....	26
Tableau 6 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Outarde canepetière.....	28
Tableau 7 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Avifaune hivernante.....	31
Tableau 8 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Chiroptères.....	34
Tableau 9 : Réglages du détecteur enregistreur ultrasonique SM4BAT appliqués pour l'écoute en hauteur.....	39
Tableau 10 : Synthèse des prospections naturalistes.....	43
Tableau 11 : Classe de patrimonialité - Espèces nicheuses.....	45
Tableau 12 : Classe de patrimonialité - Espèces de passage et hivernantes.....	45
Tableau 13 : Enjeu « habitat d'espèces » - Espèces nicheuses.....	46
Tableau 14 : Enjeu « habitat d'espèces » - Espèces hivernantes.....	46
Tableau 15 : Enjeu « habitat d'espèces » - Espèces de passage.....	46
Tableau 16 : Enjeu habitat d'espèces - Espèces nicheuses issues de la bibliographie.....	47
Tableau 17 : Enjeu habitat d'espèces - Espèces migratrices issues de la bibliographie.....	47
Tableau 18 : Enjeu habitat d'espèces - Espèces hivernantes issues de la bibliographie.....	47
Tableau 19 : Synthèse des espèces nicheuses/migratrices/hivernantes associées aux enjeux habitats sur l'AEI.....	48
Tableau 20 : Habitats de l'AEI et enjeu associé avec exemple d'espèce nicheuse/migratrice/hivernante discriminante.....	48
Tableau 21 : Référentiel d'activité des protocoles Vigie-Chiro selon l'espèce (MNHN).....	49
Tableau 22 : Classe de patrimonialité des chiroptères.....	49
Tableau 23 : Enjeu « habitat d'espèces ».....	50
Tableau 24 : Classes d'activité globale.....	50
Tableau 25 : Enjeu fonctionnel des habitats.....	51
Tableau 26 : Liste des ZNIEFF présentes dans les aires d'étude.....	53
Tableau 27 : Descriptions des ZNIEFF de type I et II présentes au sein de l'aire d'étude élargie.....	54
Tableau 28 : Liste des ZICO présentes dans les aires d'étude.....	65
Tableau 29 : Liste des ZSC et ZPS présentes dans l'aire d'étude rapprochée.....	67
Tableau 30 : Descriptions des ZSC et ZPS présentes dans l'aire d'étude élargie.....	68
Tableau 31 : Liste des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope présents dans les aires d'étude.....	71
Tableau 32 : Typologie des habitats répertoriés sur l'aire d'étude immédiate.....	78
Tableau 33 : Patrimonialité des habitats naturels sur l'aire d'étude immédiate.....	80
Tableau 34 : Patrimonialité de la flore sur l'AEI.....	80
Tableau 35 : Caractéristiques des sondages pédologiques.....	87
Tableau 36 : Synthèse des espèces d'oiseaux contactées sur l'aire d'étude immédiate au cours des inventaires (2019 - 2020).....	91
Tableau 37 : Rappel des dates et conditions météorologiques - Avifaune migration prénuptiale.....	99
Tableau 38 : Avifaune observée en période de migration prénuptiale (espèces migratrices et non migratrices).....	100
Tableau 39 : Synthèse des espèces observées en migration avérée en période prénuptiale (espèces migratrices).....	103
Tableau 40 : Rappel des dates et conditions météorologiques - Avifaune migration postnuptiale.....	111
Tableau 41 : Synthèse des espèces observées en période de migration postnuptiale (espèces migratrices et non migratrices).....	112
Tableau 42 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces patrimoniales observées en période de migration.....	129
Tableau 43 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces patrimoniales observées en période de migration.....	131

Tableau 44 : Liste des espèces patrimoniales et/ou sensibles à l'éolien nicheuses sur l'aire d'étude immédiate.....	133
Tableau 45 : Rappel des dates et conditions météorologiques - Avifaune nicheuse.....	138
Tableau 46 : Résultats du suivi de la nidification.....	140
Tableau 47 : Richesse spécifique par point d'écoute.....	144
Tableau 48 : Espèces patrimoniales (hors rapaces) observées sur l'AEI.....	151
Tableau 49 : Espèces de rapaces (non patrimoniales) observées sur l'AEI.....	164
Tableau 50 : Rapaces patrimoniaux observés en période de reproduction.....	165
Tableau 51 : Statut réglementaire et de conservation de l'espèce.....	176
Tableau 52 : Rappel des dates et conditions météorologiques - Outarde canepetière.....	178
Tableau 53 : Evolution de l'occupation du sol de l'AEI entre 2012 et 2017 en % (source : IGN, RPG 2012 et 2017).....	179
Tableau 54 : Synthèse de l'attractivité du parcellaire agricole pour l'Outarde canepetière au sein de l'AEI entre 2012 et 2017 (source : IGN, RPG 2012 et 2017).....	183
Tableau 55 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces observées en période de nidification.....	189
Tableau 56 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces mentionnées dans la bibliographie pouvant fréquenter l'AEI en période de nidification.....	189
Tableau 57 : Synthèse des prospections et des conditions météorologiques - Avifaune hivernante.....	186
Tableau 58 : Espèces contactées en hiver, statuts et effectifs.....	186
Tableau 59 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces observées en période hivernale.....	191
Tableau 60 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces mentionnées dans la bibliographie en période hivernale.....	192
Tableau 61 : Synthèse des espèces patrimoniales observées au cours des inventaires (NCA 2019 - 2020) ainsi que celles mentionnées dans la bibliographie pouvant fréquenter l'AEI et enjeux associés.....	193
Tableau 62 : Croisement des enjeux - Espèce en migration.....	196
Tableau 63 : Croisement des enjeux - Espèces migratrices issues de la bibliographie.....	198
Tableau 64 : Synthèse des espèces migratrices associées aux enjeux habitats sur l'AEI.....	198
Tableau 65 : Habitats de l'AEI et enjeu associé avec exemple d'espèce migratrice discriminante.....	198
Tableau 66 : Croisement des enjeux - Espèces nicheuses.....	200
Tableau 67 : Croisement des enjeux - Espèces nicheuses issues de la bibliographie.....	201
Tableau 68 : Synthèse des espèces nicheuses associées aux enjeux habitats sur l'AEI.....	202
Tableau 69 : Habitats de l'AEI et enjeu associé avec exemple d'espèce nicheuse discriminante.....	202
Tableau 70 : Croisement des enjeux - Espèces observées en hivernage sur l'aire d'étude immédiate.....	204
Tableau 71 : Croisement des enjeux - Espèces hivernantes issues de la bibliographie.....	204
Tableau 72 : Synthèse des espèces hivernantes associées aux enjeux habitats sur l'AEI.....	205
Tableau 73 : Habitats de l'AEI et enjeu associé avec exemple d'espèce hivernante discriminante.....	205
Tableau 74 : Localisation des gîtes de reproduction et de mises-bas - Données bibliographiques.....	207
Tableau 75 : Localisation des gîtes d'hivernation - Données bibliographiques.....	209
Tableau 76 : Localisation des gîtes de transit - Données bibliographiques.....	211
Tableau 77 : Données bibliographiques concernant les chiroptères.....	213
Tableau 78 : Synthèse des espèces de chiroptères connues au sein de l'aire d'étude élargie.....	215
Tableau 79 : Synthèse des prospections au sol - Chiroptères observées.....	218
Tableau 80 : Fréquences des contacts de chiroptères - Prospections au sol.....	219
Tableau 81 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate - écoute active.....	221
Tableau 82 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate - écoute passive.....	221
Tableau 83 : Evaluation de l'activité relevée (contacts/heure) pour chaque espèce en écoute passive en avril.....	225
Tableau 84 : Evaluation de l'activité relevée (contacts/heure) pour chaque espèce en écoute passive en mai (première quinzaine).....	225
Tableau 85 : Fréquences dec contacts de chiroptères - prospections estivales.....	226
Tableau 86 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate - écoute active.....	228
Tableau 87 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate - écoute passive.....	228

• 10 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement



**ENERTRAG**  
Une énergie éolienne

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

Tableau 88 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en mai (deuxième quinzaine).....	233
Tableau 89 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en juin.....	233
Tableau 90 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en juillet.....	234
Tableau 91 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate – écoute active.....	237
Tableau 92 : Activité globale par espèce sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate – écoute passive.....	237
Tableau 93 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en août.....	242
Tableau 94 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en septembre.....	243
Tableau 95 : Evaluation de l'activité relevée pour chaque espèce en écoute passive en octobre.....	243
Tableau 96 : Liste des taxons contactés par la perche - Période de mars à octobre.....	244
Tableau 97 : Pourcentages des contacts cumulés par mois en fonction des heures après le coucher du soleil.....	250
Tableau 98 : Nombre de contact par mois en fonction des heures après le coucher du soleil tous taxons confondus.....	250
Tableau 99 : Synthèse des espèces observées sur l'AEI, leur activité et enjeu fonctionnel associés.....	251
Tableau 100 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude (bibliographie).....	294
Tableau 101 : Synthèse des enjeux « espèce » de l'herpétofaune.....	297
Tableau 102 : Synthèse des prospections Lépidoptères – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio).....	300
Tableau 103 : Espèces patrimoniales de Lépidoptères observées et pouvant fréquenter l'AEI (données bibliographiques), et leur enjeu "espèce" associé.....	301
Tableau 104 : Synthèse des prospections Odonates – Espèces observées et connues sur le territoire (biblio).....	303
Tableau 105 : Espèces patrimoniales d'Odonates fréquentant l'AEI et leur enjeu "espèce" associé.....	304
Tableau 106 : Synthèse des prospections - coléoptères saproxylophages.....	306
Tableau 107 : Espèce patrimoniale de coléoptère saproxylophage fréquentant l'AEI et son enjeu "espèce" associé.....	306
Tableau 108 : Synthèse des prospections orthoptères - Espèces observées et connues sur le territoire (biblio).....	307
Tableau 109 : Espèces patrimoniales d'Orthoptères fréquentant l'AEI et leur enjeu "espèce" associé.....	307
Tableau 110 : Autre espèce patrimoniale fréquentant l'AEI et son enjeu "espèce" associé.....	309
Tableau 111 : Synthèse des enjeux liés aux insectes fréquentant l'AEI (observés ou issues des données bibliographiques).....	310
Tableau 112 : Synthèse bibliographique des mammifères terrestres.....	312
Tableau 113 : Espèces patrimoniales de mammifères terrestres fréquentant l'AEI et leur enjeu "espèce" associé.....	314
Tableau 114 : Evaluation de la mortalité aviaire annuelle en France (d'après LPO, AMBE, Erickson et al.).....	327
Tableau 115 : Mortalité aviaire imputable à l'éolien, en France et en Europe (T. DURR, janvier 2020).....	329
Tableau 116 : Mortalité des chiroptères imputable à l'éolien, en France et en Europe (T. DURR, janvier 2020).....	334
Tableau 117 : Variantes d'implantation du projet envisagées.....	336
Tableau 118 : Extrait de la base de données scientifique utilisée pour apprécier les impacts bruts sur l'avifaune.....	339
Tableau 119 : Rappel des impacts connus de l'éolien sur la biodiversité.....	339
Tableau 120 : Valeurs attribuées aux différents impacts.....	340
Tableau 121 : Evaluation de l'impact « risque de destruction d'individus ou de nichées ».....	340
Tableau 122 : Evaluation de l'impact « risque de collision » pour l'avifaune.....	340
Tableau 123 : Evaluation de l'impact « risque de collision » pour les chiroptères.....	341
Tableau 124 : Evaluation de l'impact « effet barrière » pour l'avifaune.....	341
Tableau 125 : Evaluation de l'impact « effet barrière » pour les chiroptères.....	341
Tableau 126 : Exemple de cotation globale des variantes.....	342
Tableau 127 : Analyse de la variante d'implantation 1.....	342
Tableau 128 : Analyse de la variante d'implantation 2 et 3.....	347
Tableau 129 : Analyse de la variante d'implantation 4.....	357
Tableau 130 : Analyse comparative des variantes d'implantation.....	357
Tableau 131 : Caractéristiques techniques du projet éolien.....	357
Tableau 132 : Synthèse des impacts potentiels bruts en phase chantier sur l'avifaune.....	366
Tableau 133 : Impacts potentiels bruts en phase chantier sur les chiroptères présents sur l'AEI.....	369
Tableau 134 : Impacts potentiels bruts sur l'autre faune en phase chantier.....	372
Tableau 135 : Synthèse des impacts bruts en phase d'exploitation sur l'avifaune.....	388
Tableau 136 : Distance des éoliennes et de leurs bouts de pales aux haies et enjeux associés.....	390
Tableau 137 : V. 2. c. Synthèse des impacts potentiels bruts en phase exploitation pour les chiroptères.....	396
Tableau 138 : Effets cumulés potentiellement attendus suivant les projets.....	398
Tableau 139 : Projets à effets potentiellement cumulatifs – Aire d'étude éloignée – 20 km.....	399
Tableau 140 : Calendrier des travaux.....	406
Tableau 141 : Impact résiduel du risque dérangement avifaune.....	410
Tableau 142 : Impact résiduel du risque dérangement - chiroptères.....	413
Tableau 143 : Impact résiduel du risque dérangement - Autre faune.....	418
Tableau 144 : Rappel des distances des éoliennes aux linéaires de haies.....	418
Tableau 145 : Impact résiduel suite aux mesures d'évitement et de réduction en phase d'exploitation sur l'avifaune observée lors des inventaires.....	426
Tableau 146 : Impact résiduel suite aux mesures d'évitement et de réduction en phase d'exploitation sur les chiroptères.....	430
Tableau 147 : Synthèse des mesures proposées dans le cadre du projet de la Vallée des Vignes.....	431
Tableau 148 : Scénario de référence et ses évolutions.....	438
Tableau 149 : Sites Natura 2000 présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée.....	441
Tableau 150 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC du Massif forestier de Chizé-Aulnay.....	443
Tableau 151 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Vallée de la Boutonne.....	444
Tableau 152 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Vallée de l'Antenne - FR400473.....	444
Tableau 153 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS Marais Poitevin - FR5410100.....	445
Tableau 154 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Marais Poitevin - FR5400446.....	447
Tableau 155 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC des carrières de Saint-Savinien - FR5400471.....	449
Tableau 156 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS de la Plaine de Néré à Bresson.....	449
Tableau 157 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS Plaine de Niort Sud-Est.....	450
Tableau 158 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Vallée des Vignes.....	451
Tableau 159 : Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Vallée des Vignes.....	452
Tableau 160 : Espèces d'autre faune d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura 2000 et la zone du projet de parc éolien de la Vallée des Vignes.....	452

• 11 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement

**ENERTRAG**  
Une énergie éolienne

Projet éolien de la Vallée des Vignes (17)  
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement

## CHAPITRE 1 – CONTEXTE ET CADRE DE L'ETUDE




Figure 1: Boquetéau au centre de l'AEI, photo prise sur site, CNCA Environnement, 2019.

• 12 •  
NCA, Etudes et Conseil en Environnement

**PROJET EOLIEN DE  
LA VALLEE DES VIGNES (17)**



Etude d'impact acoustique

29 août 2022  
Rapport n°529ACO2019-011



10, place de la République - 37190 Azay-le-Rideau  
Tél : 02 47 26 88 16  
E-mail : [contact@erea-ingenierie.com](mailto:contact@erea-ingenierie.com)  
[www.erea-ingenierie.com](http://www.erea-ingenierie.com)

**SOMMAIRE**

1. PREAMBULE .....	4
2. PRESENTATION DU SITE ET DU PROJET .....	5
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET QUELQUES DEFINITIONS .....	6
3.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	6
3.1.1. Textes réglementaires .....	6
3.1.2. Contexte normatif .....	7
3.2. GENERALITES SUR LE BRUIT .....	8
3.2.1. Quelques définitions .....	8
3.2.2. Echelle de bruit .....	10
3.2.3. Commentaires sur les infrasons .....	11
3.2.4. Commentaires sur les effets extra-auditifs du bruit .....	13
3.3. PARTICULARITE DU BRUIT DES EOLIENNES .....	16
4. ETAT INITIAL .....	17
4.1. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE MESURES .....	17
4.1.1. Méthodologie de la campagne de mesures .....	18
4.2. PRESENTATION DES POINTS DE MESURES .....	20
4.3. ANALYSE DU BRUIT .....	28
4.3.1. Méthodologie .....	28
4.3.2. Résultats .....	30
5. ANALYSE PREVISIONNELLE .....	32
5.1. CALCULS PREVISIONNELS DE LA CONTRIBUTION DU PROJET .....	32
5.1.1. Présentation du modèle de calcul .....	32
5.1.2. Configuration étudiée .....	33
5.1.3. Hypothèses d'émissions .....	34
5.1.4. Résultats des calculs .....	36
5.2. ESTIMATION DES EMERGENCES .....	43
5.2.1. Emergences en mode standard .....	44
5.2.2. Fonctionnement optimisé .....	48
5.3. PERIMETRE DE MESURE DU BRUIT .....	51
5.4. TONALITE MARQUEE .....	53
5.5. EFFETS CUMULES .....	55
5.6. SCENARIO DE REFERENCE .....	62
6. CONCLUSION .....	63
6.1. ETAT INITIAL .....	63
6.2. ANALYSE PREVISIONNELLE ET EMERGENCES .....	63
ANNEXE .....	65



ANNEXE N°1 : ANALYSES « BRUIT-VENT » .....	66
ANNEXE N°2 : RESULTATS DES NIVEAUX RESIDUELS A PARTIR DU VENT DE REFERENCE 10m .....	73
ANNEXE N°3 : LOGICIEL DE CALCULS .....	76

**1. PREAMBULE**

La présente étude acoustique concerne le projet éolien de la Vallée des Vignes, situé au nord-est du département de la Charente-Maritime (17).

Le bruit se présente comme un sujet important dans le développement de projets éoliens. Ainsi, il est indispensable de réaliser une étude détaillée en amont, intégrant tous les aspects du projet et les différents éléments de l'art de 6 août 2011 modifié par arrêté du 10 décembre 2021 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Ainsi, la présente étude acoustique s'articule, dans son ensemble, autour des trois axes suivants :

- **Campagne de mesures in situ** : détermination du bruit résiduel sur le site en fonction de la vitesse du vent.
- **Calculs prévisionnels** du bruit des éoliennes : estimation de la contribution sonore du projet au droit des habitations riveraines.
- **Analyse de l'émergence** à partir des deux points précédents : validation du respect de la réglementation française en vigueur et, le cas échéant, proposition de solutions adaptées pour y parvenir.

**2. PRESENT**

Le projet éolien de la Vallée des Vignes (17), sur la commune de ...  
L'ambiance sonore du ...





Version plan : FR PC  
 VV Vallée des  
 Vignes dossier AEU

	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface de la parcelle	Surface des pâles	Voirie et plateforme définitive m²	Voirie existante à renforcer m²	Voirie temporaire	Dont constructions
<b>Colonne VV1</b>										
Implantation	SAINT PARDOULT	ZA	42 LES PLANTIS		32470	16172	1634		200	490
Survol	SAINT PARDOULT	ZA	41 LES PLANTIS		5020	115				
Survol	SAINT PARDOULT	ZA	26 LES VARENNES		65800	755				
Survol et accès	SAINT PARDOULT		chemin d'exploitation n°3			583		4335		
Survol et accès	SAINT PARDOULT		chemin rural n°2			212		677		
Accès	SAINT PARDOULT	ZA	37 LES PLANTIS		37090				664	
<b>Colonne VV2</b>										
Implantation	SAINT PARDOULT	ZA	65 LES PLANTIS		28575	10596	849		705	490
Survol	SAINT PARDOULT	ZA	39 LES PLANTIS		37250	7241	1226		165	
<b>Colonne VV3</b>										
Implantation	SAINT PARDOULT	ZC	8 LE BEL AIR		45520	9193	9213	2176		842
Survol	SAINT PARDOULT	ZC	11 LE BEL AIR		87640	5268	5258			
Survol	SAINT PARDOULT	ZC	7 LE BEL AIR		29030	3376	3366			
Accès	SAINT PARDOULT	ZC	85 LE BEL AIR		35820	0				
Accès	SAINT PARDOULT		chemin rural n°5						2888	
<b>Voies de traverson (PDL et PDL2)</b>										
Implantation	SAINT PARDOULT	ZC	95 FIEF FRANC		234		102			52
<b>Somme</b>					<b>404449</b>	<b>53511</b>	<b>21648</b>	<b>7188</b>	<b>4622</b>	<b>1874</b>

## ÉTUDE DE DANGERS DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VALLÉE DES VIGNES

Septembre 2022

Département : Charente-Maritime (17)  
 Commune : Saint-Pardoult

Maître d'ouvrage



Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement  
 Parc Ester Technopole  
 21 rue Columbia  
 87068 Limoges

Tome 6 du Dossier de Demande  
 d'Autorisation Environnementale

 **encis**  
 environnement  
 Bureau d'études en environnement  
 énergies renouvelables et aménagement durable

ENCIS ENVIRONNEMENT  
 SIRET: 529 071 838 00019 - Code APE: 7112 B  
 Siège: Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
 Tél: +33 (0)5 45 36 28 30 - E-mail: contact@encis-ek.com  
 www.encis-environnement.fr

## Table des matières

Introduction.....	7	4.2 Fonctionnement de l'installation .....	45
<b>Partie 1 : Préambule.....</b>	<b>11</b>	4.2.1 Principe de fonctionnement d'un aérogénérateur .....	45
1.1 Objectifs et démarche de l'étude de dangers.....	13	4.2.2 Fonctions et caractéristiques du parc éolien de la Vallée des Vignes .....	46
1.2 Contexte législatif et réglementaire .....	14	4.2.3 Sécurité de l'installation .....	49
1.2.1 Application du régime des installations classées aux parcs éoliens .....	14	4.2.4 Opérations de maintenance de l'installation .....	50
1.2.2 Réglementation relative à l'étude de dangers .....	16	4.2.5 Stockage et flux de produits dangereux .....	50
1.3 Nomenclature ICPE .....	16	<b>4.3 Fonctionnement des réseaux de l'installation .....</b>	<b>50</b>
1.4 Rédacteur de l'étude .....	16	4.3.1 Raccordement électrique .....	50
<b>Partie 2 : Informations générales concernant l'installation .....</b>	<b>17</b>	4.3.2 Autres réseaux .....	50
2.1 Renseignements administratifs.....	19	<b>Partie 5 : Identification des potentiels de dangers de l'installation .....</b>	<b>51</b>
2.2 Localisation du site.....	19	5.1 Potentiels de dangers liés aux produits.....	53
2.3 Définition de l'aire d'étude.....	20	5.1.1 Inventaire des produits .....	53
<b>Partie 3 : Description de l'environnement de l'installation .....</b>	<b>23</b>	5.1.2 Dangers des produits.....	54
3.1 Environnement humain.....	25	5.2 Potentiels de dangers liés au fonctionnement de l'installation.....	54
3.1.1 Habitat.....	25	5.3 Réduction des potentiels de dangers à la source .....	54
3.1.2 Etablissements Recevant du Public (ERP) .....	26	5.3.1 Principales actions préventives .....	54
3.1.3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et Installations Nucléaires de Base (INB) .....	26	5.3.2 Procédures relatives à l'hygiène et à la sécurité .....	55
3.1.4 Autres activités .....	26	5.3.3 Utilisation des meilleures techniques possibles .....	57
3.2 Environnement naturel.....	28	<b>Partie 6 : Analyse du retour d'expérience .....</b>	<b>59</b>
3.2.1 Contexte climatique .....	29	6.1 Inventaire des accidents et incidents en France .....	61
3.2.2 Risques naturels .....	34	6.1.1 Méthodologie .....	61
3.3 Environnement matériel .....	34	6.1.2 Analyse du recensement .....	61
3.3.1 Voies de communication .....	35	6.2 Inventaire des accidents et incidents à l'international.....	63
3.3.2 Réseaux et canalisations .....	35	6.3 Synthèse des phénomènes dangereux redoutés issus du retour d'expérience .....	65
3.3.3 Autres ouvrages .....	36	6.3.1 Analyse de l'évolution des accidents en France .....	65
3.4 Cartographie de synthèse.....	36	6.3.2 Analyse des typologies d'accidents les plus fréquents .....	66
<b>Partie 4 : Description de l'installation.....</b>	<b>39</b>	6.4 Limites d'utilisation de l'accidentologie.....	68
4.1 Caractéristiques de l'installation.....	41	<b>Partie 7 : Analyse Préliminaire des Risques .....</b>	<b>67</b>
4.1.1 Caractéristiques générales d'un parc éolien .....	41	7.1 Objectif de l'Analyse Préliminaire des Risques .....	68
4.1.2 Activité de l'installation .....	42	7.2 Recensement des événements initiateurs exclus de l'analyse des risques .....	68
4.1.3 Composition de l'installation .....	42	7.3 Recensement des agressions externes potentielles.....	68
		7.3.1 Agressions externes liées aux activités humaines .....	68
		7.3.2 Agressions externes liées aux phénomènes naturels .....	68
		7.4 Scénarios étudiés dans l'Analyse Préliminaire des Risques.....	70
		7.5 Effets dominos .....	73

Maitre d'ouvrage : ENERTRAG / Bureau d'études - ENCIS Environnement



7.6 Mise en place des mesures de sécurité.....	73	Annexe 5 : Glossaire .....	133
7.6.1 Définitions .....	73	Annexe 6 : Bibliographie et références utilisées .....	136
7.6.2 Mesures de maîtrise des risques .....	74	<b>Table des illustrations .....</b>	<b>137</b>
7.7 Conclusion de l'Analyse Préliminaire des Risques .....	78		
<b>Partie 8 : Étude détaillée des risques .....</b>	<b>79</b>		
8.1 Rappel des définitions .....	81		
8.1.1 Cinétique.....	81		
8.1.2 Intensité .....	81		
8.1.3 Gravité .....	82		
8.1.4 Probabilité .....	82		
8.1.5 Acceptabilité.....	83		
8.2 Caractérisation des scénarios retenus .....	84		
8.2.1 Paramètres de calcul .....	84		
8.2.2 Évaluation de l'acceptabilité des scénarios .....	85		
8.3 Synthèse de l'étude détaillée des risques .....	98		
8.3.1 Tableau de synthèse des scénarios étudiés .....	98		
8.3.2 Synthèse de l'acceptabilité des risques .....	98		
8.3.3 Cartographie des risques .....	99		
<b>Partie 9 : Conclusion.....</b>	<b>103</b>		
<b>Annexes .....</b>	<b>107</b>		
<b>Annexe 1 : Méthode de comptage des personnes pour la détermination de la gravité potentielle d'un accident à proximité d'une éolienne .....</b>	<b>109</b>		
Terrains non bâtis .....	109		
Voies de circulation .....	109		
Logements .....	110		
Etablissements recevant du public (ERP) .....	110		
Zones d'activité .....	110		
<b>Annexe 2 : Tableau de l'accidentologie française .....</b>	<b>111</b>		
<b>Annexe 3 : Scénarios génériques issus de l'Analyse Préliminaire des Risques.....</b>	<b>129</b>		
Scénarios relatifs aux risques liés à la glace (G01 et G02) .....	129		
Scénarios relatifs aux risques d'incendie (I01 à I07) .....	129		
Scénarios relatifs aux risques de fuites (F01 à F02) .....	130		
Scénarios relatifs aux risques de chute d'éléments (C01 à C03) .....	130		
Scénarios relatifs aux risques de projection de pales ou de fragments de pales (P01 à P03) .....	130		
Scénarios relatifs aux risques d'affondrement des éoliennes (E01 à E10) .....	131		
<b>Annexe 4 : Probabilité d'atteinte et risque industriel .....</b>	<b>132</b>		



# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VALLÉE DES VIGNES

Septembre 2022

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardout

Maître d'ouvrage



Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement  
Parc Ester Technopole  
21, rue Columbia  
87068 Limoges

Tome 5.1 du Dossier de Demande  
d'Autorisation Environnementale



encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 D  
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 05 55 36 28 29 - Email : contact@encis-av.com  
www.encis-environnement.fr



## Table des matières

1. Objectifs et étapes de l'étude de dangers .....	7
2. Informations générales concernant l'installation .....	7
2.1 Renseignements administratifs .....	7
2.2 Localisation du site .....	8
2.3 Définition de l'aire d'étude .....	9
3. Description de l'environnement de l'installation .....	10
3.1 Environnement humain .....	10
3.2 Environnement naturel .....	11
3.2.1 Contexte climatique .....	11
3.2.2 Risques naturels .....	11
3.3 Environnement matériel .....	11
3.4 Cartographie de synthèse .....	12
4. Description de l'installation .....	14
4.1 Caractéristiques générales d'un parc éolien .....	14
4.1.1 Éléments constitutifs d'un aérogénérateur .....	14
4.1.2 Emprises au sol .....	14
4.1.3 Chemins d'accès .....	15
4.2 Composition de l'installation .....	15
4.3 Fonctionnement de l'installation .....	17
5. Les potentiels de dangers de l'installation .....	17
5.1 Recensement des potentiels de dangers .....	17
5.2 Réduction des potentiels de dangers à la source .....	17
6. Analyse Préliminaire des Risques .....	18
7. Étude détaillée des risques .....	18
7.1 Tableau de synthèse des scénarios étudiés .....	18
7.2 Synthèse de l'acceptabilité des risques .....	19
8. Conclusion .....	22
Annexe : Définitions .....	23
Cinétique .....	23
Intensité .....	23
Gravité .....	23
Probabilité .....	24

## 7. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

### Demande d'Autorisation Environnementale

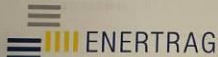
#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021  
Mis à jour en octobre 2022

#### Maitre d'ouvrage :

Enertrag Poitou Charentes XI



#### Contact

Perrine LECOQ  
valleedesvignes@enertrag.com  
Tél. : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie  
Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement  
Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



#### 7. Capacités techniques et financières

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 0003 - Code APE : 7112 B  
Siège : Parc Ester Technoparc, 21 rue Calanda - 49100 LIMOULEUX - FRANCE  
Tél : +33 05 53 36 28 39 - E-mail : contact@encis-en.com  
www.encis-environnement.fr

Projet de parc éolien de VALLEE DES VIGNES  
Demande d'autorisation environnementale



### Capacités techniques et financières

d'ENERTRAG POITOU CHARENTES XI, la société de projet  
et  
d'ENERTRAG SE, le porteur de projet



#### Sommaire

§ 1. Présentation du Projet.....	3
A. Synthèse du projet.....	3
B. Description du projet et potentiel de vent.....	4
C. Structure actionnariale du projet et risque de financement.....	5
§ 2. Capacités Techniques du porteur de projet.....	6
A. Un acteur historique du secteur éolien.....	6
B. Maitre d'œuvre pendant la phase de construction.....	11
C. Gestionnaire pendant la phase d'exploitation.....	12
§ 3. Capacités financières du projet.....	15
A. Solidité financière du porteur de projet.....	15
B. Hypothèse de financement et modèle financier.....	17
C. Assurances et garanties financières.....	22

Projet de parc éolien de VALLEE DES VIGNES  
Demande d'autorisation environnementale



### À propos de ce document

#### Objet du document

Ce document a pour objectif d'apporter les garanties nécessaires quant aux capacités techniques et financières de la société de projet ENERTRAG POITOU CHARENTES XI et du porteur de projet, le développeur, le constructeur et l'exploitant éolien ENERTRAG SE dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de Vallée des Vignes.

#### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG SE et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « EAG »). Bien qu'EAG mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, EAG ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. EAG ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par EAG. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations.

#### Accord de confidentialité

Tout destinataire de la présente note d'information s'engage à ne pas exploiter les informations qu'elle contient à d'autres fins que celle de l'étude du projet du parc éolien présenté (ci-après dénommé le « Projet »). Tout destinataire de ces données s'engage à les considérer comme strictement confidentielles et à ne pas les divulguer à des individus autres que ses directeurs, ses employés et ses conseils (en ce compris les conseils externes comptables, fiscaux et juridiques tels que les commissaires aux comptes ou les avocats), ayant strictement qualité pour connaître de telles informations confidentielles afin de mener à bien leur mission et qui sont tenus à un engagement de confidentialité identique y afférent. Il est demandé à chaque destinataire de la présente note d'information qui ne participerait pas à l'étude du Projet de la retourner à EAG, ainsi que toutes autres informations supplémentaires en sa possession concernant le Projet. La réception et l'analyse de la présente note d'information par chaque destinataire est conditionnée à son accord quant à l'engagement de confidentialité. Si un destinataire n'est pas disposé à accepter cet accord de confidentialité, il doit retourner cette note d'information à EAG dans les plus brefs délais sans y apporter une quelconque modification. En conservant la présente note et les documents concernant le Projet, le destinataire accepte l'engagement de confidentialité y afférent.



## 8. AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardout

Déposé en mars 2021

Mis à jour en octobre 2022

#### Maître d'ouvrage :

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



8. Avis sur la remise en  
état du site

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7712 Z  
Siège : Parc Ester Technopôle, 21 rue Columba - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-env.com  
www.encis-environnement.fr

## 9. CONFORMITÉ AU DOCUMENT D'URBANISME

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardout

Déposé en mars 2021

Mis à jour en octobre 2022

#### Maître d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



9. Conformité au  
document d'urbanisme

encis environnement  
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7712 Z  
Siège : Parc Ester Technopôle, 21 rue Columba - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-env.com  
www.encis-environnement.fr

## 10. PLANS RÉGLEMENTAIRES – PLAN DE MASSE

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021

Mis à jour en octobre 2022

#### Maitre d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



Bureaux d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



10. Plan de masse

encis environnement  
SIRET : 529 871 828 0003 - Code APE : 7112 B  
Siège: Parc Ester Technopole, 21 rue Calandria - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 96 28 39 - E-mail: contact@encis-envi.com  
www.encis-environnement.fr



## 10. PLANS RÉGLEMENTAIRES – PLANS À L'ÉCHELLE 1/200

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021

Mis à jour en octobre 2022

#### Maitre d'ouvrage

Enertrag Poitou Charentes XI



**ENERTRAG**

#### Contact

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

#### Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement



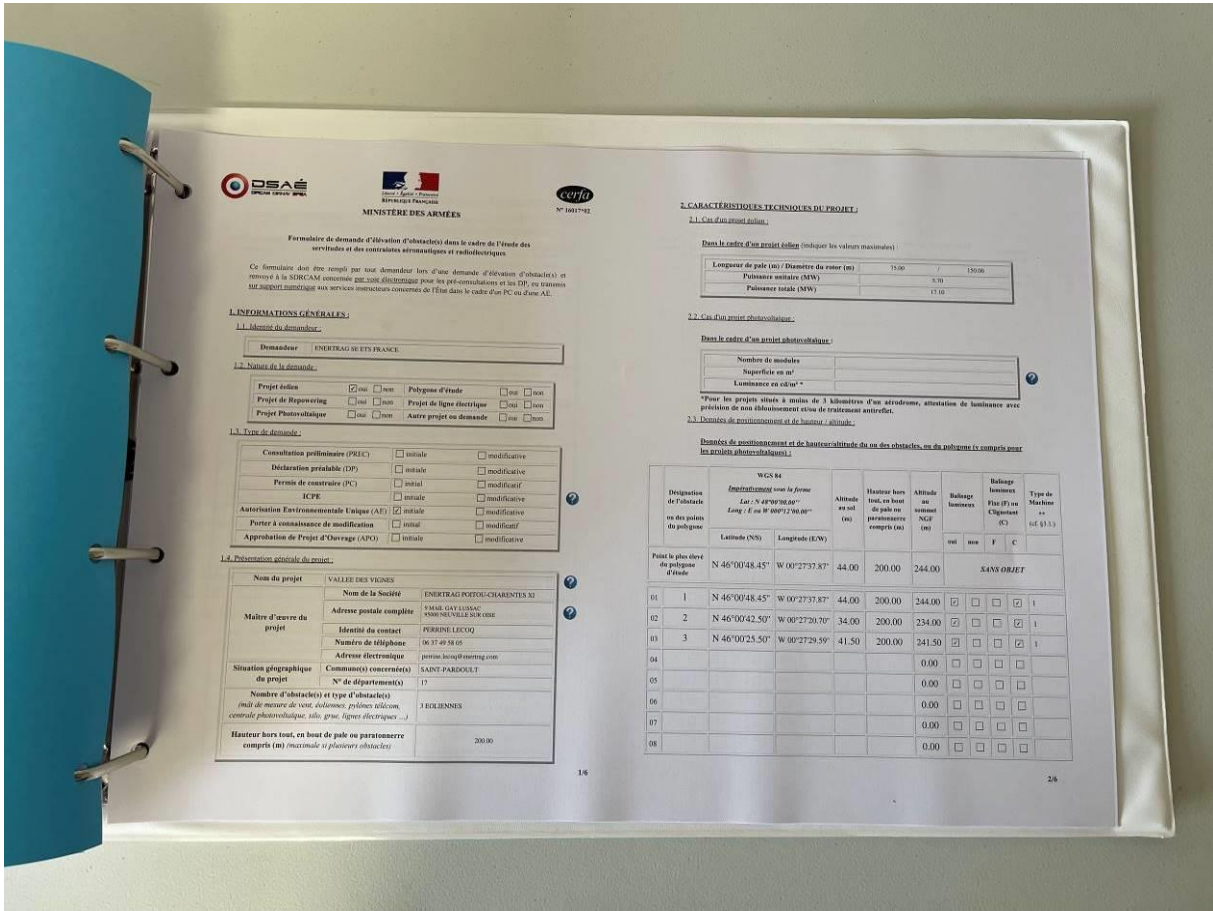
Bureaux d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable




10. Plans réglementaires  
Echelle 1/200

encis environnement  
SIRET : 529 871 828 0003 - Code APE : 7112 B  
Siège: Parc Ester Technopole, 21 rue Calandria - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)5 55 96 28 39 - E-mail: contact@encis-envi.com  
www.encis-environnement.fr





# MAIRIE DE NUAILLE SUR BOUTONNE

**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [vallee-desvignes@enertrag.com](mailto:vallee-desvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géraud BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.


Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE DE SAINT PIERRE DE L'ISLE**





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.





# MAIRIE DE SAINT MARTIAL

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposé par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valléedevignes@enertrag.com](mailto:valléedevignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique "publications/consultations du public"](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique%20publications%20consultations%20du%20public)).

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <http://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publicus-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publicus-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Océane BRAUD, Reconnu de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 17h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 121-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statue par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.





**MAIRIE DE BLANZAY SUR BOUTONNE**





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valledesvignes@enertrag.com](mailto:valledesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

#### Article 10 :

##### Frais de l'enquête :

L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

#### Article 11 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
Le Président du Département de la Charente-Maritime,  
Le Maire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023  
Le Préfet,  
pour le Préfet

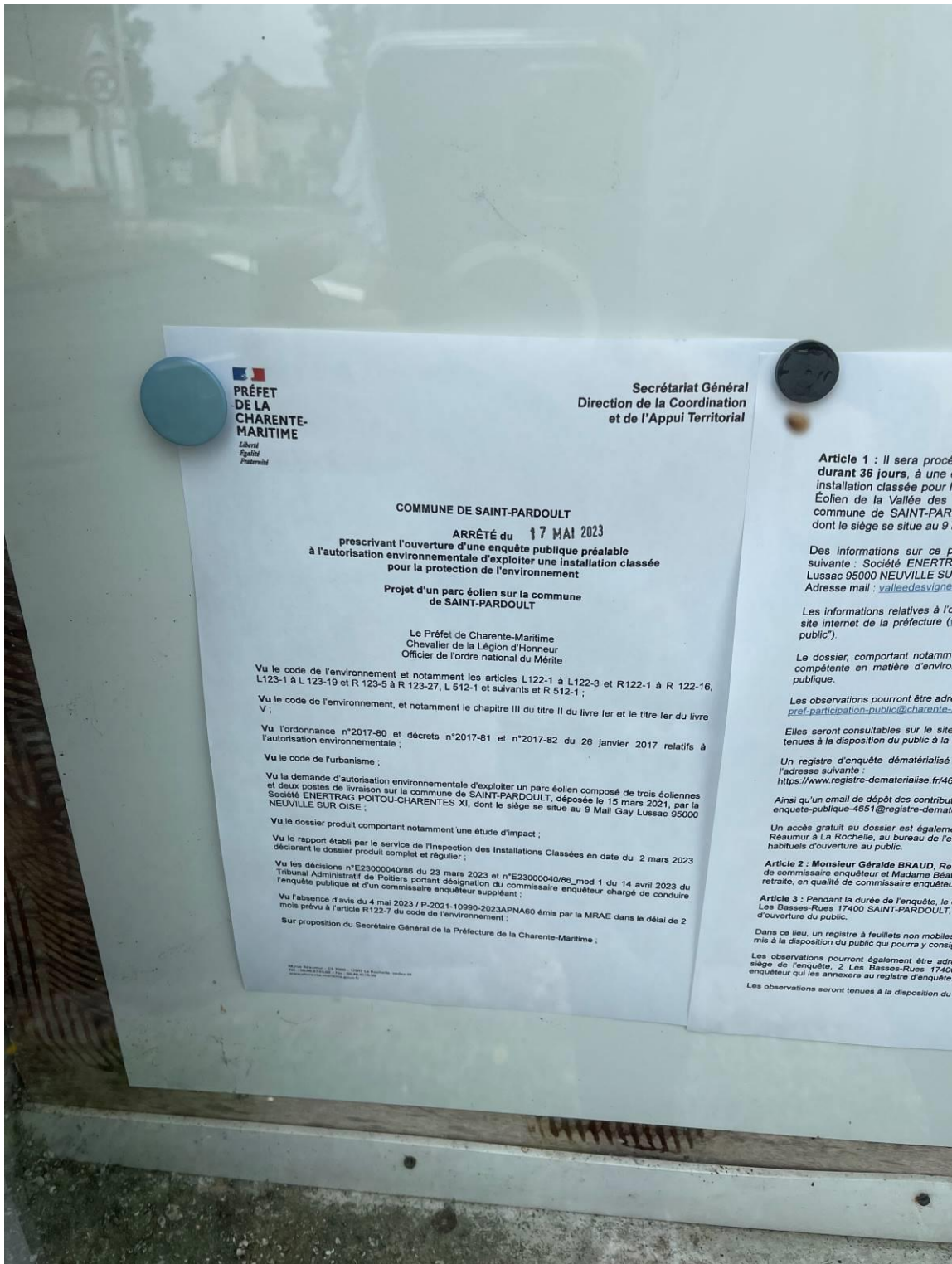
Aulnay

Contactez-nous

Lundi 4 Septem  
Lundi 18 Septem  
Lundi 25 Septem  
Lundi 2 Octobre 2  
Lundi 9 Octobre 2  
Lundi 16 Octobre 2  
Lundi 23 Octobre 2  
Lundi 30 Octobre 2



Je constate que l'arrêté du 17 mai 2023 établi sur 6 pages est également affiché.





ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Preambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur **Géralde BRAUD**, Représentant de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame **Béatrice AUDRAN**, Cadre de la fonction publique territoriale et retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur recevra les observations orales ou écrites, en mairie

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître les communes voisines de celle-ci dans les journaux suivants : le département de la Charente-Maritime, par les services de la Charente-Maritime.

Cet avis sera également publié par voie de communications officielles et éventuellement par affichage public à la mairie de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, l'avis sera également publié par voie de communications officielles et éventuellement par affichage public à la mairie de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

**Charente-Maritime**  
Antezant-La-Chapelle, Auhay de Saintonge, Blanzac-la-Beune, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Gamaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-de-Lé, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, l'avis sera également publié par voie de communications officielles et éventuellement par affichage public à la mairie de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attestent de l'affichage de l'avis au public.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation de l'installation classée pour la protection de l'environnement, la commune de SAINT-PARDOULT, ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur le dossier de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis émis dans les délais et dans les conditions de l'enquête.

JLT

MAI 2023

Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Commune

Charente-Maritime  
Maire  
du Mérite

L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, articles 122-1 et R 512-1 ;

III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre II du décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'installation de parcs éoliens

projet d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

de l'enquête

des Installations Classées en date du 2 mars 2023

du décret n°E23000040/88\_mod 1 du 14 avril 2023 du ministre de la Transition écologique et solidaire, en vertu duquel le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête est Monsieur **Géralde BRAUD**, Représentant de l'Armée de l'Air - Officier, et Madame **Béatrice AUDRAN**, Cadre de la fonction publique territoriale et retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

D-2023-APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'arrêté de la Charente-Maritime.

de la Charente-Maritime.







tion du public, pour recevoir ses  
ans les conditions suivantes :

de l'enquête sera publié en caractères  
te et rappelé dans les huit premiers jours  
l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le  
tel.

aux emplacements réservés pour les  
te procédé, par les soins du Maire de SAINT-  
enquête et pendant toute la durée de celle-ci.  
de plus affiché par les soins des maires dans  
ichage :

ry-Sur-Boutonne, Covert, Courcelles, Essouvert,  
y, Lozay, Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-  
an-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-

le délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à  
ur la réalisation de l'opération. Ces affiches devront  
conformes aux dimensions et caractéristiques fixées

ge attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

mmune d'implantation du projet, celui des communes  
d'enquête, le conseil départemental du Département de  
mmunautaire de la Communauté de Communes des Vals  
l'avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de  
raison que les avis exprimés au plus tard dans les quinze

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

Mons  
AUDI

Le con  
PARDO

- N
- Je
- Ve
- Ma
- Ma
- Mar

Il remettra s  
motivée de re

A l'issue de la j  
la protection de

La copie, des rap  
(bureau de l'envi  
Préfet.

**Article 10 :**  
Frais de l'enquête  
L'indemnisation o  
d'affichage et de p

**Article 11 :** Le Sec  
La Sou  
La Prés  
Le Prési  
Le Maire  
Les Maire  
Le Comm  
La Société

sont chargés, chacun en



En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

Emmanuel CAYRON

**Aulnay**

Vou  
Contactez-no

**Lundi 4 Septemb**  
**Lundi 18 Septemb**  
**Lundi 25 Septemb**  
**Lundi 2 Octobre 20**  
**Lundi 9 Octobre 202**  
**Lundi 16 Octobre 20**  
**Lundi 23 Octobre 202**  
**Lundi 30 Octobre 202**





# MAIRIE DE SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : [valledesvignes@enertrag.com](mailto:valledesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il restera ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE DE COIVERT**





12 décembre de 14h à 17h

Tonnay Boutonne ( lieu à définir prochainement)

FET  
LA  
ARENTE-  
RITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

- Avis d'enquête EOLIEN modifié.pdf

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

Il sera procédé du **mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de Morgat, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, déposée par la société PARC EOLIEN DE MORGAT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

TOU



SYL  
La tu  
d'être  
survei  
Un de  
recher  
Blair  
Le blair  
environ 7  
reconnais  
aux oreille

Attelage 10-21 DP 23





# MAIRIE DE VERGNE



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE DE LOULAY**







## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[ref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Ils seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenus à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Un lien ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

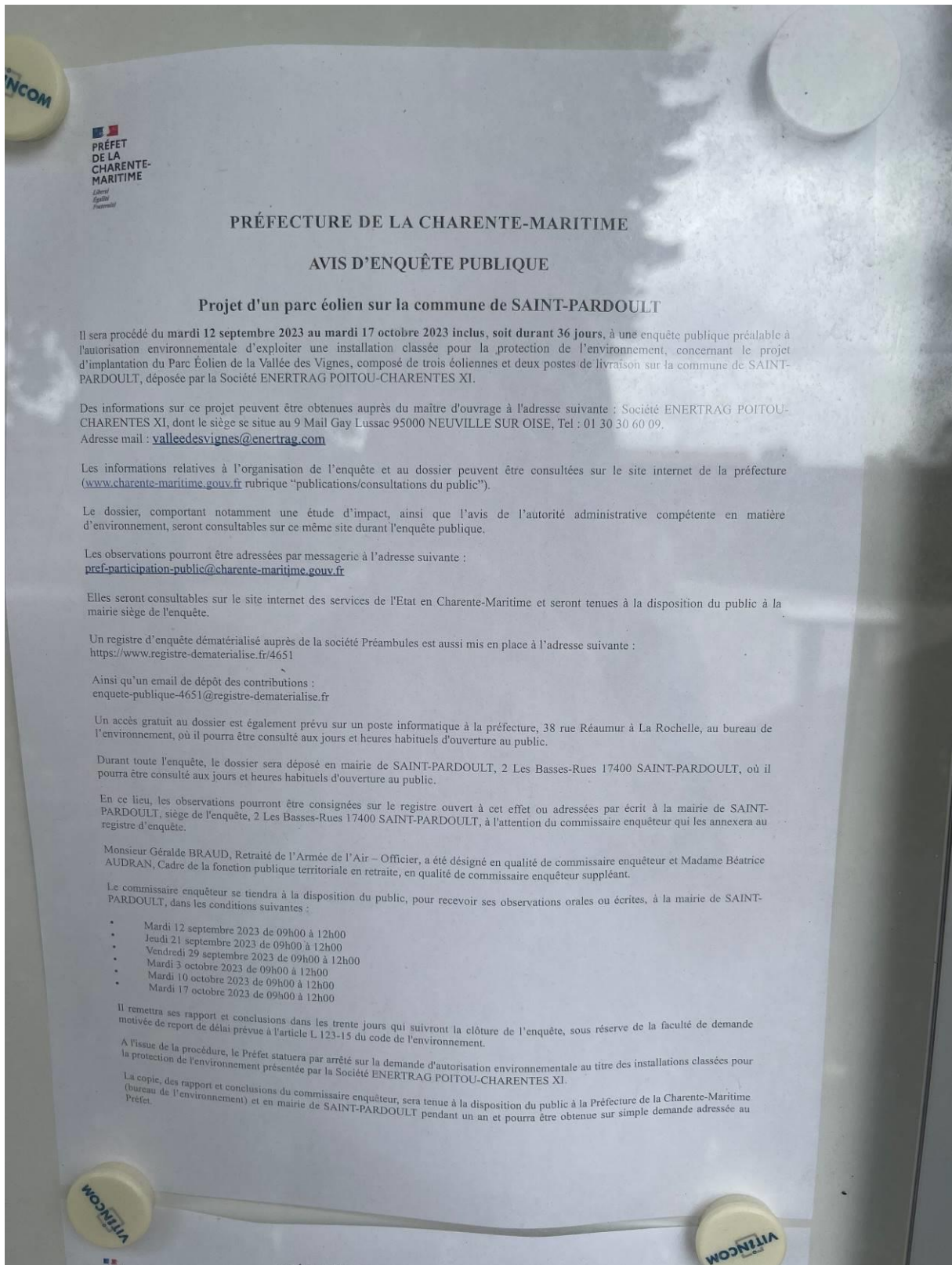
La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

nedis





# MAIRIE DE LA JARRIE AUDOUIN



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géraud BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.





**MAIRIE DE ANTEZANT LA CHAPELLE**





Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valledesvignes@enertrag.com](mailto:valledesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

insi que les frais

8 JUL. 2023

R

Vu le code de l'environnement L123-1 à L 123-15

Vu le code de l'urbanisme V ;

Vu l'ordonnance de la Commission de l'Etat relative à l'autorisation en matière d'environnement

Vu le code de l'Etat

Vu la demande de la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI NEUVILLE SUR OISE

Vu le dossier

Vu le rapport et conclusions du commissaire enquêteur déclarant le dossier

Vu les décisions du Tribunal Administratif de Poitiers relatives à l'enquête publique

Vu l'absence d'avis de tiers prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement

Sur proposition du Préfet

38, rue Réaumur - CS 7000 - 17017 La Rochelle  
TEL : 05.46.22.42.00 - Fax : 05.46.41.90.30

public, pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

sera publié en caractères imprimés dans les huit premiers jours de l'enquête publique en Charente-Maritime, pour le

documents réservés pour les services de la Mairie de SAINT-PARDOULT

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. L'enquête publique pourra être prolongée en cas de nécessité. Les formalités prévues aux deux articles ci-dessus sont chargées de leur exécution.

**Article 10 :** Frais de l'enquête : L'indemnisation du commissaire enquêteur et de l'affichage et de publication

**Article 11 :** Le Secrétaire Général, La Sous-Préfecture, La Présidente de la Commission de l'Etat relative à l'environnement, Le Maire de SAINT-PARDOULT, Les Maires des communes concernées, Le Commissaire Enquêteur, La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire de SAINT-PARDOULT

Le Secrétaire Général

La Sous-Préfecture

La Commission de l'Etat relative à l'environnement

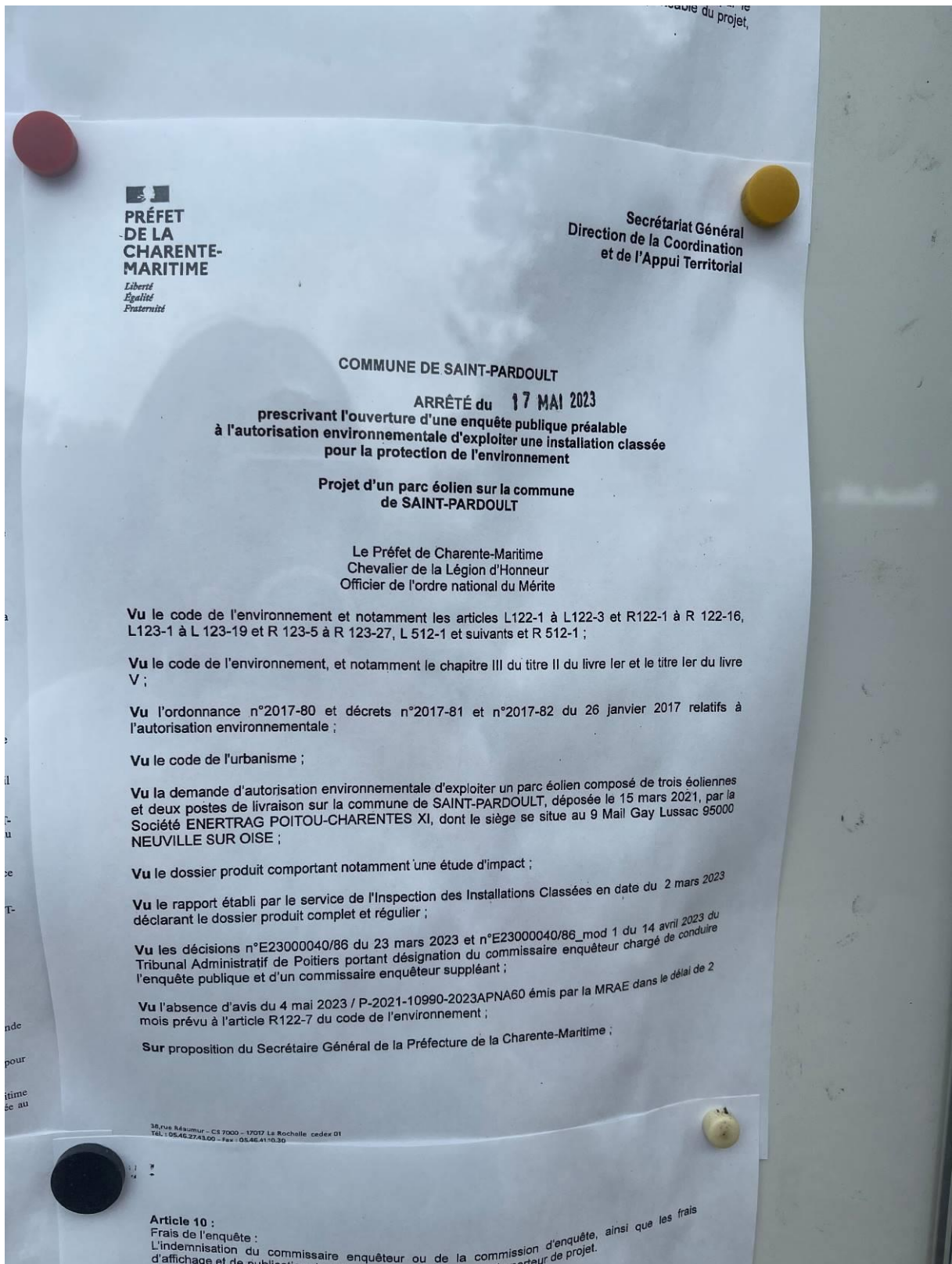
Les Maires des communes concernées

La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Le Préfet de la Charente-Maritime

Le Commissaire Enquêteur

Je constate que l'arrêté du 17 mai 2023 établi sur 6 pages est également affiché.





## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 .  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur **Géralde BRAUD**, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame **Béatrice AUDRAN**, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

A  
ot

Artic  
appar  
de ce  
départ

Cet a  
commu  
PARDC

Dans les  
les comm

Charente  
Antezant-  
La Jarrie  
Garnaud,  
de-l'Isle, V

En outre et  
l'affichage c  
être visibles  
par l'arrêté n

Des certificat

**Article 6 :** L  
concernées p  
la Charente-M  
de Saintonge,  
l'enquête. Ne p  
jours suivant la



- M
- J
- Ven
- Mar
- Mar
- Mar

Il remettra ses  
motivée de rep

A l'issue de la p  
la protection de

La copie, des rapp  
(bureau de l'envi  
Préfet.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Covert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

**Article 7 :** A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur, dans un délai de quinze jours, le rapport de l'enquête, dans un procès-verbal de clôture, sera remis au commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de quinze jours pour la rédaction de son rapport.

L'enquête publique pourra être déclarée close dès que les formalités prévues au présent article auront été accomplies.

Le commissaire enquêteur devra transmettre au préfet les observations reçues et le rapport de l'enquête.

Le rapport comportera un dossier d'enquête, une copie de l'avis d'enquête, une copie des observations du public.

Le commissaire enquêteur devra préciser si elles sont favorables ou défavorables.

Le commissaire enquêteur devra transmettre au Tribunal Administratif, dans un délai de quinze jours, le dossier d'enquête, le rapport de l'enquête, les conclusions motivées, les observations du public et le rapport de l'enquête.

Le Préfet adressera, dès l'ouverture de l'enquête, le dossier d'enquête au Tribunal Administratif.

Le Préfet publiera le rapport de l'enquête et le dossier de l'enquête au service de l'Etat en Charente-Maritime.

**Article 8 :** A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur devra transmettre au Tribunal Administratif, dans un délai de quinze jours, le dossier d'enquête, le rapport de l'enquête, les conclusions motivées, les observations du public et le rapport de l'enquête.

**Article 9 :** Copies du rapport de l'enquête et du dossier de l'enquête, à la Préfecture de la Charente-Maritime, où elles pourront être consultées, d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès du Préfet dans les conditions prévues à l'article 12 de l'arrêté d'accès aux documents administratifs.





Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

38, rue Réaumur - CS 7000 -  
Tél : 05.46.27.43.00 - Fax : 05.

Vu le rap  
déclarant

Vu les déc  
Tribunal A  
l'enquête p

Vu l'absenc  
mois prévu à

Sur proposition

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du co  
d'affichage et de public

**Article 11 :** Le Secréta

La Sous-Pr  
La Président  
Le Président  
Le Maire de  
Les Maires d  
Le Commissa  
La Société EN

sont chargés, chacun en ce

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.



...ement une étude d'impact ;  
**Vu le rapport** établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;  
**Vu les décisions** n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;  
**Vu l'absence d'avis** du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;  
**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

38, rue Réaumur - CS 7000 - 17017 La Rochelle cedex 01  
Tel : 05.46.27.43.00 - Fax : 05.46.41.10.30

**Article 10 :**  
Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.  
La Rochelle, le 17 MAI 2023  
Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,  
Emmanuel CAYRON





# MAIRIE D'ESSOUVERT

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY**







## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé de **mardi 12 septembre 2023** au **mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit **durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE. Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valléesdesvignes@enertrag.com](mailto:valléesdesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAYON, Reconnu de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 20 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 27 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il cessera ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour le protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La durée des rapports et conclusions de commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



# MAIRIE DE LOZAY

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUTIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



*Affiché et distribué boîtes aux lettres habitants  
Fait à Lozay, le 4 SEP. 2023*

*Le Maire*  
**Jean-Michel CHARPENTIER**



**ARRIVÉE LE**  
**- 4 JUIL. 2023**

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Représenté de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

*Affiché et distribué boîtes aux lettres habitants  
Lozay, le 25 AOUT 2023*

*Le Maire*  
**Jean-Michel CHARPENTIER**







## ARRETE



Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial

COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

**Vu** le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre 1er et le titre 1er du livre V ;

**Vu** l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE ;

**Vu** le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

**Vu** le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

**Vu** les décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;



## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 .  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur **Géralde BRAUD**, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.



**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :


L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

  
Emmanuel CAYRON



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

# **SITE INTERNET PREFECTURE DE LA CHARENTE-** **MARITIME ET REGISTRE DEMATERIALISE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE DOUZE SEPTEMBRE A 18h00**

**Je, Nicolas TALBOT, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Nicolas TALBOT, Commissaire de Justice Associé demeurant Rue de la Côte à CONFOLENS soussigné,**

## **JE ME SUIS RENDU CE JOUR DANS MES BUREAUX**

5 Rue du Soleil

16500 CONFOLENS

## **OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

### **1. A. VERIFICATIONS PREALABLES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES**

Ce présent constat s'appuie sur la norme AFNOR NF Z67-147 de septembre 2010.

Préalablement aux constatations, j'effectue les opérations et vérifications suivantes :

- Description du matériel utilisé
- Vérification de la date et de l'heure du terminal
- Protection contre les virus et malwares
- Description de ma connexion à Internet
- Description de mon navigateur

Ce présent constat est réalisé sur une tablette.

Les captures d'écran sont réalisées à l'aide de l'application Master Report, qui intègre le module de navigation Internet WKWebView, inclus dans le système d'exploitation iOS pour la navigation sur Internet.



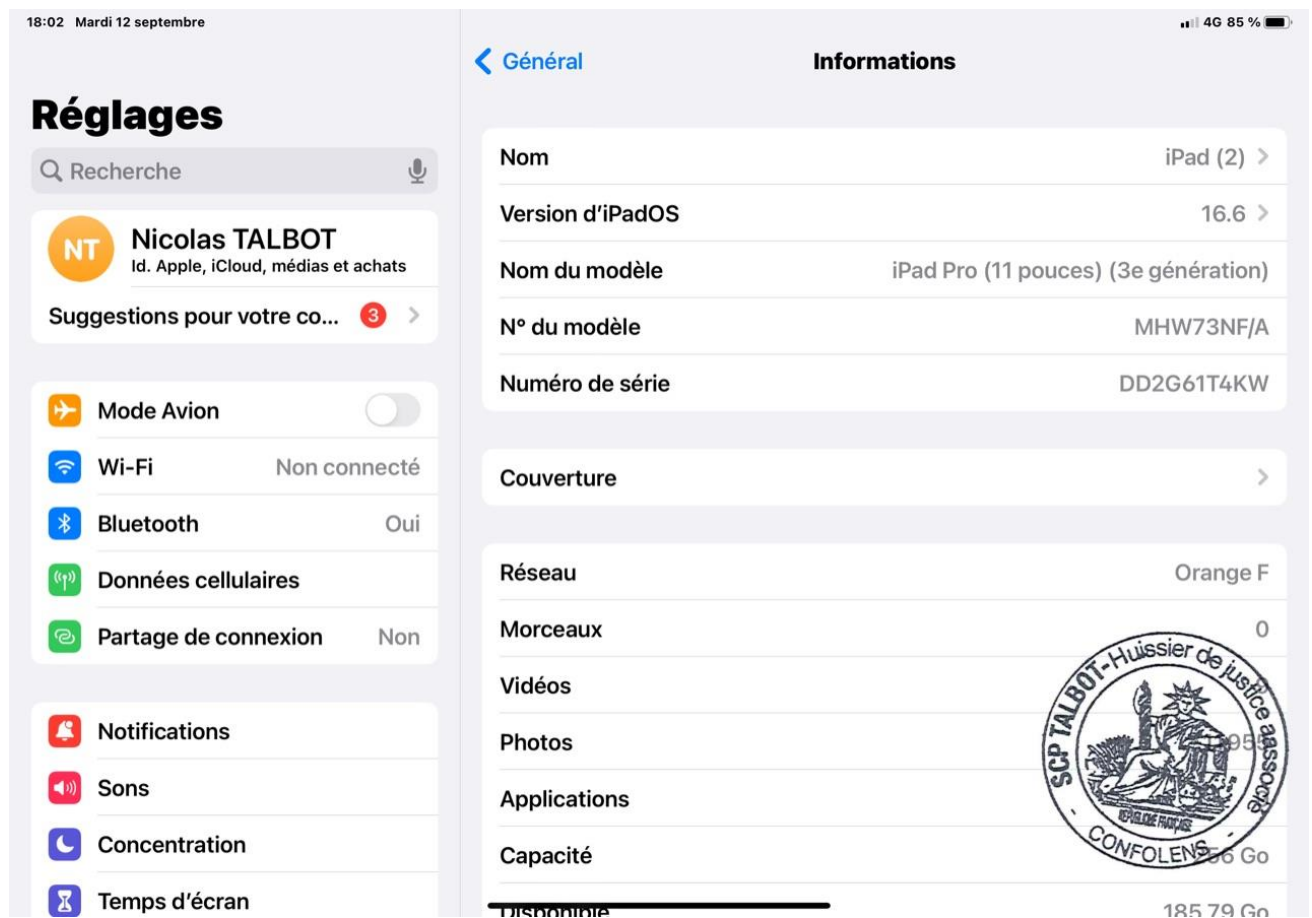
## 2. B. Informations sur le matériel

Le terminal utilisé pour mes constatations est l'iPad nommé 'iPad', connecté au réseau de mon étude via le réseau WIFI.

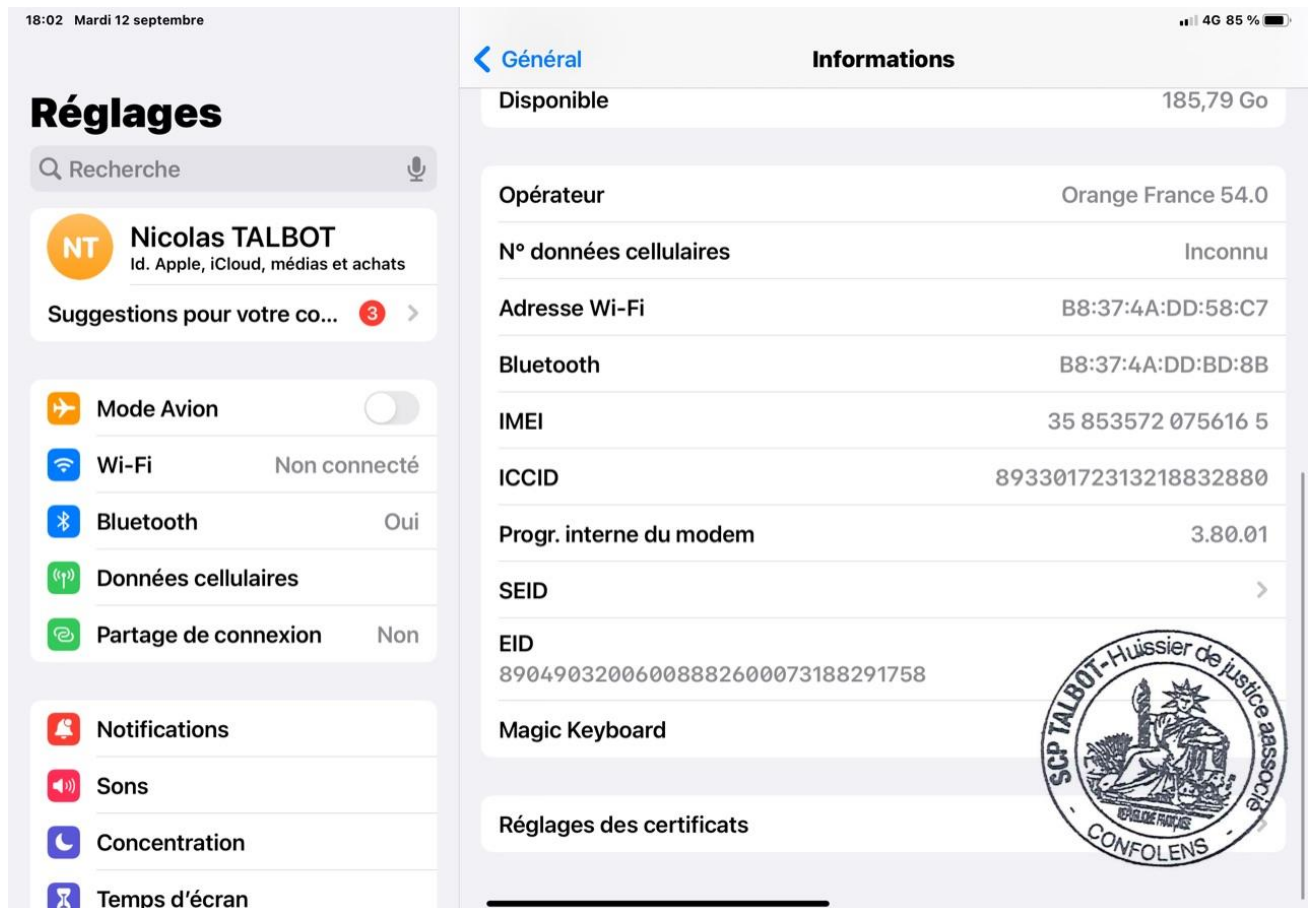
Le système d'exploitation du terminal est 'iOS 16.6'.

J'utilise l'application Master Report version 'v 6.0.7 (Build 607.1)'.

Je fais une capture d'écran des informations relatives à mon iPad avec l'application Réglages, section 'Informations' de mon iPad.



Photographie n°1. (12/09/2023 18:02:30)



Photographie n°2. (12/09/2023 18:02:38)

### 3. C. Date et heure

Je vérifie que la date et l'heure de mon iPad sont bien synchronisées avec les serveurs d'Apple.

Je fais une copie d'écran de l'écran 'Réglages > Général > Date et heure'.

L'application iPad Master Report m'indique l'heure fournie par le site [time-a.nist.gov](http://time-a.nist.gov) interrogé à l'aide du protocole NTP.

Je fais une copie d'écran de l'application qui indique que les deux heures sont synchronisées.



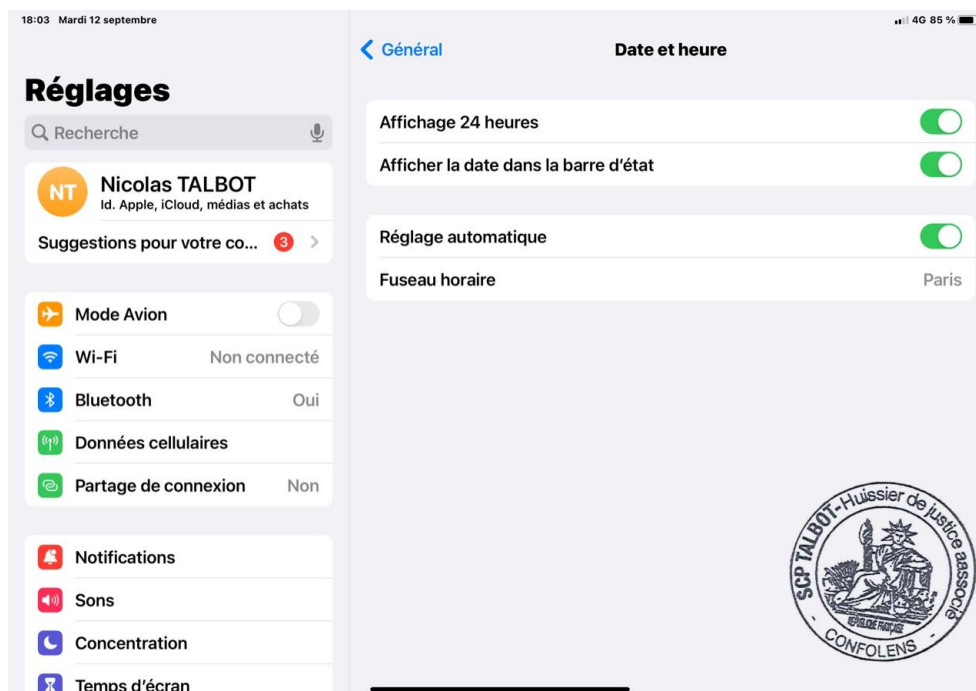
## C. Date et heure

Heure de l'iPad 12-09-2023 18:03:31

nist.gov.fr 12-09-2023 18:03:31

Différence -16.551 mSec

Photographie n°3. (12/09/2023 18:03:31)



Photographie n°4. (12/09/2023 18:03:55)

#### 4. D. Antivirus

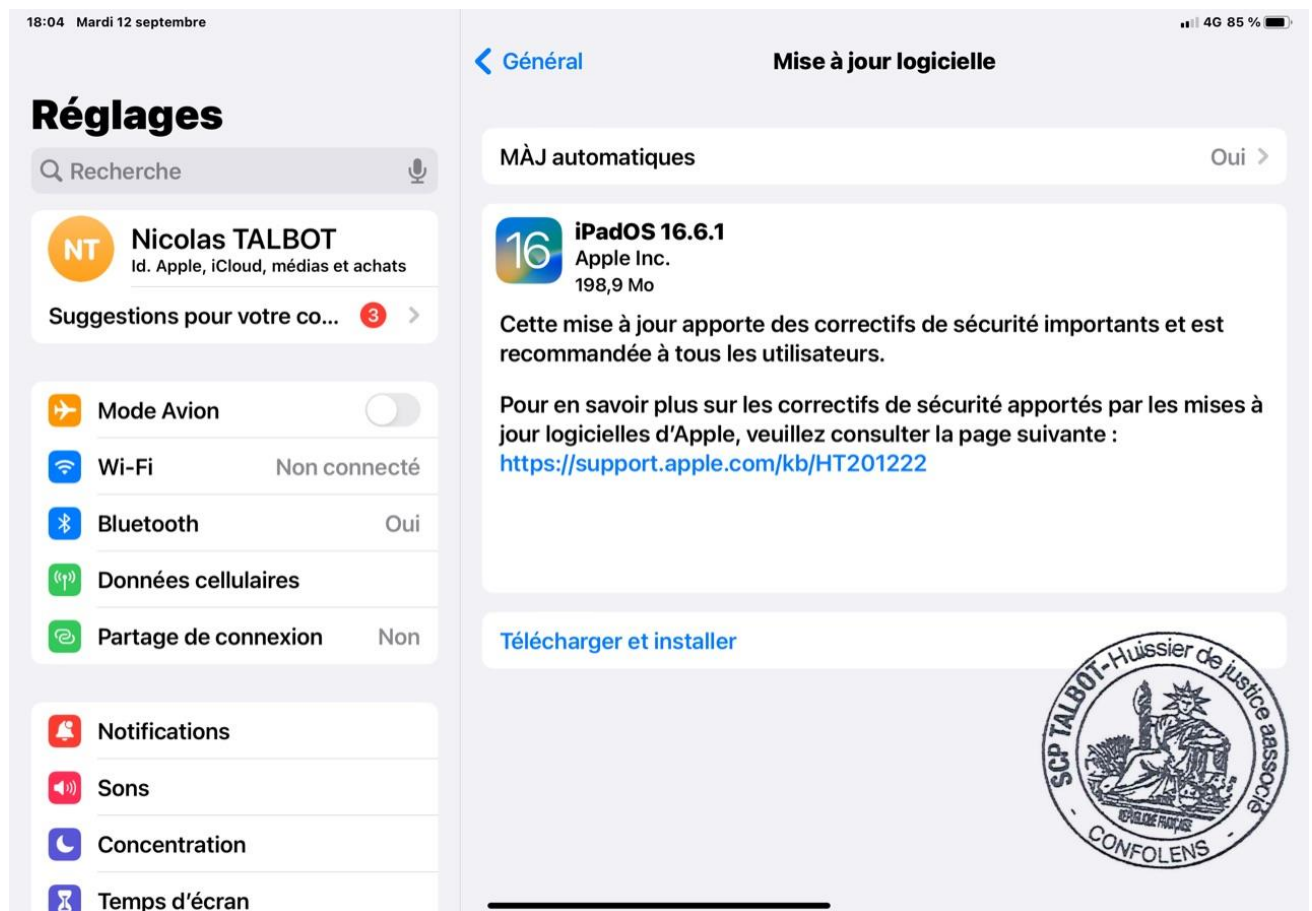
Je certifie que je n'ai pas jailbreaké mon iPad et que je n'installe que des applications téléchargeables sur l'AppStore.

Les applications disponibles sur l'AppStore sont vérifiées par Apple avant d'être disponibles.

Il n'y a pas d'Antivirus ni d'applications contre les Malwares sur l'AppStore.

Apple ne propose pas d'Antivirus ni d'anti Malware, mais met à jour son système d'exploitation dès qu'une faille est identifiée.

Je procède aux mises à jour régulières de mon iPad.



Photographie n°5. (12/09/2023 18:04:32)



## 5. E. Connexion Internet

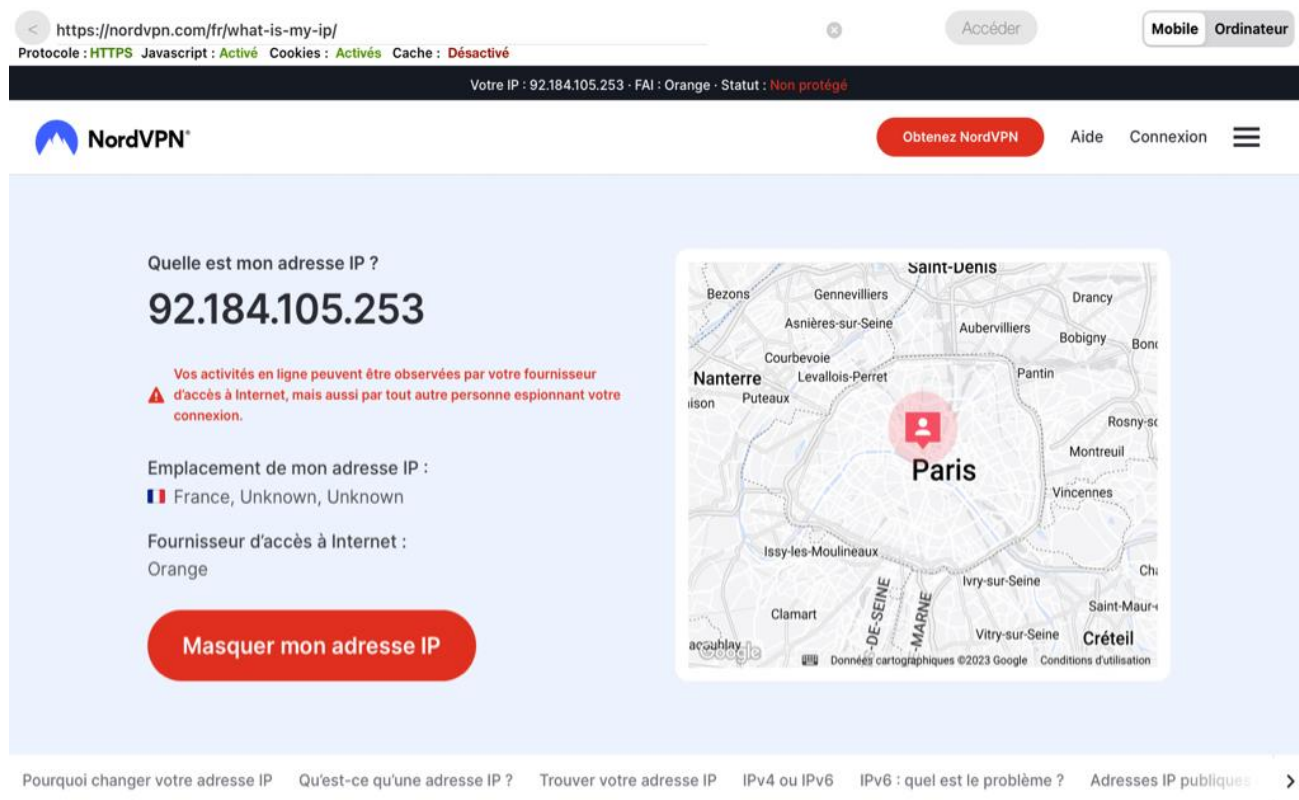
Les informations relatives à ma connexion Internet sont les suivantes :

Nom du fournisseur d'accès : Orange

Nature de l'offre : 4G

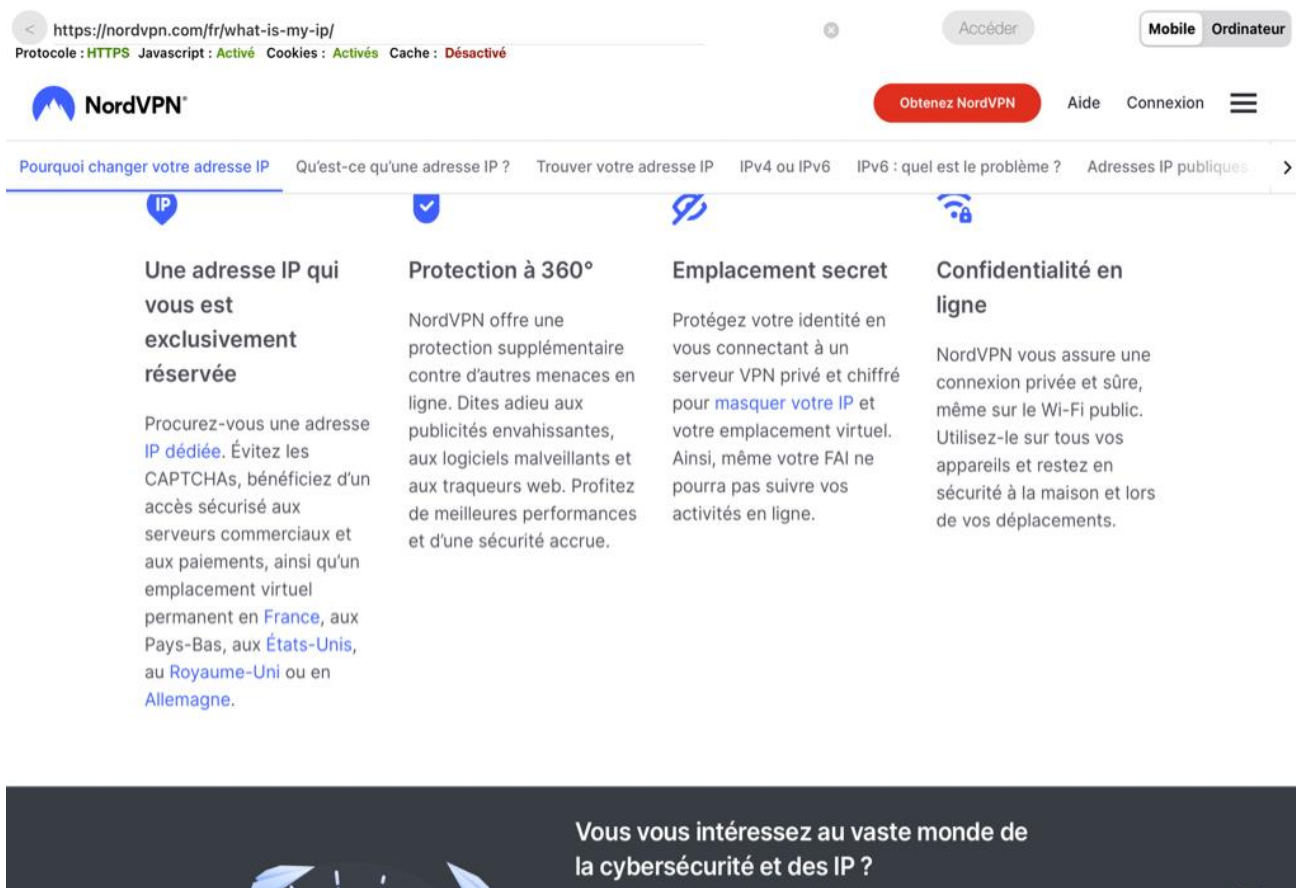
Technologie de connexion utilisée : 4G

Je confirme que je n'utilise pas de proxy pour me connecter à Internet.



The screenshot shows the NordVPN website interface. At the top, the browser address bar displays "https://nordvpn.com/fr/what-is-my-ip/". Below the address bar, a status bar indicates "Votre IP : 92.184.105.253 - FAI : Orange - Statut : Non protégé". The NordVPN logo is visible on the left, and a red button labeled "Obtenez NordVPN" is on the right. The main content area features the question "Quelle est mon adresse IP ?" followed by the IP address "92.184.105.253" in large black text. A red warning icon and text state: "Vos activités en ligne peuvent être observées par votre fournisseur d'accès à Internet, mais aussi par tout autre personne espionnant votre connexion." Below this, the location is identified as "France, Unknown, Unknown" and the ISP as "Orange". A red button labeled "Masquer mon adresse IP" is positioned below the text. To the right, a map of Paris is shown with a red location pin in the center. The map labels various districts including Nanterre, Saint-Denis, and Créteil. At the bottom of the page, a navigation menu contains links such as "Pourquoi changer votre adresse IP", "Qu'est-ce qu'une adresse IP ?", "Trouver votre adresse IP", "IPv4 ou IPv6", "IPv6 : quel est le problème ?", and "Adresses IP publiques".

Photographie n°6. (12/09/2023 18:06:31)



Photographie n°7. (12/09/2023 18:06:32)

## 6. F. Navigateur

Je navigue à l'aide de l'application Master Report sur l'iPad, qui utilise le module WKWebView développé par Apple.

Ce module est configuré pour exécuter le code 'Javascript' et accepter les 'Cookies'.

Il est configuré dans Master Report pour ne pas utiliser de cache (Option NSURLRequestReloadIgnoringCacheData activée) ni gérer d'historique.

Tous les cookies sont supprimés à chaque chargement de la vue permettant la navigation sur le site Internet pour réaliser les captures d'écran.

Pour m'assurer que les pages Internet sont téléchargées à chaque affichage et qu'il n'y a pas de cache,

je me rends une première fois sur le site Internet [www.google.com](http://www.google.com). Je note que le site s'affiche correctement.

Je mets mon iPad en mode 'Hors connexion' et j'essaie de me rendre de nouveau sur le même site : [www.google.com](http://www.google.com).

Je fais une capture d'écran pour confirmer que le site Internet n'est pas affiché.

Je reconnecte ensuite mon iPad à Internet.





Recherches populaires

- disparition emile nouvelles fouilles
- olivier truchot jamel debbouze
- derna libye inondations
- inondation vin rouge au portugal
- nouveau 3008 peugeot
- marine le pen volkswagen photo
- nouvel examen code de la route

France

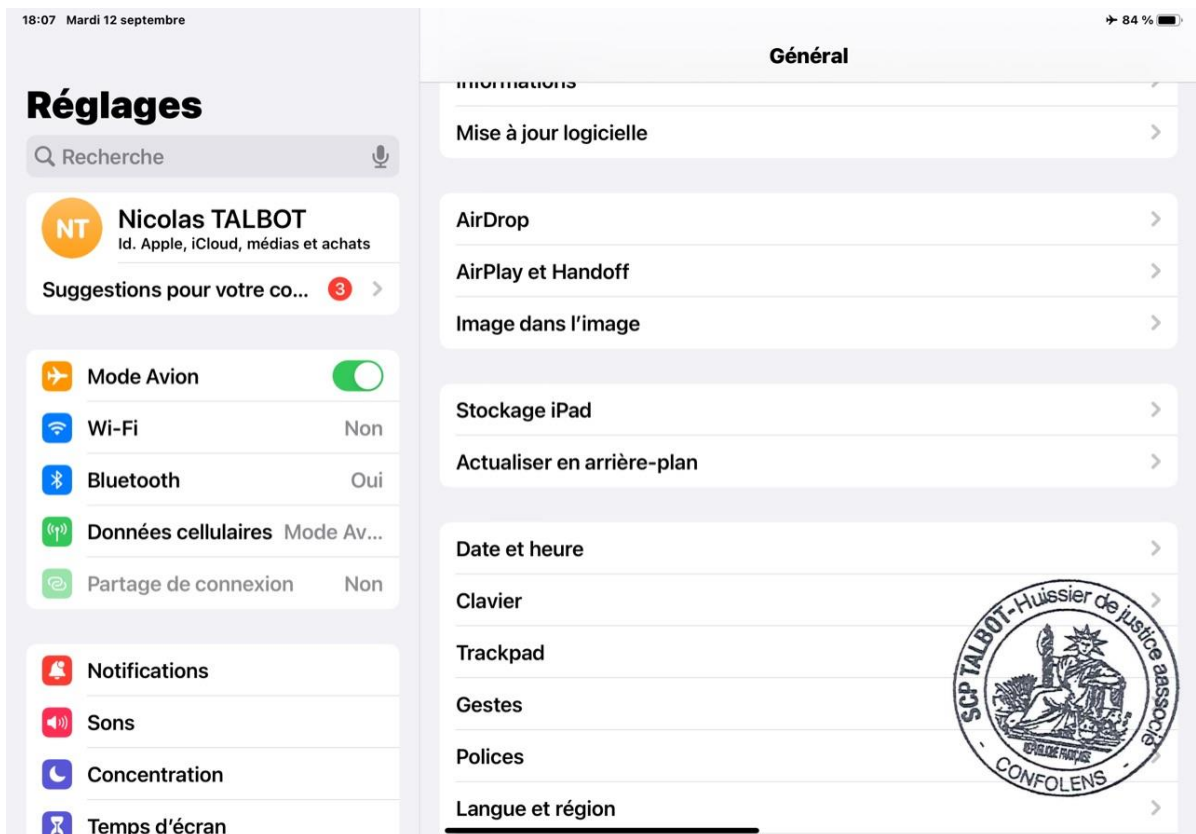
Photographie n°8. (12/09/2023 18:06:54)

- nouvel examen code de la route

France

Thème sombre : désactivé Paramètres Confidentialité Conditions  
Info consommateurs Signaler un contenu inapproprié  
Publicité Entreprise À propos

Photographie n°9. (12/09/2023 18:06:55)



Photographie n°10. (12/09/2023 18:07:10)



Photographie n°11. (12/09/2023 18:07:35)

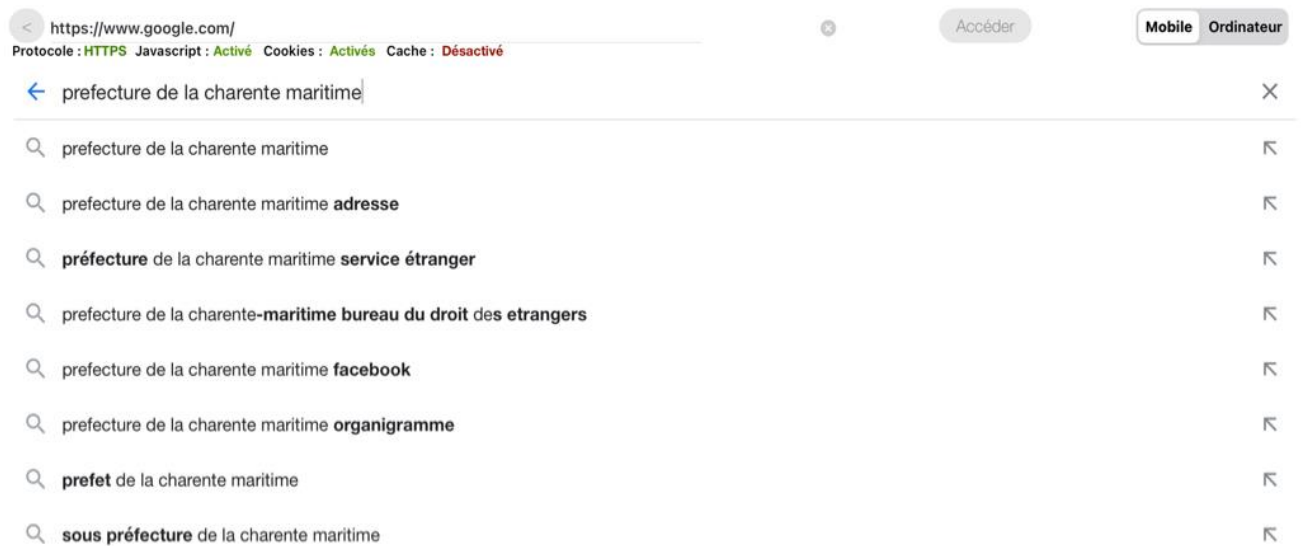


## 7. G. CONSTATATIONS FACTUELLES

Il est 18:34:01 lorsque je débute les constatations factuelles.

Je me connecte sur le site Internet où je procède aux captures d'écran.

Sur le moteur de recherche google je tape « préfecture de la charente-maritime »



Photographie n°12. (12/09/2023 18:34:01)

J'accède à un lien dénommé « <https://www.registre-dematerialise.fr/4651> »

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

4.3 Volet acoustique VDV

Valider

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

Photographie n°13. (12/09/2023 18:36:42)

Je clique sur ce lien et accède au registre dématérialisé dénommé « projet éolien de la vallée des vignes (17)



Photographie n°14. (12/09/2023 18:37:06)



**ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE**

**Tome 4.1 de la Demande d'Autorisation Environnementale**

**Parc éolien de la Vallée des Vignes**

Département : Charente-Maritime (17)

Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021

Mis à jour en juin 2023

**Maître d'ouvrage**

Enertrag Poitou Charentes XI



**Contact**

Perrine LECOQ

valleedesvignes@enertrag.com

Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

**Expertises spécifiques**

Etude acoustique : EREA Ingénierie

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

**Réalisation et assemblage de l'étude**

ENCIS Environnement



Bureau d'études en environnement  
énergies renouvelables et aménagement durable



**Tome n°4.1 :**  
**Etude d'impact sur**  
**l'environnement**

ENCIS Environnement  
SIRET : 839 911 838 00013 - Code APE : 7112B  
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbus - 87 000 LIMOGES Cedex - France  
Tél : +33 (0)1 30 30 60 09 - E-mail : p.lucas@encis-environnement.fr  
www.encis-environnement.fr

Photographie n°15. (12/09/2023 18:37:45)

## 7. G. CONSTATATIONS FACTUELLES

Il est 18:08:02 lorsque je débute les constatations factuelles.

Je me connecte sur le site Internet où je procède aux captures d'écran.

## 8. H. Captures –

Dans la barre URL, je tape :

**<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>**



Photographie n°16. (12/09/2023 18:09:04)



J'accède immédiatement au fichier « 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Eolien à SAINT PARDOULT »

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME Les services de l'État en Charente-Maritime

Nous contacter Paramètres d'affichage

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

Accueil Actions de l'État Environnement, risques naturels et technologiques Consultation du public et commissions consultatives Consultations du public Enquêtes publiques en cours 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

## 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 04/07/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Photographie n°17. (12/09/2023 18:09:38)

J'accède à certains liens

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)  
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

[Télécharger certificat d'affichage](#)  
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

### Documents listés dans l'article

- [Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)  
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023
- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)  
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023
- [Télécharger certificat d'affichage](#)  
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

Partager la page

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Photographie n°18. (12/09/2023 18:09:40)

Parmi lesquels « L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [yalcedesvignes@enertrag.com](mailto:yalcedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Photographie n°19. (12/09/2023 18:10:08)

mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Photographie n°20. (12/09/2023 18:10:10)



En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Photographie n°21. (12/09/2023 18:10:12)

Et l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023



Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial

COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

Photographie n°22. (12/09/2023 18:10:53)

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 , Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialisee.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialisee.fr)

Photographie n°23. (12/09/2023 18:10:56)

### Article IV :

Frais de l'enquête :

L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

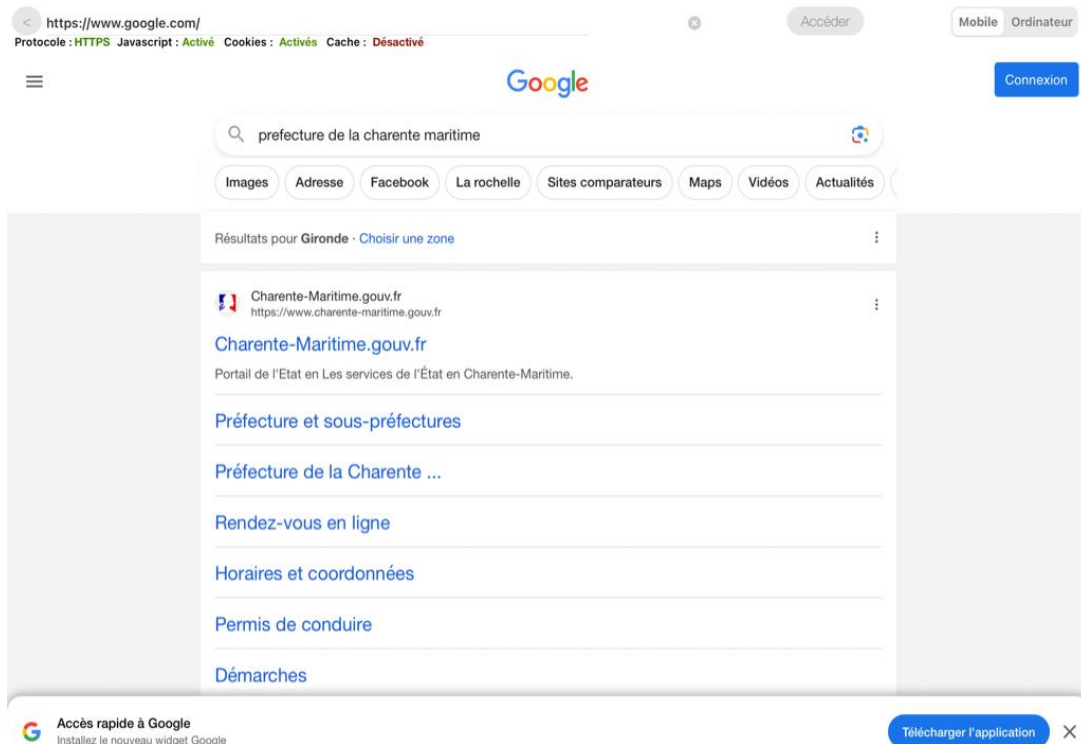
  
Emmanuel CAYRON

Photographie n°24. (12/09/2023 18:10:59)



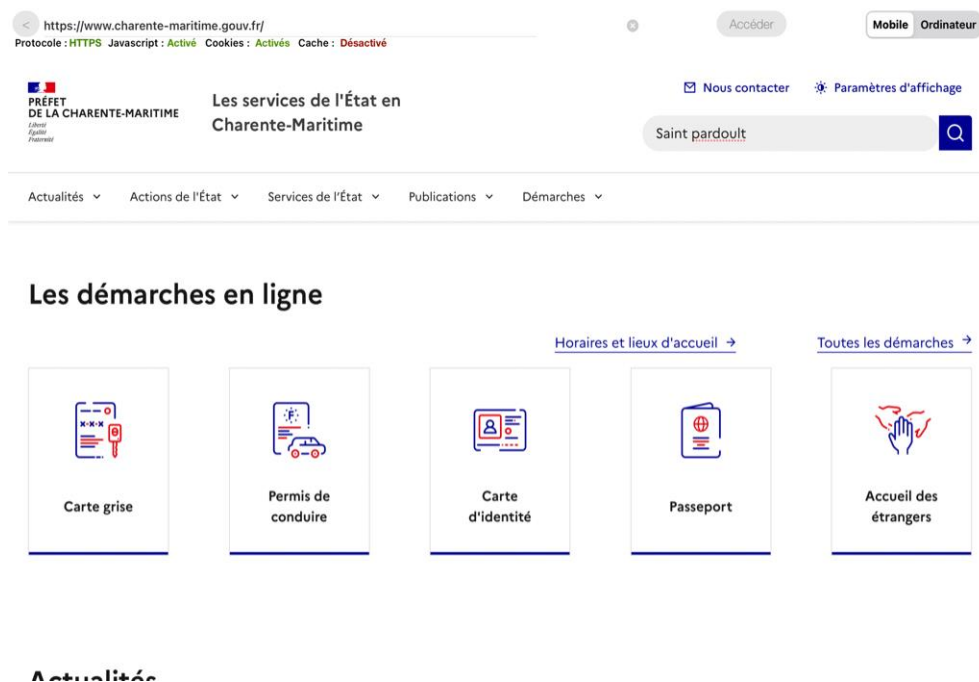
Ces éléments sont également consultables de la manière suivante :

Sur le moteur de recherche Google, je tape « préfecture de la charente maritime »



Photographie n°25. (12/09/2023 18:12:12)

Dans le moteur de recherche, je tape « Saint pardoult »



Photographie n°26. (12/09/2023 18:12:32)

J'accède à un fichier dénommé « 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Eolien à SAINT PARDOULT »

https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/recherche/(offset)/20/{searchtext}/Saint+pardoult?SearchText=Saint+pardoult&dateFilter...

Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactifé

Accéder Mobile Ordinateur

**Filtrer par**

**Période**

Date de début

Date de fin

Appliquer

**Rubrique**

Actions de l'État : 1276

Actualités : 18 Services de l'État : 13

Démarches : 9 Publications : 7

Réinitialiser les filtres

Mis à jour le 12/07/2023

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**11/07/2023 - Commune de Saintes - AIOT 0007209096 TOTAL MARKETING FRANCE**

11/07/2023 - Commune de Saintes - AIOT 0007209096  
TOTAL MARKETING FRANCE ... 11/07/2023 - Commune de

Mis à jour le 11/07/2023

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT**

Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la (...)

Mis à jour le 04/07/2023

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AP EOLIEN SAINT PARDOULT**

Mis à jour le 30/06/2023

Photographie n°27. (12/09/2023 18:13:39)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/recherche/(offset)/20/{searchtext}/Saint+pardoult?SearchText=Saint+pardoult&dateFilter...

Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactifé

Accéder Mobile Ordinateur

Actualités : 18 Services de l'État : 13

Démarches : 9 Publications : 7

Réinitialiser les filtres

Mis à jour le 29/06/2023

1 2 3 4 5 ... 133

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux**

Twitter Facebook Instagram

Actualités	Actions de l'État	Services de l'État	Publications	Démarches
Espace Presse	Agriculture, forêt et développement rural	Présentation des services	Annonces judiciaires et légales	Démarches en ligne
Expositions	Alimentation, consommation et commerce	Préfecture et sous-préfectures	Arrêtés préfectoraux	France Services   Du nouveau en Charente-Maritime !
Vidéos des services de l'Etat	Aménagement du territoire, construction, logement	Agriculture, environnement, aménagement et logement	CDAC - Commissions départementales d'aménagement commercial et CDACI	Labellisation Qual-E-Pref
	Animaux	Consommation, alimentation, animaux	Concours et recrutements	Démarches en ligne
	Citoyenneté - Elections	Culture	Consultations du public	Carte d'identité
	Culture	Défense	France Relance	Cartes Grises
	Droits des femmes et égalité	Défenseur des droits		Certificat de situation administrative (non gage et non opposition)

Photographie n°28. (12/09/2023 18:13:45)



J'accède ainsi à une liste de documents parmi lesquels l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE et l'ARRETE PREFECTORAL.

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactifé

Accéder Mobile Ordinateur

suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

Liste


Valider


Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)   
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#) 

Photographie n°29. (12/09/2023 18:13:53)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactifé

Accéder Mobile Ordinateur

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)   
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)   
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

[Télécharger certificat d'affichage](#)   
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

### Documents listés dans l'article

- [Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)   
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023
- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)   
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023
- [Télécharger certificat d'affichage](#)   
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

Partager la page



Photographie n°30. (12/09/2023 18:14:01)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactifé

Accéder Mobile Ordinateur

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#) ↓  
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#) ↓  
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

[Télécharger certificat d'affichage](#) ↓  
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

### Documents listés dans l'article

- [Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#) ↓  
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023
- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#) ↓  
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023
- [Télécharger certificat d'affichage](#) ↓  
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

Partager la page

[f](#) [t](#) [in](#) [e](#) [u](#) [p](#)

Photographie n°31. (12/09/2023 18:14:06)

Ces documents sont accessibles également de la manière suivante :

Sur google, je tape « préfecture de la charente-maritime »

https://www.google.com/

Accéder Mobile Ordinateur

Connexion

Google

prefecture charente maritime

Contact Telephone Images Adresse Sous Service étranger Mail Permis de conduire Maps Secheresse Facebc

Résultats pour Gironde - Choisir une zone

[Charente-Maritime.gouv.fr](https://www.charente-maritime.gouv.fr)  
https://www.charente-maritime.gouv.fr

[Charente-Maritime.gouv.fr](#)  
Portail de l'Etat en Les services de l'État en Charente-Maritime.

[Préfecture et sous-préfectures](#)

[Préfecture de la Charente ...](#)

[Rendez-vous en ligne](#)

[Horaires et coordonnées](#)

[Permis de conduire](#)

[Démarches](#)

Rechercher des résultats sur

Photographie n°32. (12/09/2023 18:14:44)



## Puis actions de l'état

The screenshot shows the website of the Prefecture de la Charente-Maritime. The browser address bar displays 'https://www.charente-maritime.gouv.fr/'. The page header includes the logo of the Prefecture and the text 'Les services de l'État en Charente-Maritime'. A navigation menu is visible with 'Actions de l'État' selected. Below the menu, a grid of 16 categories is displayed, including 'Agriculture, forêt et développement rural', 'Alimentation, consommation et commerce', 'Aménagement du territoire, construction, logement', 'Animaux', 'Citoyenneté - Élections', 'Culture', 'Droits des femmes et égalité', 'Education et formation', 'Entreprises, économie, emploi, finances publiques', 'Environnement, risques naturels et technologiques', 'Jeunesse, sport et vie associative', 'Mer, littoral et sécurité maritime', 'Politique de la ville', 'Relations avec les collectivités locales', 'Sécurité', and 'Solidarité, hébergement, logement et populations vulnérables'.

Photographie n°33. (12/09/2023 18:14:57)

## Puis environnement, risques naturels et technologiques

The screenshot shows the website of the Prefecture de la Charente-Maritime, specifically the 'Environnement, risques naturels et technologiques' page. The browser address bar displays 'https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques'. The page header includes the logo of the Prefecture and the text 'Les services de l'État en Charente-Maritime'. A navigation menu is visible with 'Actions de l'État' selected. Below the menu, a grid of 16 categories is displayed. The 'Environnement, risques naturels et technologiques' category is highlighted, and a sub-menu is shown with three options: 'Consultation du public et commissions consultatives', 'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)', and 'Polices de l'environnement'. Each option has a right-pointing arrow.

Photographie n°34. (12/09/2023 18:15:05)

- Environnement, risques naturels et technologiques**
- Consultation du public et commissions consultatives ▾
  - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ▾
  - Polices de l'environnement
  - Projet éolien en mer
  - Milieus, Forêt et Biodiversité ▾
  - Développement durable ▾

## Risques naturels et technologiques

Sélectionnez votre thématique

<b>Les cartes des Zones Inondées Potentielles (ZIP)</b> <a href="#">→</a>	<b>Gestion sanitaire des vagues de chaleur</b> <a href="#">→</a>	<b>Généralités sur la prévention des risques naturels</b> <a href="#">→</a>
<b>Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) approuvés</b> <a href="#">→</a>	<b>Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) à l'étude</b> <a href="#">→</a>	<b>Les plans de prévention des risques technologiques</b> <a href="#">→</a>

Photographie n°35. (12/09/2023 18:15:48)

Puis consultations du public

- Environnement, risques naturels et technologiques**
- Consultation du public et commissions consultatives ▾
  - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ▾
  - Polices de l'environnement
  - Projet éolien en mer
  - Milieus, Forêt et Biodiversité ▾
  - Développement durable ▾

## Consultation du public et commissions consultatives

Sélectionnez votre thématique

<b>Participation du public</b> <a href="#">→</a>	<b>Consultations du public</b> <a href="#">→</a>	<b>CODERST -Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques</b> <a href="#">→</a>
---	---	---

Photographie n°36. (12/09/2023 18:16:04)



## Puis consultations en cours

The screenshot shows the website of the Prefecture of Charente-Maritime. The header includes the logo of the Prefecture, the text 'Les services de l'État en Charente-Maritime', and navigation links like 'Accéder', 'Mobile', 'Ordinateur', 'Nous contacter', and 'Paramètres d'affichage'. A search bar is also present. The main navigation menu includes 'Actualités', 'Actions de l'État', 'Services de l'État', 'Publications', and 'Démarches'. The breadcrumb trail indicates the current page is 'Consultations du public'. The main content area is titled 'Consultations du public' and features a sub-header 'CONSULTATIONS PUBLIQUES' with an icon. Below this, there is a section 'Sélectionnez votre thématique' with three buttons: 'Autres consultations clôturées', 'Enquêtes publiques clôturées', and 'Autres consultations en cours'. The 'Autres consultations en cours' button is highlighted.

Photographie n°37. (12/09/2023 18:16:14)

## J'accède à l'enquête publique Projet de parc Eolien à SAINT PARDOULT

The screenshot shows a list of public consultations on the Prefecture of Charente-Maritime website. The list contains four entries, each with the Prefecture logo, the title of the consultation, and the publication date. The second entry, '12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT', is highlighted. Each entry has a right-pointing arrow indicating a link to the consultation page.

Logo	Titre de la consultation	Date de publication
	Enquête publique unique Projet photovoltaïque + PLU à VILLENEUVE LA COMTESSE	Publié le 29/06/2023
	12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT	Publié le 04/07/2023
	13/04/2023 - Enquête publique relative au projet de parc éolien de la Sté Energie Eolienne de Messac	Publié le 07/07/2023
	ICPE-23.02.23-Enquête publique-SECAB à La Brousse	

Photographie n°38. (12/09/2023 18:16:25)

J'accède ensuite aux différents documents.

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Les services de l'État en Charente-Maritime

Nous contacter Paramètres d'affichage

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-Consultations-du-public/Enquetes-publices-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.  
(null)

## 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 04/07/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Photographie n°39. (12/09/2023 18:42:05)

18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN à SAINT-PARDOULT

- Liste
- Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf
- AP EOLIEN SAINT PARDOULT
- certificat d'affichage
- 0\_SOMMAIRE\_D-DAE
- 1\_DESCRIPTION\_DU\_PROJET\_
- 2\_NOTE\_DE\_PRESENTATION\_NON-TECHNIQUE\_
- 3\_JUSTIFICATIFS\_MAITRISE\_FONCIERE\_
- 4.1 ETUDE IM-

mbre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, e à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation vironnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien : de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de ante-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-public/Enquetes-publices-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.  
(null)

uvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse ITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

liste ci-dessous

adressées par messagerie à l'adresse suivante : te-maritime.gouv.fr

te internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront à la mairie siège de l'enquête.

isé auprès de la société Préambules et aussi mis en place à

SCP TALBOT - Huissier de justice  
CONFOLENS

Fermer Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte

Photographie n°40. (12/09/2023 18:42:16)



18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

**3\_JUSTIFICATIFS\_-MAITRISE\_FONCIE-RE\_**

du 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, e à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoult-en-Charente.

**4.1\_ETUDE\_IM-PACT\_VOLET\_GE-NERALE\_1-4**

Charente-Maritime, 12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

**4.1\_ETUDE\_IM-PACT\_VOLET\_GE-NERALE\_2-4**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

**4.1\_ETUDE\_IM-PACT\_VOLET\_GE-NERALE\_3-4**

liste ci-dessous

**4.1\_ETUDE\_IM-PACT\_VOLET\_GE-NERALE\_4-4**

adressées par messagerie à l'adresse suivante :

**4.2\_CarnetPM\_VDV\_1-5**

[charente-maritime.gouv.fr](http://charente-maritime.gouv.fr)

**4.2\_CarnetPM\_VDV\_2-5**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

**4.2\_CarnetPM\_VDV\_3-5**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte



Photographie n°41. (12/09/2023 18:42:25)

18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

**4.2\_CarnetPM\_VDV\_4-5**

du 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, e à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoult-en-Charente.

**4.2\_CarnetPM\_VDV\_5-5**

Charente-Maritime, 12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

**4.2\_Volet paysager VDV 1-3**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

**4.2\_Volet paysager VDV 2-3**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

**4.2\_Volet paysager VDV 3-3**

liste ci-dessous

**4.3\_Volet acoustique VDV**

adressées par messagerie à l'adresse suivante :

**4.4\_Volet Milieu Naturel VDV 1-4**

[charente-maritime.gouv.fr](http://charente-maritime.gouv.fr)

**4.4\_Volet Milieu Naturel VDV 2-4**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

**4.4\_Volet Milieu Naturel VDV 3-4**

Le présent avis est adressé après avis de la mairie au 9 Mail Gay Lussac 17130 Saint-Pardoult-en-Charentes XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte



Photographie n°42. (12/09/2023 18:42:34)

18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

### 4.4 Volet Milieu Naturel VDV 3-4

### 4.4 Volet Milieu Naturel VDV 4-4

### 4.5\_RESUME\_NON\_TECHNIQUE\_ETUDE\_IMPACT\_

### 5\_LISTE\_DES\_PARCELLES

### 6. Etude de dangers et RNT\_VDV

### 7\_CAPACITES\_TECHNIQUES\_FINANCIERES\_

### 8\_AVIS\_SUR\_LA\_REMISE\_EN\_ETAT\_

### 9\_CONFORMITE\_DOCUMENT\_URBANISME\_

Ch...

du 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, et à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoult-en-Charente.

Charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

(null)

soient être obtenues auprès du maire du Ouvrage à l'adresse : ITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

liste ci-dessous


adressées par messagerie à l'adresse suivante :

Charente-maritime.gouv.fr

Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront à la mairie siège de l'enquête.

révisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte



Photographie n°43. (12/09/2023 18:42:41)

18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

### 8\_AVIS\_SUR\_LA\_REMISE\_EN\_ETAT\_

### 9\_CONFORMITE\_DOCUMENT\_URBANISME\_

### 10\_PLAN\_DE\_MASSE

### 10\_PLANS\_REGLEMENTAIRES\_ECHELLE\_200\_

### 10\_PLANS\_REGLEMENTAIRES\_ECHELLE\_25000\_

### 10\_PLANS\_REGLEMENTAIRES\_ELMTS\_GRAPHIQUES\_PLANS\_CARTES\_

### 11. Cerfa\_SDRCAM

### 11. Courriers RNT

Ch...

du 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, et à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoult-en-Charente.

Charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

(null)

soient être obtenues auprès du maire du Ouvrage à l'adresse : ITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

liste ci-dessous


adressées par messagerie à l'adresse suivante :

Charente-maritime.gouv.fr

Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront à la mairie siège de l'enquête.

révisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte



Photographie n°44. (12/09/2023 18:42:48)



18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

11. Courriers RNT

ABSENCE D AVIS MRAE ST PARDOULT

Implantation\_depot\_COMP

Version plan FR PC VV Vallée des Vignes dossier AEU

VV\_PDL\_COMP

AVIS DES SERVICES

5\_LISTE\_DES\_PARCELLES et COORDONNEES

AP EOLIEN SAINT PARDOULT

certificat d'affichage

nombre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, et à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoul-Mérignac.

Charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

seuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse ITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

liste ci-dessous

adressées par messagerie à l'adresse suivante : [charente-maritime.gouv.fr](mailto:charente-maritime.gouv.fr)

Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront à la mairie siège de l'enquête.

révisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte

Photographie n°45. (12/09/2023 18:42:54)

18:42 Mardi 12 septembre

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## PARC EOLIEN A SAINT-PARDOULT

11. Courriers RNT

ABSENCE D AVIS MRAE ST PARDOULT

Implantation\_depot\_COMP

Version plan FR PC VV Vallée des Vignes dossier AEU

VV\_PDL\_COMP

AVIS DES SERVICES

5\_LISTE\_DES\_PARCELLES et COORDONNEES

AP EOLIEN SAINT PARDOULT

certificat d'affichage

nombre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, et à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation d'énergie éolienne, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Pardoul-Mérignac.

Charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT impossible.

seuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse ITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 17130 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

liste ci-dessous

adressées par messagerie à l'adresse suivante : [charente-maritime.gouv.fr](mailto:charente-maritime.gouv.fr)

Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront à la mairie siège de l'enquête.

révisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à

Fermer Sceau non intégré Sceau intégré Copie écran sans scroll Copie écran + code source Copie écran Section Texte

Photographie n°46 (12/09/2023 18:42:59)



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Photographie n°47. (12/09/2023 18:44:33)



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Photographie n°48. (12/09/2023 18:44:33)





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la Préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [nref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:nref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)



Fermer

Sceau non intégré

Sceau intégré

Copie écran sans scroll

Copie écran + code source

Copie écran

+ Section

✎ Texte

Photographie n°49. (12/09/2023 18:44:35)

Mis à jour le 04/07/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

Valider

## Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[nref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:nref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente Maritime et seront



Fermer

Sceau non intégré

Sceau intégré

Copie écran sans scroll

Copie écran + code source

Copie écran

+ Section

✎ Texte

Photographie n°50. (12/09/2023 18:44:49)

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

3\_JUSTIFICATIFS\_MAITRISE\_FONCIERE\_

Valider

## 3\_JUSTIFICATIFS\_MAITRISE\_FONCIERE\_

[Télécharger 3\\_JUSTIFICATIFS\\_MAITRISE\\_FONCIERE\\_](#) ↓

PDF - 1,64 Mb - 30/06/2023

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :

.....

Fermer

Sceau non intégré

Sceau intégré

Copie écran sans scroll

Copie écran + code source

Copie écran

Section

Texte



Photographie n°51. (12/09/2023 18:45:01)

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

### 3. JUSTIFICATIF DE LA MAITRISE FONCIERE

#### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de la Vallée des Vignes

Département : Charente-Maritime (17)  
Commune : Saint-Pardoult

Déposé en mars 2021  
Mis à jour en octobre 2022

**Maître d'ouvrage**  
Enertrag Poitou Charentes XI




**Contact**  
Perrine LECOQ  
[valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)  
Tél : +33 (0)1 30 30 60 09

**Expertises spécifiques**  
Etude acoustique : EREA Ingénierie  
Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement  
Etude des milieux naturels : NCA Environnement

**Réalisation et assemblage du Dossier de**  
Demande d'Autorisation Environnementale





Fermer

Sceau non intégré

Sceau intégré

Copie écran sans scroll

Copie écran + code source

Copie écran

Section

Texte

Photographie n°52. (12/09/2023 18:45:11)

126

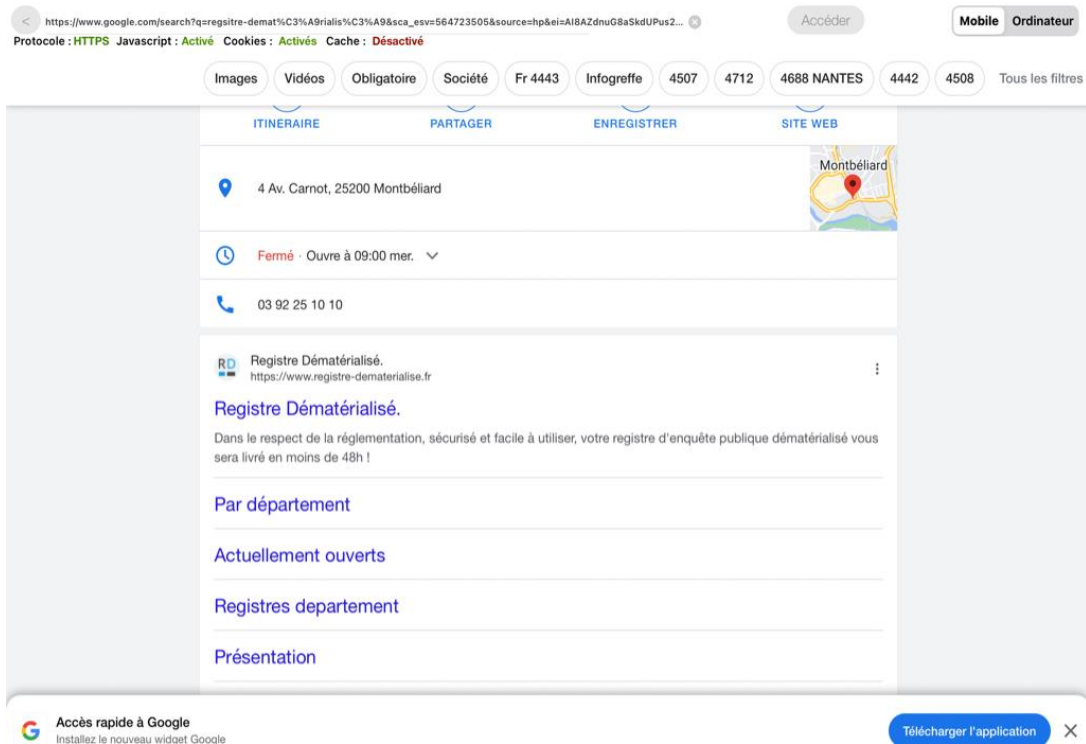


Sur le moteur de recherche GOOGLE, je tape registre dématérialisé

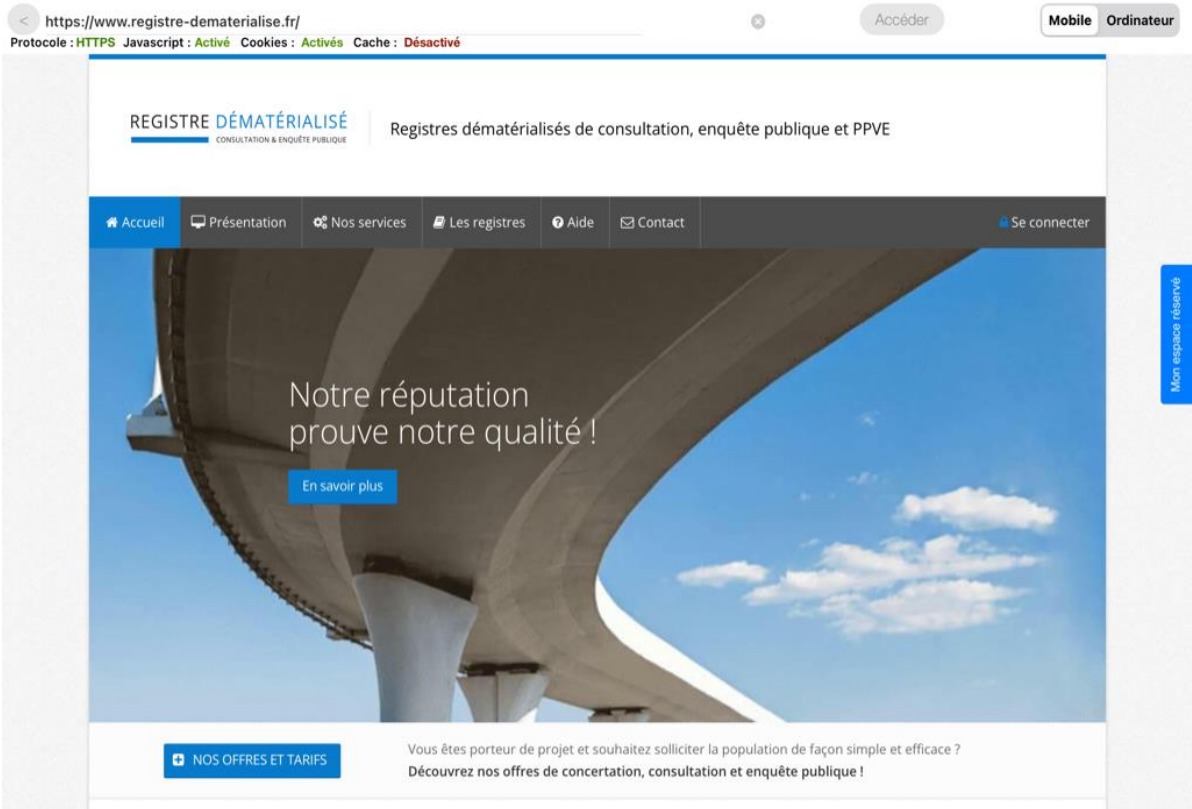


Photographie n°53. (12/09/2023 18:17:33)

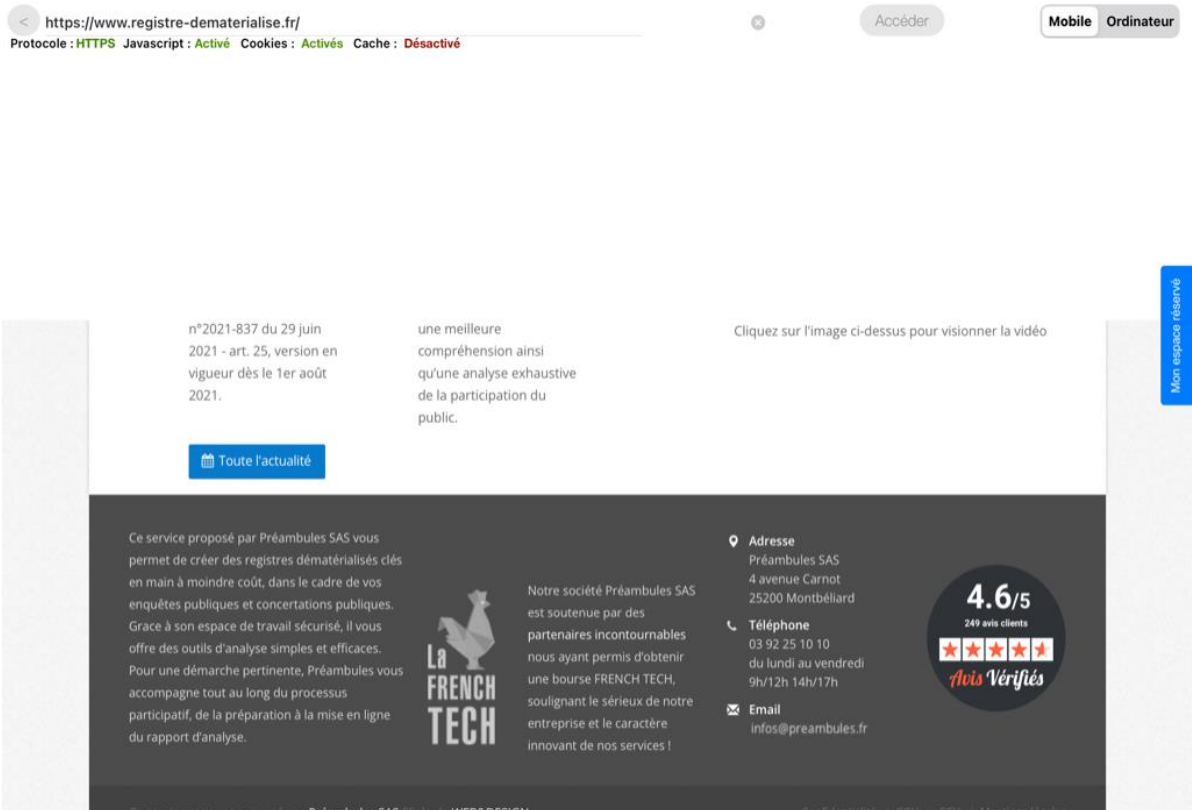
J'accède au site « registre dématérialisé »



Photographie n°54. (12/09/2023 18:17:41)



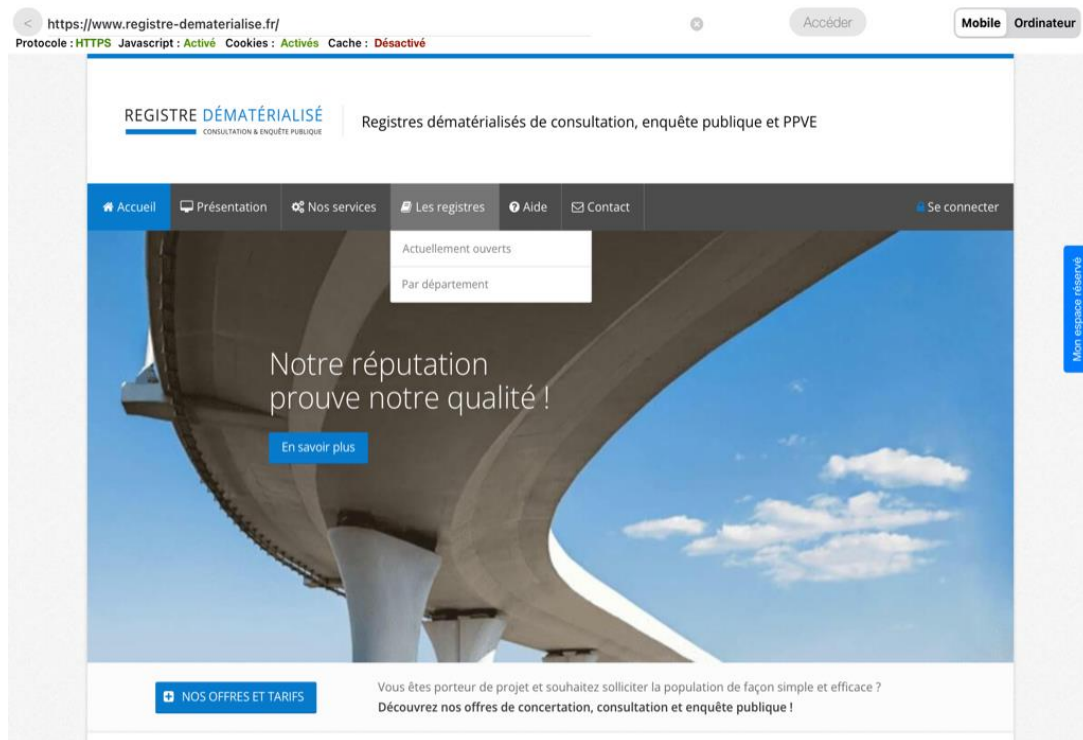
Photographie n°55. (12/09/2023 18:17:54)



Photographie n°56. (12/09/2023 18:17:55)

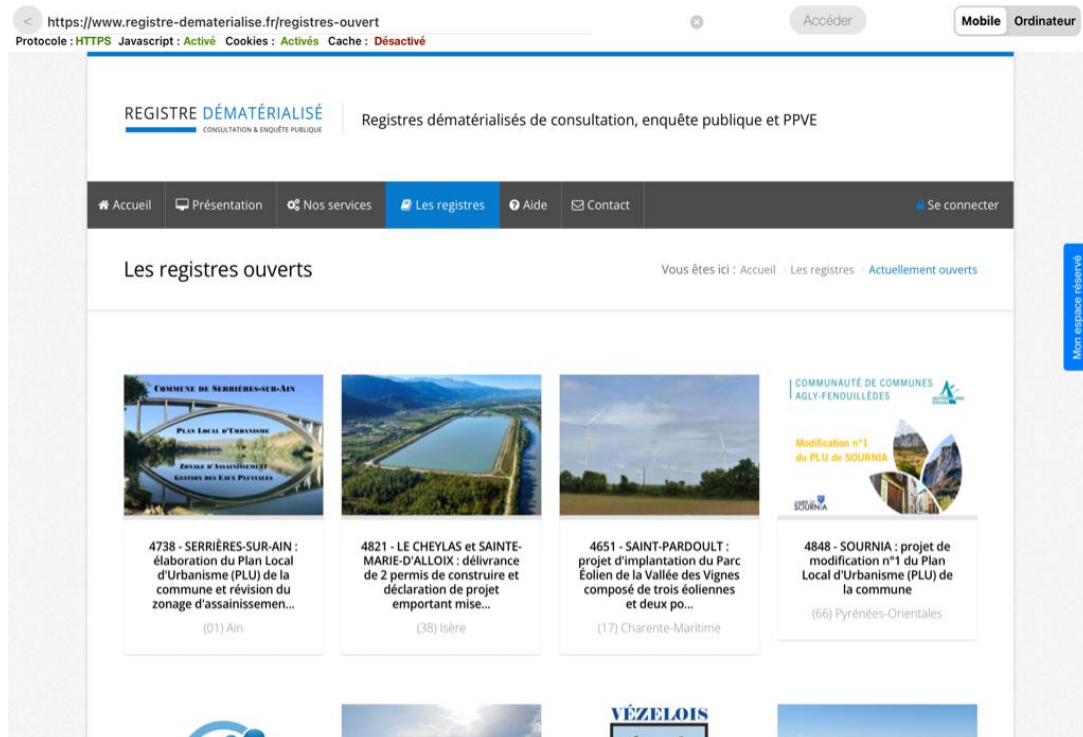


J'effectue une recherche par département



Photographie n°57. (12/09/2023 18:18:49)

Sur le département 17, je constate la présence notamment d'un registre portant le N° 4651 -SAINT PARDOULT



Photographie n°58. (12/09/2023 18:19:03)